



NATIONS UNIES
RÉPUBLIQUE DU CONGO



© By Freeplik

EXAMEN LOCAL VOLONTAIRE DE LA VILLE DE BRAZZAVILLE INTÉGRANT LES ODD (VLR)



Table des matières

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES	6
LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES	7
PREFACE	8
POINTS FORTS ET SAILLANTS DU RAPPORT	10
INTRODUCTION	12
Chapitre I. Contexte et méthodologie de l'étude	14
I.1. Contexte de la commune de Brazzaville	15
I.1.1. Contexte historique de la commune	15
I.1.2. Contexte politique et institutionnel	16
I.1.3. Contexte socio-économique	19
I.1.4. Contexte environnemental	20
I.2. Cadre méthodologique	21
I.2.1. Collecte et traitement de données	21
I.2.1.1. Analyse documentaire	21
I.2.1.2. Choix de la méthode	21
I.2.1.2.1. Enquête de terrain	21
I.2.1.2.2. Atelier de consultations	21
I.2.1.2.3. Entretiens semi-structurés	21
I.2.1.2.4. Outils et éthique	21
I.2.1.3. Echantillonnage	21
I.2.1.4. Traitement et analyse de données	21
I.2.2. Données et Indicateurs d'analyse	22
I.2.3. Feuille de route de l'étude	22
I.2.4. Difficultés rencontrées	22
Chapitre II. Politique et environnement propice à la mise en œuvre des ODD à Brazzaville	24
II.1. Intégration des agendas dans les politiques et stratégies nationales	25
II.1.1. Plan National de Développement (PND) 2022-2026	25
II.1.1.1. Revues Nationales Volontaires du Congo (VNR)	26
II.1.2. Stratégie Nationale de Développement Durable 2016-2025	29
II.2. Intégration des ODD au niveau de la commune de Brazzaville	31
II.2.1. Absence d'un Plan Local de Développement de la ville de Brazzaville	31
II.2.2. Elaboration d'un Plan d'Actions de Brazzaville de 2022-2027	32
II.2.3. Schéma directeur d'urbanisme (SDU) de 2016-2030	34
II.2.4. Elaboration en cours d'un Plan local d'urbanisme (PLU) de la ville de Brazzaville	35
II.3. Intégration/appropriation des dimensions de durabilité et indivisibilité des objectifs	37

Table des matières

Chapitre III. Progrès réalisés des objectifs de développement	38
III.1. Effectivité de la Décentralisation/Développement local et localisation des ODD	39
III.1.1. Effectivité de la Décentralisation/Développement local	39
III.1.2. Localisation des ODD dans la commune	41
III.2. Performances des progrès par objectif	42
■ ODD1 : Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	44
■ ODD2 : Eliminer la faim, atteindre la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture	46
■ ODD3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge	50
■ ODD 4 : Education de qualité	56
■ ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	62
■ ODD 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable	66
■ ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable	70
■ ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée, durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	74
■ ODD 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	78
■ ODD 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre	80
■ ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	82
■ ODD 12 : Établir des modes de consommation et de production durables	84
■ ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	86
■ ODD 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable	88
■ ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité	90
■ ODD 16 : Promouvoir l'avènement des sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes	92
■ ODD 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser	94

Table des matières

Chapitre IV. Principe de Ne laisser personne de côté	96
IV.1. Défis rencontrés par la population de Brazzaville	97
IV.1.1. Personnes pauvres	98
IV.1.2. Personnes vivant avec handicap	99
IV.1.3. Jeunes vulnérables	99
IV.1.4. Enfants en situation de rue	100
IV.1.5. Personnes vivant dans les quartiers précaires	100
IV.1.6. Acteurs du secteur informel	102
IV.1.7. Femmes et filles	103
IV.2. Réponse de l'autorité locale (réalisations/actions de la commune)	104
IV.2.1. Réalisations/actions sur le plan économique et socio-culturel	105
IV.2.2. Réalisations/actions sur le plan d'urbanisation/environnement	109
IV.2.2.1. Des travaux en régie	109
IV.2.2.2. Des travaux concédés	110
IV.2.2.3. Des travaux DURQuaP	111
IV.2.2.4. Des études réalisées	112
IV.2.2.5. Autres réalisations dans la ville	112
Chapitre V. Moyens de mise en œuvre des objectifs	114
V.1. Moyens de la commune de Brazzaville	115
V.1.1. Principales sources de revenus de la commune	115
V.1.1.1. Contraintes limitant la mobilisation de recettes	117
V.1.1.2. Option de mobilisation des ressources	118
V.1.2. Classification des dépenses communales	121
V.1.3. Existence des ressources dédiées aux ODD et à l'agenda 2063	124
V.1.4. Défis de mise en œuvre	124
V.2. Benchmark sur les expériences de quelques villes/pays	128
V.3. Analyse SWOT de l'étude	131
Conclusion et recommandations	132
Bibliographie	136
Annexes	138
Page contact	141



Sigles et abreviations

ACPCE	: Agence Congolaise Pour la Création d'Entreprises
CEA	: Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique
CERAPE	: Centre d'Etudes et de Recherche sur les Analyses et Politiques Economiques
ECOM	: Enquête Congolaise auprès des Ménages
EDS	: Enquête Démographique et de Santé
ETVA	: Enquête sur la Transition sur la vie active
FAO	: Fonds des Nations Unies pour l'Alimentation
FRADD	: Forum Régional sur le Développement Durable
GUOT	: Guiche Unique des Opérations Transfrontalières
INS	: Institut National de la Statistique
MEPSA	: Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation
MESR-SIT	: Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique
METP	: Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel
MICS	: Multiple Indicator Cluster Survey (Enquête par grappe à indicateurs multiples)
MIDDLE	: Ministère de l'Intérieur, de la Décentralisation et du Développement Durable
MPMEA	: Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et l'Artisanat
ODD	: Plan National de Développement
ONU	: Organisation des Nations Unies
OSC	: Organisations de la Société Civile
PAM	: Programme Alimentaire Mondial
PANPNG	: Plan d'Action de la Politique Nationale Genre
PDCE	: Projet pour le Développement des Compétences pour l'Employabilité
PDL	: Plan de développement local
PLD	: Plan Local de Développement
PLU	: Plan local d'urbanisme
PND	: Plan National de Développement
PNDD	: Politique Nationale de décentralisation et de développement local
PNSAN	: Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et de Nutrition
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
REGEC	: Recensement Général des Entreprises du Congo
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitation
SARA	: Enquête sur la Disponibilité et la Capacité Opérationnelle des Services de Santé
SARLU	: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
SDU	: Schéma Directeur d'Urbanisme
SMART	: Enquête nutritionnelle Nationale utilisant la méthodologie SMART
SNDD	: Stratégie Nationale de Développement Durable
SNDE	: Société Nationale de Distribution d'Eau
SSE	: Stratégie Sectorielle de l'Education
SWOT	: Forces, Faiblesses, Opportunités et Risques
TMAGR	: Transfert Monétaire Conditionnel lié aux Activités Génératrices de Revenus
TMC	: Transfert Monétaire Conditionnel
TPE	: Très Petite Entreprise
UE	: Unités Economiques
UNFPA	: Fonds des Nations Unies pour la Population
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VBG	: Violences Basées sur le Genre
VLR	: Examen Local Volontaire
VNR	: Revues Nationales Volontaires
ZAP	: Zones Agricoles Protégées

Liste des tableaux et graphiques

Tableau 1 : Densité de la population par arrondissement à Brazzaville	19
Tableau 2 : Ratios de la mortalité maternelle/Néonatale/infantile en 2021	50
Tableau 3 : Différents types de recettes de la commune de 2017-2022	116
Tableau 4 : Projets réalisés dans le cadre de la coopération décentralisée entre Brazzaville	122
Tableau 5 : Différents types de dépenses de la commune de 2017-2022	122
Tableau 6 : Variation de dépenses de la commune de 2017-2022	120
Tableau 7 : Expériences des villes africaines sur la mise en œuvre et la réalisation des ODD	128
Tableau 8 : Expériences des villes européennes sur la mise en œuvre et la réalisation des ODD	129
Tableau 9 : Expériences des villes latino-américaines sur la mise en œuvre et la réalisation des ODD	130
Tableau 10: Matrice SWOT de l'étude VLR	131
Graphique 1 : Occupation de l'espace à Brazzaville de 1946 à nos jours	17
Graphique 2 : Récapitulatif des entretiens et atelier de consultations locales	22
Graphique 3 : Représentation schématisée de la feuille de route	22
Graphique 4 : Indicateurs de la pauvreté multidimensionnelle à Brazzaville en 2014-2015	45
Graphique 5 : Indice d'Insécurité alimentaire à Brazzaville	46
Graphique 6 : Prévalence de la malnutrition à Brazzaville	47
Graphique 7 : Retard-émaciation-insuffisance pondérée et taux d'allaitement	47
Graphique 8 : Raisons de non pratique de l'agriculture à Brazzaville	48
Graphique 9 : Morbidité selon la pathologie à Brazzaville	51
Graphique 10 : Nombre de décès, femmes enceintes et naissances selon le poids des enfants	52
Graphique 11 : Nombre d'accouchements à Brazzaville	52
Graphique 12 : Nombre d'enfants vaccinés par antigène de référence à Brazzaville de 2016-2018	53
Graphique 13 : Nombre de Population 0-5 ans selon l'état nutritionnel	53
Graphique 14 : Cas positifs observés de Covid-19 à Brazzaville	54
Graphique 15 : Décès observés de Covid-19	54
Graphique 16 : Effectifs scolarisés 217-2018	56
Graphique 17 : Pourcentage d'enfants fréquentant un programme 2017/2018	56
Graphique 18 : Taux net de scolarisation 2017/2018	57
Graphique 19 : Taux net d'admission à l'école 2017/2018	57
Graphique 20 : Taux d'achèvement des élèves à l'école	58
Graphique 21 : Taux des enfants hors école	58
Graphique 22 : Taux de rétention des élèves selon les cycles	58
Graphique 23 : Taux d'abandons scolaires	59
Graphique 24 : Nombre des établissements d'enseignements par cycle à Brazzaville de 2017/2018	59
Graphique 25 : Proportions de victimes ayant subi au moins une conséquence des actes de violence à Brazzaville et selon le type de violence lors des douze derniers mois	63
Graphique 26 : Proportion des structures ayant mis en relation des victimes avec d'autres structures	63
Graphique 27 : Nombre d'infractions constatées par les services de Police et gendarmerie en 2018	64
Graphique 28 : Répartition des conseillers municipaux par sexe à Brazzaville	64
Graphique 29 : Accès à une source d'eau gérée en tout temps et méthode de traitement d'eau, 2014-2015	67
Graphique 30 : Types d'infrastructure sanitaires et partage des toilettes (%)	68
Graphique 31 : Eclairage public par maire et par type de réseau à Brazzaville en 2015	71
Graphique 32 : Top dix des voies éclairées à Brazzaville en 2015	72
Graphique 33 : Utilisation de combustibles par les ménages	72
Graphique 34 : Taux de chômage et d'inactivité des jeunes à Brazzaville, 2022	74
Graphique 35 : Évolution de part des jeunes de 15-29 ans occupant des emplois dans le secteur informel	75
Graphique 36 : Nombre d'entreprises créées à l'ACPCE selon le sexe du promoteur de 2017 à 2021	76
Graphique 37 : Branches d'activités à Brazzaville de 2020-2021	76
Graphique 38 : Nombre de voiries par arrondissement et de voies codées à Brazzaville en 2015	78
Graphique 39 : Sources de financement de la commune de Brazzaville en 2022	116
Graphique 40 : Classification des dépenses communales en 2022	121
Graphique 41 : Point d'exécution du Budget de la commune selon les différents types des recettes et dépenses	123
Graphique 42 : Point d'exécution du Budget de la commune selon le budget de fonctionnement et d'investissement	123

PRÉFACE



Chères citoyennes et chers citoyens de Brazzaville, C'est avec un profond sentiment de fierté et une grande humilité que je vous présente ce Rapport de l'Examen Local Volontaire de notre ville pour l'année 2023. Ce document témoigne des efforts que nous avons déployés ensemble pour construire une ville de Brazzaville qui incarne nos valeurs communes de solidarité, de résilience et d'innovation. Il met également en lumière les défis persistants dans l'intégration des Objectifs de Développement Durable (ODD) dans notre stratégie municipale.

J'ai observé des changements positifs au sein de notre ville. Votre engagement et votre participation ont contribué à notre progression vers les Objectifs de Développement Durable. Nous avons assisté à des améliorations dans des quartiers qui étaient auparavant moins favorisés, où maintenant, chaque enfant peut bénéficier d'une éducation de qualité. Les actions en santé publique ont également aidé à atténuer certaines inégalités d'accès aux soins, améliorant ainsi la qualité de vie de nos familles.

Ce rapport illustre non seulement nos succès mais souligne également les défis ardues qui nous attendent. La route vers le développement durable est semée d'embûches, et chaque pas en avant est le résultat d'un travail acharné et de décisions courageuses. Ensemble, nous avons lutté contre la pauvreté, agi avec détermination pour protéger notre environnement et œuvré sans relâche pour bâtir une économie offrant des chances égales à tous.

Je suis profondément touché par l'esprit de résilience et la persévérance que vous, les habitants de Brazzaville, avez montrés. Nous sommes fiers des avancées réalisées, notamment en matière de réduction de la pauvreté, de promotion de l'éducation de qualité, et d'accès amélioré aux services de santé. Cependant, ce rapport met également en lumière les obstacles que nous devons encore surmonter, notamment dans la lutte contre les inégalités et la gestion durable de nos ressources urbaines.

Ce rapport est aussi un appel à l'action. Il vise à catalyser des actions concrètes et à inspirer une participation plus large pour réaliser notre vision commune d'un avenir durable pour tous. Il est une invitation à chaque habitant, chaque entreprise, et chaque partenaire à renforcer son engagement et à rejoindre nos efforts pour surmonter les obstacles restants. Nous pouvons réaliser ensemble la vision d'une Brazzaville transformée, une ville qui est non seulement le cœur du Congo, mais aussi un phare de durabilité pour le monde entier.

Je tiens à remercier tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce rapport, y compris nos équipes municipales, les organismes de la société civile, les institutions académiques et nos partenaires internationaux. Avec courage et conviction, nous continuerons à travailler pour écrire les prochains chapitres de notre histoire collective et à œuvrer pour faire de Brazzaville un modèle de développement durable et une source d'inspiration pour d'autres villes à travers le pays et le continent.



Dieudonné BANTSIMBA

*Président du Conseil Départemental et Municipal,
Député Maire de la ville de Brazzaville*



© By Freepik

AVANT-PROPOS DU COORDONNATEUR RÉSIDENT DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES AU CONGO

À l'heure où le monde s'efforce de relever des défis sans précédent, l'importance de l'action locale dans la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) n'a jamais été aussi essentielle. Le rapport de l'Examen Local Volontaire (VLR) de Brazzaville pour l'année 2023 témoigne de l'engagement profond et de l'innovation continue de la ville dans la poursuite de ces objectifs universels.

En tant que Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies au Congo, je suis inspiré par la manière dont Brazzaville a intégré les ODD dans ses politiques et pratiques locales. Cet engagement se reflète non seulement dans les progrès réalisés en matière d'éducation, de santé et de réduction de la pauvreté mais aussi dans la façon dont la ville aborde des questions complexes telles que l'inégalité et la durabilité environnementale. Bien que nous célébrions ces succès, il est essentiel de reconnaître que des progrès substantiels restent à accomplir. Nous devons continuer à innover et à renforcer nos efforts pour relever les défis émergents et assurer un développement inclusif et durable pour tous les habitants de Brazzaville.

La collaboration entre la ville de Brazzaville, les institutions nationales, la société civile, le secteur privé et les partenaires internationaux est un modèle pour d'autres villes et départements du Congo et au-delà. Ce partenariat dynamique est essentiel pour créer des sociétés inclusives et résilientes où personne n'est laissé pour compte.

Ce rapport VLR est une ressource précieuse qui met en lumière les défis rencontrés et les solutions innovantes adoptées. Il sert également de rappel que nos efforts doivent être continuellement adaptés et renforcés pour répondre aux besoins changeants de notre population et aux exigences de notre planète.

Je félicite la ville de Brazzaville pour son leadership et je remercie tous les acteurs impliqués pour leur dévouement et leur travail acharné. Le Système des Nations Unies reste un partenaire engagé et prêt à soutenir la ville de Brazzaville dans ses efforts futurs pour une intégration encore plus profonde des ODD dans la vie de tous les jours de ses citoyens.

J'encourage vivement les autorités locales et tous les acteurs impliqués à redoubler d'efforts et à unir leurs forces pour avancer avec énergie et détermination vers la réalisation des Objectifs de Développement Durable, afin de bâtir ensemble un avenir où le développement durable n'est pas seulement un idéal, mais une réalité tangible pour chacun d'entre nous.

Chris MBURU

*Coordonnateur résident du
système des Nations Unies*



© By Freepik

POINTS FORTS ET ASPECTS SAILLANTS DU RAPPORT

Les consultations locales pour l'élaboration de l'examen volontaire local (VLR) visant à évaluer la mise en œuvre des ODD et de l'Agenda 2063 dans la ville marquent un changement profond des politiques de planification, de mise en œuvre et de suivi-évaluation au niveau local. Ces démarches visent à évaluer et accélérer les progrès réalisés dans l'atteinte des agendas mondiaux et à améliorer la gouvernance locale pour un développement durable et harmonieux, garantissant la satisfaction totale des concitoyens et s'assurant de « ne laisser personne de côté ». L'étude VLR de la ville de Brazzaville a permis de mettre en lumière plusieurs aspects critiques.

Sur le plan de la politique et de l'environnement favorables à la mise en œuvre des ODD, la République du Congo a montré son engagement en alignant ses priorités de développement avec les cibles et indicateurs des ODD à travers ses plans nationaux de développement (PND, 2018-2022 et 2022-2026) et par la présentation, en juillet 2018 à New York, de sa première contribution nationale volontaire (VNR) lors de la session du Forum politique de haut niveau sur le développement durable. Malgré un contexte favorable, la mise en œuvre a été entravée par la crise depuis 2015 et la pandémie de Covid-19 en 2020, compromettant l'engagement du pays

à ne laisser personne de côté.

La localisation et l'intégration des ODD au niveau national n'ont pas encore été transposées à la commune de Brazzaville, qui n'a élaboré aucune stratégie locale de développement durable. L'absence de documents de planification locale, tels que le plan d'urbanisme ou le plan de développement local, alignés sur les ODD, représente un obstacle majeur au développement de la ville. Actuellement, les initiatives de développement de la municipalité s'appuient sur le cadre du PND 2022-2026, intégrant des objectifs et stratégies alignés sur les cibles des ODD et l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

En termes de progrès, la commune de Brazzaville a réalisé des avancées significatives dans de nombreux domaines des ODD, bien que des défis subsistent. La pauvreté, affectant une large part de la population, a un impact négatif sur l'état sanitaire, nutritionnel et éducatif, ainsi que sur la capacité des individus à générer des revenus, avec des inégalités qui restent élevées. Le projet Lisungi, avec ses transferts monétaires, tente de répondre à ces défis multidimensionnels. Cependant, la prévalence de l'insécurité alimentaire à 25,5 % montre que la faim reste un problème majeur, surtout parmi les groupes vulnérables.

Malgré des progrès en matière de santé ces deux dernières décennies, le système sanitaire reste fragile et les avancées ne sont pas suffisantes pour atteindre les ODD. Par ailleurs, la mortalité générale continue de préoccuper la population. Le système éducatif montre des performances à tous les niveaux, mais la qualité du capital humain est préoccupante. Bien que la fréquence des violences basées sur le genre ait diminué, la représentation des femmes au conseil municipal et départemental reste faible. Les services de base tels que l'eau, l'électricité et l'assainissement se sont améliorés, mais certains quartiers manquent encore d'infrastructures essentielles, notamment d'éclairage public. Le secteur informel demeure un important pourvoyeur d'emplois face à la lenteur des secteurs public et privé formels, qui restent modestes et peu accessibles. Les infrastructures se sont rapidement développées, mais leur état de dégradation est alarmant.

Les analyses sur le principe de ne laisser personne de côté révèlent que la municipalité doit répondre aux besoins de la population. Bien qu'il existe un lien clair entre l'agenda 2030 et les droits humains, plusieurs groupes vulnérables restent marginalisés. Ces populations font également face à des aléas climatiques et environnementaux, tels que les inondations, les

pluies diluviennes et les érosions, ce qui remet en question le statut de Brazzaville comme ville durable. L'absence d'un plan local de développement, les difficultés de mobilisation des ressources, et l'absence de mécanismes de suivi-évaluation représentent des défis majeurs pour le développement durable au niveau communal. Toutefois, l'intégration de l'Agenda 2030 dans les politiques publiques nationales et la constitution de 2015, qui reconnaît le rôle financier des collectivités locales, offrent des opportunités pour les collectivités dans le processus de localisation des ODD.

La principale limite de l'évaluation a été la documentation insuffisante et les données limitées pour la vulgarisation des ODD. Les actions recommandées comprennent l'élaboration d'un plan local de développement, le renforcement des activités de sensibilisation, l'amélioration de la coordination pour le suivi des ODD, la production de données désagrégées par commune par l'INS, l'optimisation des subventions, l'amélioration de la mobilisation des ressources locales, le soutien du gouvernement et des partenaires, ainsi que la réalisation d'une étude sur les besoins en capacités de la commune de Brazzaville.

INTRODUCTION



© By Pixabay



NATIONS UNIES
RÉPUBLIQUE DU CONGO

Depuis l'adoption unanime des Objectifs de Développement Durable (ODD) lors du sommet des Nations Unies en septembre 2015 à New York, l'intégration des ODD dans les politiques et stratégies de planification souligne l'importance accordée au développement durable. L'Agenda 2030 offre une vision claire et novatrice pour le développement mondial, engageant les pays dans un plan d'action pour l'humanité, la planète et la prospérité, visant à éradiquer la pauvreté sous toutes ses formes, combattre les inégalités et construire des sociétés pacifiques, inclusives et résilientes, tout en préservant l'avenir de la planète et le bien-être des générations futures. Cet agenda mondial, avec son engagement de « ne laisser personne de côté », est composé de 17 objectifs ambitieux, 169 cibles et 241 indicateurs, élaborés grâce à un processus participatif sans précédent impliquant 193 États membres des Nations Unies, les autorités locales, la société civile, le secteur privé, et d'autres parties prenantes.

En décembre 2016, la République du Congo, comme d'autres membres des Nations Unies, a officiellement lancé les ODD, suivis par la contextualisation en 2017 qui a abouti à la sélection de 14 objectifs prioritaires. Ces objectifs sont intégrés dans les plans nationaux de développement (PND) 2018-2022 et 2022-2026, illustrant l'engagement du Congo envers les ODD lors de la présentation de sa première Contribution Nationale Volontaire (VNR) en 2018. Le VNR de 2018 et le rapport de suivi 2020 illustrent l'alignement sur l'Agenda 2030 et l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, reflétant les aspirations à la prospérité, à l'unité, et à une sécurité humaine renforcée.

Toutefois, l'intégration des ODD au niveau local reste un défi, comme le montre l'absence de leur intégration systématique dans les plans de développement locaux¹. Reconnaisant l'importance des autorités locales dans la promotion du développement durable, l'ONU souligne la nécessité de créer des environnements favorables pour maximiser le potentiel des villes. Selon le Programme d'Action d'Addis-Abeba, jusqu'à 65% des cibles des ODD pourraient ne pas être atteintes sans un rôle clair pour les collectivités locales et régionales. Depuis 2018, plusieurs villes ont lancé des

initiatives pour surveiller leurs contributions aux ODD à travers des évaluations indépendantes.

En dépit des efforts de contextualisation et de priorisation des ODD, certaines villes, dont Brazzaville, n'ont pas encore élaboré de VLR. Brazzaville, qui abrite plus de 40% de la population nationale, prévoit de lancer son premier Examen Local Volontaire en 2023. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre d'un nouveau PND et de l'organisation d'un forum national sur la décentralisation, visant à revitaliser et dynamiser la décentralisation pour les collectivités locales.

Ce rapport, structuré en cinq sections, explore le contexte et la méthodologie, la politique et l'environnement propice à la mise en œuvre des ODD, les progrès réalisés par objectif, le principe de ne laisser personne de côté, et les moyens de mise en œuvre des objectifs, fournissant une feuille de route pour aligner les actions de Brazzaville avec les agendas internationaux et stimuler le développement durable local.



© By Freepik

CHAPITRE I.

CONTEXTE ET MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE



© By Freepik

Le présent chapitre, se propose de comprendre le contexte de la ville² avant la présentation du cadre méthodologique.

I.1. Contexte de la commune de Brazzaville

Il s'agit là du contexte historique, politique, institutionnel, socioéconomique et environnemental de la ville.

I.1.1. Contexte historique de la ville

Brazzaville, avec une superficie de 100 km² et une densité de 17 333 habitants par km², est séparée de Kinshasa par le fleuve Congo, le deuxième fleuve le plus puissant du monde. La ville, aujourd'hui capitale de la République du Congo, a été fondée le 3 octobre 1880 pendant la période coloniale. Originellement un village Téké nommé « Mfoa », elle est devenue un point focal pendant l'ère de la France libre et de l'Afrique Équatoriale Française. La ville a vu un développement démographique et économique significatif entre 1900 et 1901, stimulé par l'établissement des sièges de diverses compagnies concessionnaires. La période post-coloniale a également été marquée par un effort d'industrialisation qui a valorisé la main-d'œuvre locale et a contribué à une augmentation rapide de la population.

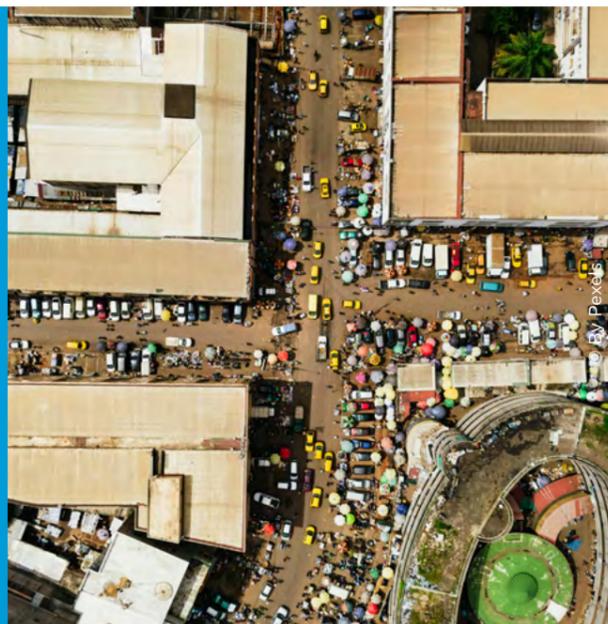
La loi n° 56-619, dite loi-cadre de Gaston Defferre, promulguée le 23 juin 1956, a initié la « Communalisation », favorisant la promotion des cadres locaux dans la gestion des communes d'Outre-mer françaises. Cette législation a permis à l'Abbé Fulbert Youlou de devenir le premier maire congolais de Brazzaville suite aux élections municipales de novembre 1956. La capitale fut transférée de Pointe-Noire à Brazzaville le 28 novembre 1958, suite à des émeutes, renforçant son importance politique et administrative. En 1980, Brazzaville s'est détachée de la région du Pool et a été érigée en région autonome, avant de devenir un département autonome en 2003, sous la désignation actuelle de commune-département.



²Dans cette étude, les termes «ville», «commune», «mairie», «municipalité», «Brazzaville» et «collectivité locale» sont utilisés de manière interchangeable pour désigner la ville de Brazzaville.

I.1.2. Contexte politique et institutionnel

La commune de Brazzaville comprend neuf arrondissements : Makélékélé, Bacongo, Poto-Poto, Moundali, Ouenzé, Talangai, Mfilou, Madibou, et Djiri. Initialement au nombre de cinq avant l'indépendance, le nombre d'arrondissements est passé à sept en 1990 et à neuf en 2011. Ces arrondissements sont coordonnés par le Président du Conseil Départemental et Municipal, qui est aussi le Maire de Brazzaville. Élu par ses pairs parmi les conseillers municipaux, le Maire détient également le titre de Député-Maire. Depuis sa création en 1956, la mairie a été dirigée par 21 maires, tous d'origine congolaise. En vertu de la loi n° 11-2003 du 6 février 2003, Brazzaville a été élevée au statut de département à part entière, combinant les fonctions de commune et de département. L'actuel Député-Maire a été élu le 20 mai 2022.



© By Freepik

Pour garantir une autonomie financière essentielle aux activités de planification, la loi n° 30-2003 du 6 février 2003 a été promulguée, instituant le régime financier des collectivités locales. Le Député-Maire assure la gestion, l'administration et la coordination du développement de Brazzaville, conformément à la loi n° 7-2003 du 6 février 2003, qui régle l'organisation et le fonctionnement des collectivités locales. Les interactions entre la commune centrale et les mairies d'arrondissement se concentrent principalement sur l'état civil et l'urbanisme. Les mairies d'arrondissement, dépourvues de personnalité juridique et d'autonomie financière, reçoivent des budgets délégués pour les services de la Mairie Centrale. Le Conseil Municipal et Départemental de Brazzaville, l'organe suprême de décision, est dirigé par le Maire.

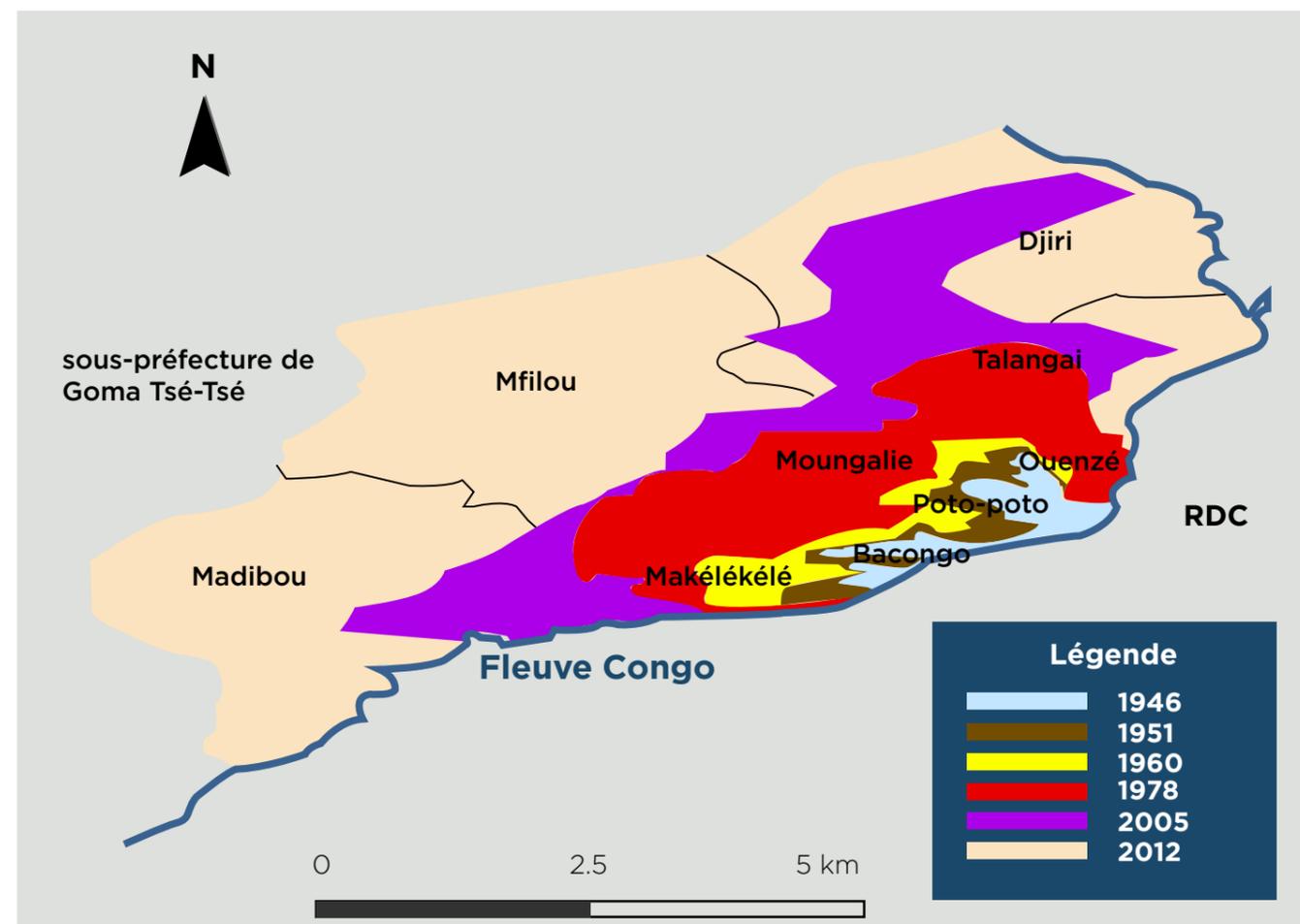
Le fonctionnement de l'administration communale est orchestré par le Maire, assisté par le bureau exécutif, le Secrétariat Général du Conseil Municipal, les mairies d'arrondissement, les directions des services municipaux, et diverses agences et entreprises sous tutelle, conformément à l'arrêté n° 17/CB/M/SG du 25 janvier 2021 qui réorganise les services municipaux et de la ville. Le Conseil Départemental est constitué de 101 membres, avec un bureau exécutif comprenant un président, deux vice-présidents, et deux secrétaires. Des directions et services sont rattachés tant au cabinet du Maire qu'au Secrétariat Général du Conseil. Le Député-Maire est sous l'autorité du Préfet du Département de Brazzaville.



Enfin, la loi n° 3-2003 du 17 janvier 2003 détaille la structure administrative du Congo, divisant le pays en départements, communes, arrondissements, districts, et autres entités territoriales, avec chaque chef-lieu de département constituant une commune de plein exercice. Brazzaville et Pointe-Noire,

villes hybrides, tiennent un statut particulier. Brazzaville est active au sein de l'association internationale des maires francophones d'Afrique, ce qui souligne son engagement dans la collaboration et l'échange au niveau international.

Graphique 1 : Occupation de l'espace à Brazzaville de 1946 à nos jours



Source : LARDUEX Laurent, 2014

Brazzaville, avec une population estimée à 1 733 271 habitants en 2017 selon l'INS, présente des disparités démographiques marquées entre ses arrondissements. Makélékélé est l'arrondissement le plus peuplé, comptant 349 716 habitants, tandis que Poto-Poto est le moins peuplé avec 91 834 habitants, selon les données du Tableau 1. La ville connaît également d'importants mouvements migratoires en provenance d'autres départements, stimulés par la concentration des services de base tels que les universités et les centres hospitaliers universitaires, les opportunités d'emploi et

les infrastructures. Ces facteurs contribuent à une expansion urbaine caractérisée par l'émergence de quartiers précaires autour du centre-ville. L'accroissement de la population de Brazzaville suit le rythme de son expansion urbaine (Moutsara, 1987). En conséquence, de nombreuses personnes sont attirées par la capitale dans l'espoir de poursuivre des études universitaires (72%) ou de trouver un emploi rémunéré (56%)³. Cette tendance observée à Brazzaville est conforme à celle constatée au niveau national, indépendamment de l'indicateur considéré.



© By Freepik

Tableau 1 : Densité de population par arrondissement à Brazzaville

N°	Arrondissement	2017	Superficie en km2	Densité habitants / km2
	Brazzaville	1733271	100	17333
1	Makélékélé	349716	13	26901
2	Bacongo	101425	12	8456
3	Poto-poto	91834	16	5740
4	Moungalie	180751	7	25822
5	Ouenzé	179502	6	29917
6	Talangaï	308281	13	23714
7	Mfilou	144263	12	12022
8	Madibou	181176	11	16471
9	Djiri	196274	10	19627

Source : Institut National de la statistique et UNFPA, estimation -2017

I.1.3. Contexte socio-économique

À Brazzaville, l'économie est dominée par le secteur tertiaire qui représente 82,8% de l'activité économique, suivi du secteur secondaire à 17,1% et du secteur primaire à 0,1%⁴. Le commerce, en particulier, est l'activité la plus prédominante du secteur tertiaire, suivi des services, des activités financières, de l'hébergement et de la restauration, et du transport. En 2021, le nombre d'entreprises créées dans le commerce a augmenté, passant de 511 en 2020 à 625 (MPMEA, 2022). L'analyse des unités économiques révèle que les entreprises individuelles (98,1%) et les très petites entreprises (TPE) (91,6%) constituent la majorité, tandis que les petites entreprises (PE) représentent 6,7%. Le pourcentage de femmes entrepreneures a également augmenté significativement entre 2017 et 2021.

Le paysage financier local est notable comparé aux autres pays de la CEMAC, avec plus de 12 banques et diverses institutions de microfinance, sans compter les activités de transfert de monnaies électroniques. Le secteur industriel, incluant la construction, l'industrie alimentaire, d'autres industries manufacturières, l'électricité et l'eau, a connu une progression notable. Les activités primaires, bien que cruciales, restent limitées à des moyens de subsistance de base,

freinées par des facteurs tels que la non-mécanisation de l'agriculture, l'accès limité au capital financier, aux terres, aux intrants et à la technologie.

Le REGEC (2021) au Congo montre que 95,6% des unités économiques (UE) sont actives, avec le secteur tertiaire dominant à 81,7% et le secondaire à 18,0%⁵. Le commerce est l'activité la plus répandue, représentant 49,5% des UE. Concernant la classification fiscale, 46,9% des UE ne sont pas imposées par l'administration fiscale et 93,4% opèrent dans le secteur informel.

Le secteur informel reste prédominant à Brazzaville, où de nombreuses activités économiques sont peu structurées et diversifiées. Ce secteur agit comme un palliatif aux limitations du secteur formel en termes de création d'emplois. Les habitants de Brazzaville s'engagent majoritairement dans des activités de subsistance ou de débrouillardise. En 2020, une étude menée par les Nations Unies en collaboration avec la République du Congo a révélé que Brazzaville compte 18 452 UE dans le secteur informel, ce qui représente 53,2% du total, avec la majorité des UE opérant dans le commerce et des services tels que l'alimentation, la couture, et la coiffure.

⁴ REGEC, 2021

⁵ La terre est chère et rare pour mener les activités agricoles en raison de l'urbanisation galopante et de la délimitation de Brazzaville à Kintélé.

Sur le plan social, malgré son statut de capitale administrative et politique, Brazzaville présente des fragilités notables. Le taux de chômage des jeunes (15-35 ans) était estimé à 57,55% en 2022, bien au-dessus de la moyenne nationale de 28,44% (ETVA, 2022). Le taux de pauvreté reste élevé et l'inflation continue de réduire le pouvoir d'achat des ménages. Les inégalités croissantes menacent également la paix sociale. On observe un recul des droits sociaux, avec des retards de paiement des salaires des agents municipaux, des pensions, des bourses et l'accumulation des arriérés de salaires. Brazzaville est confrontée à d'importants défis de développement socioéconomique, notamment la gestion des impacts environnementaux négatifs causés par certaines industries, comme la pollution liée aux déchets plastiques et autres ordures.



I.1.4. Contexte environnemental

La commune de Brazzaville bénéficie d'une riche couverture végétale et de ressources hydroclimatiques importantes, incluant fleuves et rivières. En 2009 et 2010, Brazzaville a profité de deux programmes de municipalisation accélérée visant à améliorer et renforcer ses infrastructures de base. Cependant, malgré ces avancées sectorielles, la situation environnementale urbaine reste insatisfaisante par rapport aux attentes des résidents. À ce jour, il n'existe pas de loi, de stratégie ou de politique spécifique à Brazzaville pour la gestion des catastrophes naturelles telles que les inondations et les érosions, et les mesures d'atténuation existantes s'avèrent parfois inefficaces.

Brazzaville, avec son sol sablonneux, devient particulièrement dangereuse pour ses habitants durant les pluies diluviennes. La vulnérabilité de son milieu urbain est exacerbée par la perte de couverture végétale due à la construction anarchique, les fortes pressions environnementales liées aux pluies intensives, le changement climatique, l'ensablement et une politique d'urbanisme peu adaptée et résiliente.

L'enquête PEEDU6 révèle que les résidents des arrondissements de Djiri, Talangaï, Madibou et Mfilou vivent dans des conditions de précarité et dans un environnement peu enviable, marqué par des érosions, un manque d'accès à l'électricité et à l'eau, et un certain niveau de pollution. De plus, l'urbanisation rapide a entraîné des problèmes de gestion des déchets, de logement décent, d'assainissement, de maintenance des voiries urbaines (nids-de-poule, manque de canaux de drainage souvent ouverts) et de transport public (congestion et transports inadéquats).

Avec une densité de population élevée, Brazzaville peine à accueillir confortablement ses résidents, notamment parce que la culture locale n'encourage pas l'habitat en hauteur et que le système de construction de logements sociaux n'est ni valorisé ni largement accessible. En outre, l'inaccessibilité à certains services sociaux de base dans plusieurs quartiers de Brazzaville ne favorise pas l'amélioration des conditions de vie.

Gérer une ville implique de prendre soin du cadre de vie des citoyens ainsi que des risques environnementaux associés. Le projet DURQuaP a démontré que la construction d'infrastructures durables et résilientes peut générer des impacts positifs pour l'économie, la société et l'environnement.

I.2. Cadre méthodologique

Cette méthodologie se déploie en trois phases principales : (i) la collecte, le traitement et l'analyse de données, (ii) les indicateurs d'analyse, et (iii) les difficultés rencontrées. La première étape comprend la recherche documentaire, le choix de la méthode de collecte, l'échantillonnage, le traitement et l'analyse des données. La recherche documentaire s'est appuyée sur des sources nationales et locales, incluant des lois, textes, décrets, arrêtés, ainsi que des documents de planification et de politique tels que le PND

et le VNR. Des consultations de manuels régionaux et internationaux sur le VLR et le VNR ont également été effectuées, en plus de guides de planification locale et de rapports d'études relatifs à Brazzaville. Des documents tels que les rapports de budget et le plan d'action 2017-2022 de la mairie ont également été consultés.

L'étude a été conduite selon une approche mixte, combinant méthodes qualitatives et quantitatives, avec trois techniques principales :



L'enquête de terrain à partir de laquelle les données quantitatives ont été collectées. Cette collecte a eu lieu auprès de la mairie et d'autres structures nationales, en utilisant un questionnaire basé sur une liste d'indicateurs ODD. Ce questionnaire a été distribué électroniquement et physiquement en amont des rendez-vous ;



Les ateliers de consultation : des ateliers de consultation ont réuni des représentants de la mairie et d'autres participants ciblés pour identifier et prioriser les ODD, favorisant ainsi une dynamique de prise de décision participative et une meilleure compréhension des enjeux locaux liés à l'Agenda 2030.

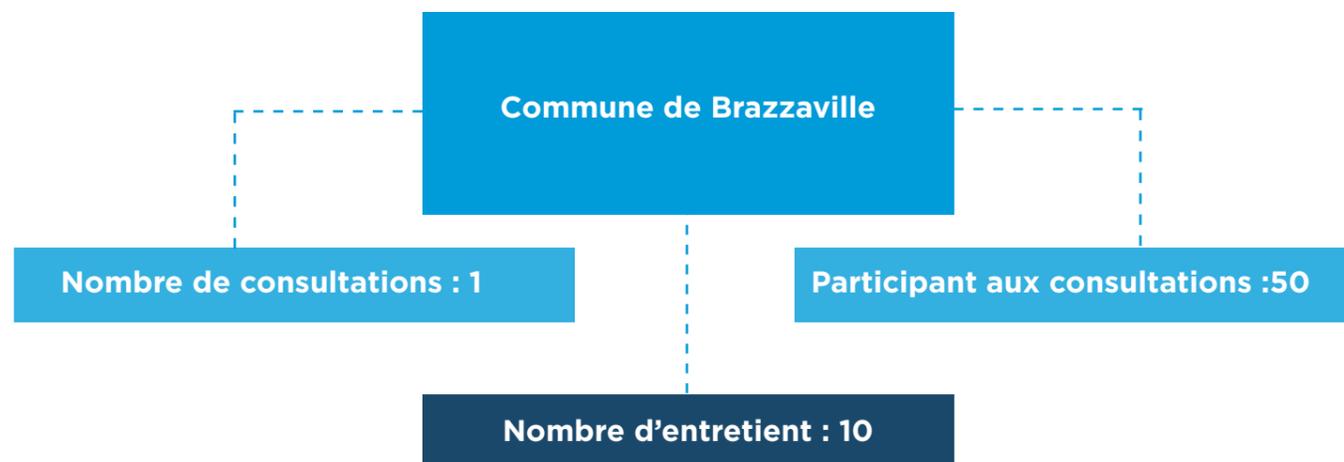


Les entretiens semi-structurés : Une série d'entretiens a été réalisée avec des cadres de la mairie, des responsables ministériels, des membres de la société civile, du secteur privé et des organisations non gouvernementales (ONG) et internationales, afin de recueillir leurs perspectives sur la mise en œuvre des ODD à Brazzaville.

Des outils spécifiques, comme des guides pour les focus-groups et les entretiens, ont été élaborés et approuvés par l'équipe de coordination. Une attention particulière a été accordée à la protection des données et à la sécurité des participants, en adoptant une approche de consentement libre et éclairé. Par ailleurs, l'échantillon a été choisi pour refléter les principes d'inclusivité

et d'engagement participatif. Plus de 50 participants locaux et une dizaine de parties prenantes ont été consultés, respectant la cible et les objectifs initiaux de l'étude. Chaque phase de cette méthodologie a été conçue pour engager efficacement les parties prenantes et fournir des insights approfondis sur les défis et opportunités associés à la mise en œuvre des ODD à Brazzaville.

Graphique 2 : Récapitulatif des entretiens et atelier de consultations locales avec les participants



L'enquête de terrain à partir de laquelle les données quantitatives ont été collectées. Cette collecte a eu lieu auprès de la mairie et d'autres structures nationales, en utilisant un questionnaire basé sur une liste d'indicateurs ODD.

Le graphique 3 montre une représentation schématique de la feuille de route.

Graphique 3 : Représentation schématique de la feuille de route



1.2.4. Difficultés rencontrées

Les difficultés ont été rencontrées à plusieurs niveaux de l'étude, entre autres :

- Le manque de documents de planification par la mairie a constitué un problème dans l'alignement des agendas ;
- L'absence de données sur les indicateurs des cibles-ODD au niveau de la commune de Brazzaville ;

- Le manque de données au niveau des statistiques nationales pour suivre les progrès réalisés dans la ville.

Tous ces faits ont perturbé le processus de réalisation de l'étude. Cependant, ces difficultés ne biaisent pas la qualité des analyses faites dans cet Examen Local Volontaire.



CHAPITRE II. POLITIQUE ET ENVIRONNEMENT PROPICE À LA MISE EN ŒUVRE DES ODD À BRAZZAVILLE



© By Pixabay

La République du Congo a adopté les agendas de développement 2030 et 2063 dès leur lancement respectivement en 2016 et 2014. Elle a procédé à la mise en œuvre des politiques et d'un environnement favorable pour rendre effectif le développement durable. La procédure d'appropriation et d'intégration de ces agendas, d'intégration des dimensions du développement durable ainsi que la gestion de l'indivisibilité des ODD constituent l'essentiel de ce chapitre.

II.1. Intégration des agendas dans les politiques et stratégies nationales

Les Agendas de développement 2030 et 2063 sont reflétés dans les domaines d'actions du Congo à travers les documents de planification nationale, notamment les PND 2012-2016, 2018-2022 et 2022-2026, ainsi que les documents majeurs de politiques et stratégies nationales, comme la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD). Il existe aussi au niveau du cadre légal la constitution du 25 novembre 2015 (article 210) et celle du 20 janvier 2002.

II.1.1. Plan National de Développement (PND) 2022-2026

Le PND 2022-2026 s'inspire de la vision du Président de la République à travers son programme de société, « Ensemble, poursuivons la marche ». Cette longue marche⁷ exige une planification des actions, conçue comme un processus volontariste de définition d'objectifs à atteindre dans le temps, soutenue par une définition pertinente des stratégies, une mobilisation conséquente et une allocation optimale des ressources. Le PND 2022-2026, cadre de référence du développement, programme pluriannuel des actions prioritaires du gouvernement sur une période de cinq ans, intègre l'ensemble des préoccupations d'ordre social et environnemental du Congo. Une démarche largement participative et inclusive a été respectée, à travers des ateliers thématiques impliquant des représentants des institutions publiques et privées ainsi que des partenaires techniques et financiers, et une série de rencontres du ministère du Plan avec les premiers responsables des dites entités. L'élaboration des travaux techniques a été conduite exclusivement par des cadres des départements ministériels et experts nationaux. Le PND 2022-2026 a été soumis à la validation des parties prenantes pour assurer l'appropriation avant d'être présenté au parlement pour approbation et mise en œuvre. Le PND 2022-2026 est actuellement le programme de développement du Congo pour les cinq ans à venir.



© By Freepik

Pour accélérer la mise en œuvre des ODD identifiés et priorités, le gouvernement congolais, à travers l'actuel PND, a bâti de nouvelles stratégies nationales de développement suivant six piliers constituant des activités porteuses de croissance : (1) le développement de l'agriculture au sens large ; (2) le développement de l'industrie ; (3) le développement des zones économiques spéciales (ZES) ; (4) le développement du tourisme ; (5) le développement de l'économie numérique ; (6) la promotion immobilière. Cependant, une attention particulière a été portée sur certains domaines pour accompagner ces piliers, notamment la bonne gouvernance, la paix, la sécurité et la stabilité politique, l'accompagnement et le développement du secteur privé, et l'environnement et le développement durable. Il en est de même pour le dividende social (le capital humain) et le renforcement des infrastructures de base. Il est clair à partir de ces piliers et domaines que le PND 2022-2026 s'aligne sur les ODD ainsi que sur l'Agenda 2063. D'ailleurs, le gouvernement, en visant la promotion immobilière dans son pilier 6, fixe comme objectifs stratégiques la gouvernance de la promotion immobilière, la promotion de l'habitat et du logement décent, et le développement des infrastructures immobilières, ce qui s'aligne sur l'ODD 11 : villes et établissements humains ouverts à tous, sûrs, résilients et durables. Par ailleurs, aucun axe ne fait référence de manière directe et claire à la planification des collectivités locales dans ce PND et ne

montre un aspect mettant l'accent sur la décentralisation et le développement local. En revanche, si les PND 2012-2016 et 2018-2022 ont révélé des insuffisances et des résultats mitigés dans différents domaines d'actions, le PND 2022-2026 met l'accent sur certains principes directeurs comme la priorisation de certaines activités, la mise en œuvre du PND, l'appropriation nationale, la responsabilisation et le rapport croissance économique/environnement pour pouvoir relever certains défis socio-économiques en matière d'infrastructure, de climat des affaires, de fluctuations des cours, d'éducation, de santé, d'électricité, d'eau et d'assainissement (dans l'ensemble des villes) pour le bien-être des populations.

Aujourd'hui, la République du Congo continue de progresser vers la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et 2063, et s'est enrichie des solutions préconisées dans ces agendas de développement, notamment à travers son expérience dans son exercice de contextualisation et de l'élaboration de ses revues nationales volontaires de 2019 et 2020 et d'autres rapports de politiques et stratégies. En revanche, le PND⁸ 2022-2026, tout en affichant clairement des objectifs stratégiques en matière de transformation économique, ne reflète pas de manière explicite le niveau d'alignement de ses objectifs spécifiques par rapport aux défis à relever au niveau des cibles ODD du Congo adoptées en 2017. En effet, l'adoption du PND 2022-2026 est une parfaite illustration de cette appropriation des agendas internationaux.

II.1.1.1. Revues Nationales Volontaires du Congo (VNR)

Le VNR est le document de référence du suivi de mise en œuvre des objectifs de développement durable dans un pays. En effet, le Congo a présenté en 2018, comme tous les pays, les réussites et progrès accomplis dans la réalisation du programme de développement durable 2030 et de la promesse de ne laisser personne de côté ainsi que les défis de sa contribution nationale à l'atteinte des objectifs de développement durable. Selon l'Indice des ODD-SDG⁹, le Congo est classé au 144ème rang sur 165 pays engagés dans la réalisation de l'Agenda 2030 en 2021 avec un score de 52,9 et ces performances sur le principe de « Ne laisser personne de côté » ne sont pas favorables.

⁸Cadre de programme pays, 2021, SNU-Congo.
⁹Sustainable Development Goals (ODD)



© By Freepik



Pour rappel, le rapport de contextualisation de 2017 a permis à la République du Congo de retenir 14 ODD, 74 cibles et 113 indicateurs dont 92% sont parfaitement intégrés dans le PND 2018-2022 et le taux de prise en compte est de 72% pour les 17 ODD au niveau international. De même, plusieurs cibles ODD sont alignées avec le PND 2022-2026. Les travaux de contextualisation de ces agendas se sont faits selon un processus participatif impliquant tous les acteurs de développement au Congo. Toutefois, ces taux de prise en compte des cibles-ODD dans les documents de planification masquent encore certaines réalités. Sur les 17 ODD, très peu connaissent une évolution satisfaisante. D'ailleurs, un bilan de faibles réalisations, notamment sur la pauvreté, la proportion des personnes sous-alimentées, la mortalité et morbidité, et la lutte contre la corruption a été constaté dans le cadre du VNR 2019. Selon le même rapport, les grands défis que le Congo se doit de relever pour garantir le succès de l'Agenda 2030 sont les suivants : le renforcement des capacités de l'Institut National de la Statistique (INS), la massification et l'acculturation des ODD par la majorité de la population, et les sources et stratégies de mobilisation des ressources. Certains objectifs non priorités dans le rapport de contextualisation sont récupérés, alignés et intégrés dans le PND 2022-2026. Le renforcement de la loi No 36-2018 du 5 octobre 2018 sur la statistique officielle pourrait redonner une bouffée d'oxygène à la disponibilité des données nationales, locales et sectorielles.

II.1.2. Stratégie Nationale de Développement Durable 2016-2025

La République du Congo s'est engagée dans la dynamique des recommandations issues des sommets internationaux sur le développement durable (Sommet de la Terre des Nations Unies¹⁰) en se dotant d'une Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD, 2016-2025) intégrant les principes du développement durable. Pour rappel, le Congo a organisé en octobre 2008 à Brazzaville le 6^{ème} Forum Mondial sur le Développement Durable et en avril 2013 le Forum National sur le Développement Durable, dont les conclusions ont débouché sur l'élaboration de la présente SNDD¹¹. Le Congo a initié la journée de planting d'arbre depuis 1980 dans la constitution. Actuellement, une initiative sur la décennie de l'afforestation est lancée par le Président de la République dont l'atelier sera organisé en juin 2023 à Brazzaville. Cette initiative a reçu le soutien du Secrétaire Général de l'ONU. Le principe d'élaboration du document final de la SNDD 2016 a privilégié une approche participative impliquant activement les départements ministériels et toutes les parties prenantes nationales. Le rapport final a été ensuite validé par la Commission Nationale de Développement Durable créée par décret n° 2011-735.

¹⁰Le Sommet de la Terre, à Rio de Janeiro, en 1992 et le Sommet de Johannesburg (2002) recommandent aux Etats de se doter de stratégie nationale pour le développement durable intégrant dans les politiques et programmes nationaux ses principes.

¹¹SNDD : Stratégies Nationales de Développement Durable 2016-2025, République du Congo

La vision de la SNDD 2016-2025, basée sur quatre axes stratégiques, est formulée ainsi : «À l'horizon 2025, le Congo aura établi les bases d'un développement durable à travers (1) la gestion rationnelle des ressources naturelles, (2) l'amélioration de la gouvernance, (3) le développement et la modernisation des infrastructures et des services sociaux de base,

ainsi que (4) la diversification de son économie.»

Ces axes stratégiques comprennent différents domaines d'interventions avec des éléments de stratégies comme lignes d'action, qui s'alignent sur l'ensemble des ODD et l'Agenda 2063 à travers quinze domaines d'interventions dont le 5 et le 7 font référence directe à l'ODD11.



C'est dans ce cadre que la SNDD 2016 a été conçue dans une vision partagée du développement, en respectant les fondements garantissant la durabilité environnementale, l'optimalité économique et la viabilité sociale, tout en tenant compte des atouts et potentialités naturels, du contexte politico-économique et sociodémographique, ainsi que des grands défis auxquels le pays fait face. La SNDD 2016 n'est pas uniquement centrée sur les questions environnementales. Elle aborde aussi les questions de mobilisation des ressources et de partenariats ainsi que de suivi et évaluation. D'autres documents de politiques, plans et stratégies nationales intégrant les objectifs de

développement durable ont été élaborés et mis en œuvre en République du Congo, notamment la Politique Nationale de la Décentralisation et du Développement local 2017, la Politique Nationale de Santé (PNS) 2018-2030, la Stratégie Sectorielle de l'Éducation (SSE) 2021-2030, la Politique Nationale d'Actions pour l'Environnement (PNAE), la Politique Nationale Genre (PNG), la Contribution Déterminée au Niveau National (CDN) qui définit les priorités nationales en matière de lutte contre les changements climatiques, d'autres politiques/stratégies sectorielles et sous-sectorielles, etc.

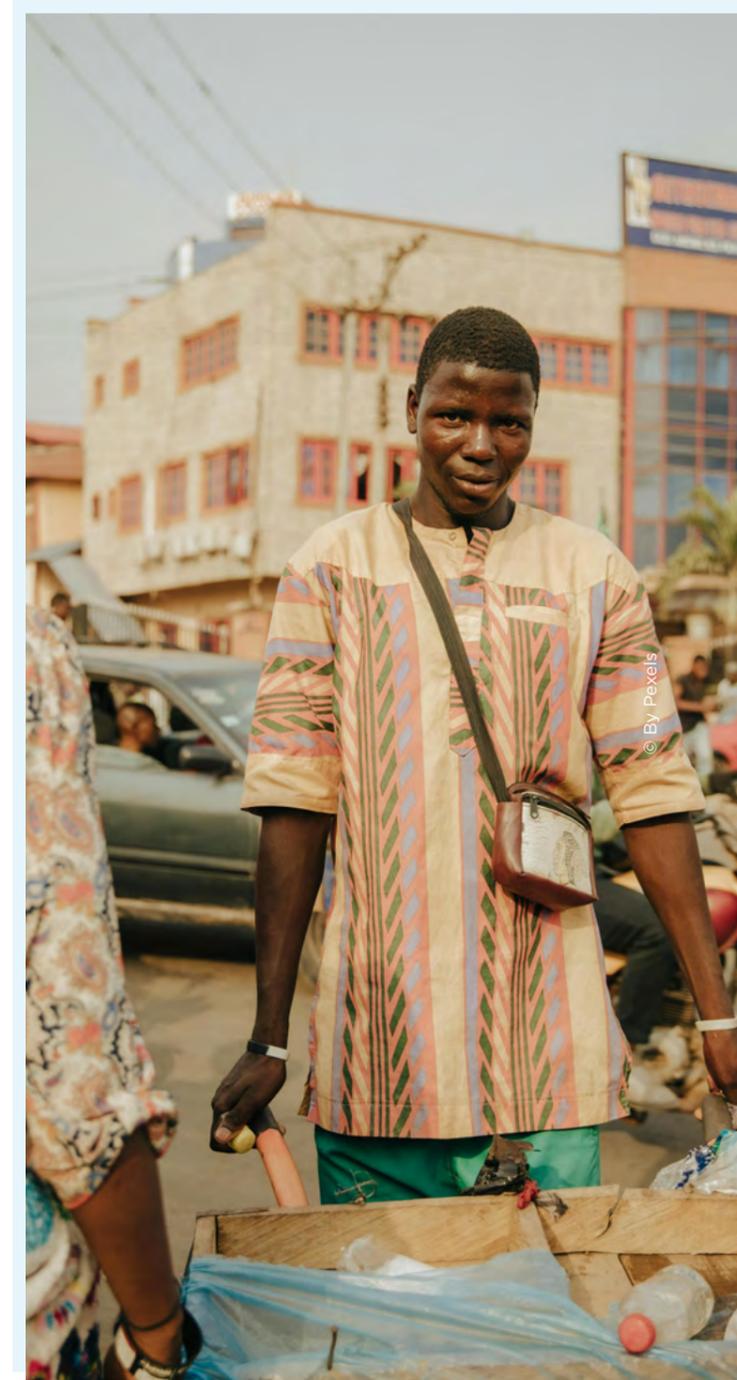
II.2. Intégration des ODD au niveau de la commune de Brazzaville

À ce jour, Brazzaville n'a élaboré aucune stratégie locale de développement durable, pourtant la Loi N°010-2003 du 6 février 2003 portant transfert des compétences aux collectivités locales et l'arrêté 062/CBM du 21 janvier 2021 portant attribution et organisation des services municipaux, leur confère la responsabilité dans plusieurs domaines en déclinant à l'échelle locale, les préoccupations du gouvernement relatives au développement durable. En effet, les documents de planification comprennent : le PND 2022-2026, les délibérations du conseil départemental et municipal, le plan directeur de la ville de 2012, et le plan d'aménagement urbain. L'objectif et les actions de développement actuels de la municipalité sont basés sur le cadre du PND 2022-2026 qui contient des objectifs politiques et des stratégies alignés sur les cibles ODD et l'Agenda 2063. Le développement durable ne peut être réalisable pour la commune de Brazzaville que si elle dispose d'un plan local de développement et d'un plan local d'aménagement urbain ambitieux, solide et réaliste.

II.2.1. Absence d'un Plan Local de Développement de la ville de Brazzaville

Brazzaville n'a pas développé de déclaration de vision pour guider son développement, mais elle a une devise « Brazza la verte », bien que limitée « à la beauté de son couvert végétal », niant l'aspiration prospective du développement. La commune de Brazzaville ne dispose pas en ce jour de plan local de développement. C'est le schéma manquant de sa vision de développement. D'ailleurs, le Maire de la ville, lors de son allocution à l'ouverture de l'atelier de consultations locales pour l'élaboration du VLR d'évaluation de la mise en œuvre des ODD et de l'Agenda 2063 dans la ville, disait : « Nous n'avons pas de Plan Local de Développement (PLD). Nous sollicitons l'appui du SNU pour l'élaboration du PLD, outil indispensable pour la mise en œuvre d'une politique de développement cohérente, en adéquation avec le PND, afin d'œuvrer au plus près, au bien-être de nos concitoyens, essentiel pour le développement de notre chère ville. » Le PLD définira la vision stratégique et prospective de la commune.

Ce retard dans l'élaboration des documents de planification et le manque de vision claire posent certainement d'énormes contraintes au développement durable de la ville de Brazzaville. De même, l'absence de déclaration de vision comme guide important pour la commune sur la réflexion globale à long terme et la mise en œuvre des ODD et des orientations stratégiques pour la municipalité est une occasion manquée pour l'efficacité et l'efficacités de la durabilité urbaine de Brazzaville. La vision de la ville doit être développée dès que possible et disposer des outils technologiques pour sa vulgarisation et sa sensibilisation (site web, comptes de médias sociaux comme Twitter ou Instagram) ainsi que l'échange sur les priorités de la ville.





II.2.2. Élaboration d'un Plan d'Actions de Brazzaville de 2022-2027

En prélude à son PLD, le rapport final sur le plan d'actions quinquennal 2022-2027, le programme d'investissement et le budget exercice 2023 ont été adoptés au cours de la session budgétaire du conseil ce 27 février 2023. Ces documents sont soumis à l'approbation de la Préfecture de Brazzaville pour leur exécution. En effet, ce plan communal, à l'image de celui de 2017-2022, représente en quelque sorte la stratégie locale de développement, un instrument officiel de planification des actions de développement communal contenant les priorités de Brazzaville. En outre, le plan d'actions est le résultat du

programme du président du conseil départemental et municipal lors de sa candidature aux élections municipales. Il soumet ce plan au bureau exécutif pour les actions à mener pendant 5 ans, qui est la durée de son mandat, et il est élaboré un programme d'investissement chaque année ainsi qu'un budget d'exercice pour la mise en œuvre dudit programme ainsi que le fonctionnement de la commune. D'ailleurs, il traduit la vision et l'ambition du Député-Maire pour un mandat de cinq ans. Dans le cadre de la préparation du plan, plusieurs activités participatives et programmatiques ont été menées en commission interne

permettant ainsi à tous les cadres et agents communaux de s'approprier le plan. La commune a fait recours à l'expertise maison. On note les commissions sociale, finance, service technique (urbanisation), coopération, économie, transport, etc. Un groupe de pilotage municipal a été créé pour élaborer la stratégie. Des représentants de toutes les directions des services municipaux ont travaillé en collaboration avec le bureau exécutif, le secrétariat général du Conseil municipal, les représentants des mairies d'arrondissement, les conseillers et les agences, les régies et les entreprises sous tutelle.

Le plan d'actions de Brazzaville identifie les priorités de la municipalité qui s'alignent sur les axes stratégiques du PND 2022-2026, afin de lutter contre la pauvreté par le renforcement substantiel de la gouvernance urbaine. Ainsi, les priorités de développement du Conseil Départemental et Municipal de Brazzaville 2022-2027 se résument en des questions transversales telles que l'assainissement, les voiries urbaines, le transport, la culture, l'agriculture urbaine, la coopération décentralisée et les finances municipales. Ces priorités locales, identifiées et priorisées par la municipalité dans son plan, sont alignées

sur les Agendas 2030 et 2063. La mise en œuvre effective de ces priorités conduirait directement et de façon progressive la commune vers la réalisation d'au moins 14 des 17 ODD priorisés en 2017 au niveau national. En outre, le Plan d'actions communal 2022-2027 envisage aussi plusieurs actions à mener afin de mieux contribuer aux objectifs de développement durable dans la commune. Par exemple, la transformation du cercle culturel de Poto-Poto en pôle culturel, artistique et citoyen ; l'éradication du phénomène de morcellement des trajets dit demi-terrains dans le secteur du transport

urbain ; faire de l'île Mbamou à la fois un lieu touristique et un grenier du Département et de la Commune de Brazzaville ; un projet de dématérialisation du paiement des taxes municipales. En revanche, ces plans d'action de Brazzaville ne sont que des déclarations ou des chapelets d'intentions de développement, car derrière ces plans, il n'y a pas une véritable politique de mise en œuvre et de mobilisation des ressources. Le plan de modernisation des finances municipales en vue de la maximisation des recettes municipales ne semble pas répondre aux attentes de financement de la commune.



II.2.3. Schéma directeur d'urbanisme (SDU) de 2016-2030

Parallèlement à l'élaboration de la SNDD, la municipalité de Brazzaville a développé un SDU en 2016 pour orienter ses actions urbaines de développement durable, à travers une approche participative et inclusive impliquant la participation active des acteurs du développement. Le SDU est un document d'urbanisme exigé par la Loi n° 6-2019 du 5 mars 2019 portant code de l'urbanisme et de la construction dans ses articles 1 et 38¹². Ce SDU 2016 envisage le développement durable de la ville à l'horizon 2035 dans sa vision « Brazza la verte », c'est-à-dire de rendre à Brazzaville sa beauté « verte » dans ses cinq composantes principales : la structure urbaine, l'habitat, l'environnement, les infrastructures et la mobilité urbaine. Les actions déterminées par le SDU, en cohérence avec la vision partagée de « Brazzaville la verte », auront un fort impact sur chacune de ces composantes en améliorant le cadre de vie du plus grand nombre de résidents. Cette vision à long terme de la ville à travers le SDU s'inscrit dans le cadre des agendas 2030 et 2063. En revanche, très peu des objectifs de développement durable ont été pris en compte, et il n'est pas montré de manière claire l'alignement du SDU avec ces agendas de développement. La prise en compte des questions de gouvernance urbaine, de changement climatique, de suivi, de mobilisation des ressources et de partenariat, sont faiblement intégrées/priorisées dans le SDU 2016. Par ailleurs, les réformes et actions entreprises, la municipalisation accélérée (ODD11), la promotion immobilière (pilier 6) ont commencé à produire des résultats favorables au développement durable de la commune de Brazzaville, mais méritent d'être intensifiées durant la décennie de l'action pour une ville de Brazzaville durable et résiliente

En outre, le besoin pour le SDU 2016 de rompre avec des pratiques anciennes de l'aménagement et de la planification urbaine est indispensable, en accord avec l'expérience précédente du SDU 1982. En effet, en 1982, un ambitieux SDU de la ville de Brazzaville a été élaboré avec la volonté de faire de Brazzaville une ville équitable et compétitive, en cohérence avec la vocation de « plaque tournante de la sous-région ». Cependant, le SDU 1982 n'a guère été mis en œuvre après son adoption, compte tenu de l'inobservation

des indications mentionnées et le règlement d'urbanisme issu du plan directeur de la ville de Brazzaville n'a pas été respecté, jusqu'à ce que ces documents deviennent caducs et nécessitent leur actualisation. Par ailleurs, le SDU 2016 est la première pierre d'une série d'outils de planification qui donneront un cadre au développement urbain de Brazzaville à l'horizon 2035. Ce SDU 2016 n'a pas produit de résultats probants mais il est en application jusqu'à l'horizon 2035 car c'est un document d'urbanisme stratégique qui est opposable aux administrations. Ainsi, la réalisation de ces composantes principales à travers la commune est fortement reprise dans le cadre du plan local d'urbanisme (PLU) de la capitale du Congo.



© By Freepik



© By Freepik

II.2.4. Élaboration en cours d'un plan local d'urbanisme (PLU) de la ville de Brazzaville

En 2021, la commune s'est lancée dans l'élaboration de son premier plan local d'urbanisme 2035 (PLU), dont l'objectif général est de doter la ville d'un document d'urbanisme réglementaire et opérationnel, opposable aux administrations et aux tiers, afin de mieux réguler le développement spatial, l'occupation du sol, la gestion foncière et l'aménagement du parcellaire, des infrastructures et des équipements. Il s'agit de faire le développement autrement en redonnant à Brazzaville son couvert végétal, « Brazza la verte ». La préparation en cours de ce PLU a été guidée par une approche participative et inclusive impliquant l'ensemble des parties prenantes concernées dans la commune. L'ensemble de ces discussions a été consigné dans un document fixant les orientations définitives de l'aménagement du territoire urbain. Dans le PLU 2021-2035 sont inclus le diagnostic urbain et la définition d'une stratégie de développement, ainsi que les plans de restructuration de quartiers. La ville de Brazzaville est la première cité congolaise à bénéficier d'un plan local d'urbanisme (PLU)¹³. Cela représente une avancée, car son ensablement et son expansion

rapide et anarchique, dus entre autres à l'absence d'un cadre de planification urbaine adéquat et à une faible volonté politique, ont posé d'énormes conséquences sur la société, l'environnement et les personnes. Les analyses menées indiquent que, d'ici à 15 ans, cette commune abritera un supplément de plus de 2 millions d'habitants. Les besoins pour accueillir le développement de la ville de Brazzaville à l'horizon 2035 sont estimés à 9 254 hectares, soit environ 487 hectares par an durant les 19 prochaines années (SDU, 2016). D'où l'urgence d'un plan local d'urbanisme pour un développement spatial harmonieux, permettant de contenir les flux humains et matériels à long terme. Dans ce cadre, il y a lieu aussi de rappeler que le nouveau PLU n'a pas encore été adopté et qu'il est en harmonie, d'une part avec les nouveaux principes de décentralisation et de développement local prévus par la loi/décret, et d'autre part, qu'il s'aligne sur l'ODD11 ainsi que sur l'objectif 1 de l'Agenda 2063. Après son adoption en 2023, le PLU sera mis en œuvre pour guider le développement de la commune.



© By Pexels

II.3. Intégration/appropriation des dimensions de durabilité et indivisibilité des objectifs

L'adoption du SDU 2016 a coïncidé avec l'engagement du pays envers l'Agenda mondial 2030 en 2016 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine en 2014. De même, l'élaboration du PLU 2035 s'inscrit dans un cadre où le pays a déjà contextualisé et priorisé les cibles des ODD de ces agendas dans ses Revues Nationales Volontaires, dont Brazzaville a été fortement impliquée dans le processus de préparation en tant que capitale du pays. L'ambition de faire de Brazzaville une ville équitable et compétitive, en cohérence avec sa vocation de « plaque



© By Freepik



© By Freepik

tournante de la sous-région », redonne à Brazzaville son statut de Brazza la verte. Nul doute que le Schéma directeur d'urbanisme de 2016 et le plan local d'urbanisme de 2035 incarnent cette vision de Brazza la verte et démontrent l'intégration des dimensions de durabilité et le principe d'indivisibilité des Objectifs de Développement Durable. De plus, en décembre 2022, le PNUD a organisé un atelier de sensibilisation des cadres et agents de la commune de Brazzaville, en vue de renforcer leurs capacités à l'intégration et l'appropriation des ODD dans leurs documents de planification. Ainsi, ce VLR de Brazzaville devrait alimenter

le dialogue, fournir une plate-forme d'échange autour des agendas au niveau local pour une planification participative et intégrée, une mise en œuvre coordonnée et cohérente, et le suivi-évaluation des actions de développement en prenant en compte les principales préoccupations de la durabilité urbaine comme étant liées les unes aux autres.

Il faut donc agir, car Brazzaville fait face à des défis urbains énormes. En outre, les préoccupations environnementales dans la municipalité de Brazzaville comprennent les érosions, les inondations, la gestion des déchets ainsi que la voirie et l'assainissement. Les préoccupations sociales permanentes comprennent l'inégalité, le dualisme, le transport, la délinquance juvénile (phénomènes des « bébés noirs », « kuluna »), le chômage, la pauvreté, la formation qualifiante et professionnelle, la mortalité et la morbidité, la santé, l'assurance-maladie, la protection sociale, l'emploi décent, le patrimoine culturel et le logement. Parmi les principales problématiques économiques figurent la mobilisation des recettes municipales, la création d'emplois, l'industrialisation et les infrastructures urbaines. Au plan institutionnel, les principales questions de préoccupation comprennent la coordination efficace, la corruption et les antivaleurs, ainsi que l'application de la réglementation. Brazzaville doit élaborer et mettre en œuvre des stratégies de développement à long terme pour assurer sa durabilité et accélérer la mise en œuvre des ODD identifiés et priorisés, car le développement d'emprunt est souvent de court terme.

CHAPITRE III.

PROGRÈS RÉALISÉS DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT



© By Freepik

Ce chapitre présente successivement l'effectivité de la décentralisation et du développement local ainsi que les progrès réalisés par la municipalité de Brazzaville vers l'atteinte des objectifs de développement durable de l'agenda 2030. Apprécier les progrès réalisés nécessite

la disponibilité des données au niveau de la commune ou d'une institution nationale des statistiques et une meilleure collaboration avec d'autres administrations sectorielles au moment de la collecte des données.

III.1. Effectivité de la décentralisation et de localisation des ODD

III.1.1. Effectivité de la décentralisation et du développement local

Les principaux textes en relation directe avec la planification urbaine, la décentralisation et le développement local des collectivités territoriales en République du Congo figurent dans la Constitution et les décrets. La décentralisation¹⁴ et le développement local sont inscrits dans la Constitution du 25 novembre 2015 (article 210) et celle du 20 janvier 2002. La République du Congo a fait de la décentralisation l'une de ses priorités

stratégiques pour son développement dès le début des années 1990, en donnant ainsi une nouvelle impulsion avec la loi n°08/94 du 03 juin 1994 qui fixe les orientations fondamentales. Après plusieurs tentatives des années 70-80, les 09 lois adoptées par le Parlement en 2003 et 2005 ont apporté un véritable regain d'intérêt au processus de décentralisation. Cependant, le Congo peine à enclencher ce processus de décentralisation, car plusieurs contraintes et défis persistent au niveau local.



© By Freepik

En effet, la vision de développement actuelle du pays, telle que résultant de la loi n°03-2003 du 17 janvier 2003 fixant l'organisation générale de l'administration territoriale, est structurée selon les principes de la déconcentration et de la décentralisation (article 1). Elle vise aussi le transfert des compétences du pouvoir central aux collectivités locales en application de la loi n°10-2003 du 6 février 2003. Ce principe de transfert de compétences vise un

double objectif : améliorer la gouvernance locale et l'efficacité de l'action publique des circonscriptions administratives d'une part, et promouvoir la démocratie locale et le développement local par les conseils départementaux et municipaux d'autre part. Le développement local, socle à partir duquel le développement durable doit être bâti, devrait être redynamisé compte tenu des défis actuels des collectivités locales.

¹⁴La décentralisation se réfère à l'administration et à la gestion des collectivités locales par des conseils élus, tandis que la déconcentration concerne la gestion des circonscriptions administratives par des représentants de l'État.

Le territoire congolais est découpé en circonscriptions administratives comprenant 12 départements, 88 districts, 19 communes de plein exercice, 23 arrondissements et 52 communautés urbaines. Ce découpage est complété par les villages et les quartiers des arrondissements, des communautés urbaines et des chefs-lieux des districts. Ces circonscriptions administratives sont regroupées en collectivités locales. Ainsi, l'ensemble des districts d'un département constitue une collectivité locale appelée département. L'ensemble des arrondissements d'une commune forme la collectivité locale appelée commune. L'exception concerne les collectivités locales à statut particulier dites hybrides que sont Brazzaville et Pointe-Noire. Toutefois, les collectivités locales ne sauraient travailler à la mise en œuvre et à l'atteinte des 169 cibles définies puisque la décentralisation et le développement local ne sont pas encore effectifs.

Depuis longtemps, le Congo a posé les bases solides d'une décentralisation et d'un développement local. Il a fait de la décentralisation l'un des défis de son action. Cependant, l'effectivité

de la décentralisation, la localisation des ODD (identification des priorités de développement local), la capacité des collectivités locales de réaliser des projets locaux d'investissement et de participer à l'élaboration du budget posent encore problème en raison des défis liés à l'écosystème juridique, institutionnel et politique peu applicable ;



à une planification locale peu solide et à un faible soutien humain, financier et technique, au manque de transversalité de la décentralisation ainsi qu'à l'insatisfaction des besoins locaux. À ces difficultés s'ajoutent la lenteur des subventions et l'absence d'une

fonction publique territoriale, entravant une mise en œuvre efficace des ODD. En outre, malgré cette base réglementaire, caractérisée par l'entrée en vigueur de la Constitution du 20 janvier 2002 et celle du 25 novembre 2015, le processus de décentralisation est encore trop précaire, insuffisant, peu pratique et demande plus de volonté politique pour être effectif et mis en œuvre. Il ne s'accompagne pas encore suffisamment d'un développement local véritablement structuré et engagé¹⁵.



Il existe encore un certain nombre de défis qui rendent la décentralisation inefficace. La décentralisation souffre de l'absence d'une politique définissant de manière claire et précise, entre autres, les stratégies et les actions à mener pour relever les nombreux défis qui freinent son plein essor (PNDDL, 2017). Le Président de la République a déclaré lors de son allocution devant le Parlement réuni en congrès

pendant son discours à la nation du 28 novembre 2022, qu'il faut « donner un contenu, un sens à la décentralisation, au développement passe par ces acteurs ». En décembre 2022, une loi a été votée à l'Assemblée nationale consistant à verser chaque trimestre les allocations aux collectivités locales. C'est une innovation, une avancée significative dans l'histoire des collectivités locales qui

bénéficie dorénavant d'une subvention permanente de la part du gouvernement. De plus, un forum national sur la décentralisation et le développement local organisé en mars 2023 a permis de compléter et de renforcer ce processus de gouvernance des collectivités locales dont le but est de redynamiser et de revitaliser la décentralisation et le développement local.

Pour rappel, les treize (13) domaines de compétences transférés aux collectivités locales par l'État, selon l'article 210 de la Constitution du 25 octobre 2015, sont en lien avec les 17 ODD de l'agenda 2030. Il s'agit de : (i) la planification, le développement et l'aménagement du territoire ; (ii) l'urbanisme et l'habitat ; (iii) l'enseignement primaire et secondaire ; (iv) la santé de base, l'action et la protection civile ; (v) la prévention, la réduction des risques et la gestion des catastrophes ; (vi) l'environnement, le tourisme et les loisirs ; (vii) le sport et l'action culturelle ; (viii) l'agriculture, l'élevage, la pêche et la pisciculture ; (ix) l'administration et les finances ; (x) le commerce et l'artisanat ; (xi) les transports ; (xii) l'entretien routier ; (xiii) le budget de la collectivité. Ces treize domaines de compétences s'approchent et s'alignent parfaitement avec les piliers et domaines du PND 2022-2026.

Ainsi, la réalisation de l'aspiration et de la vision de développement de la commune de Brazzaville, qui consiste à lutter contre la pauvreté par le renforcement substantiel de la gouvernance urbaine, passe par la mise en œuvre de son plan d'action de 2022-2027 axé sur neuf (09) objectifs prioritaires, à savoir : l'assainissement, les voiries urbaines, le transport, la culture, l'agriculture urbaine, la coopération décentralisée, les finances municipales, la santé et l'éducation. Ce plan d'action communal est aligné sur les ODD et sa mise en œuvre effective conduirait finalement à l'atteinte des objectifs de développement durable de l'agenda 2030 et de l'agenda 2063 dans le contexte de Brazzaville.

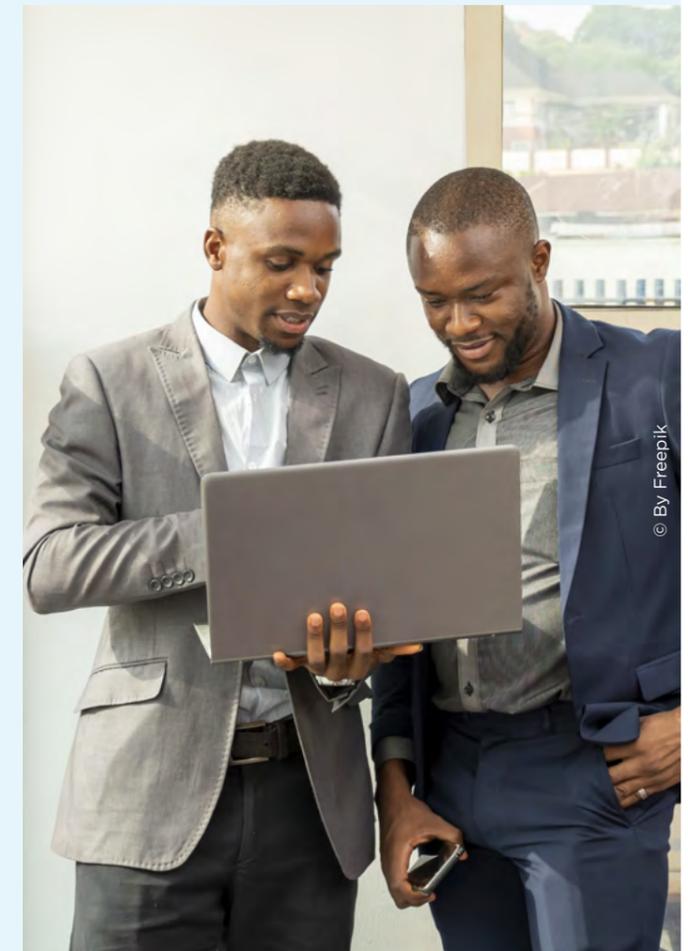
III.1.2. Localisation des ODD dans la commune

Depuis l'exercice de contextualisation des ODD en 2017, la localisation des ODD n'a pas encore eu lieu dans la commune de Brazzaville. La commune ne dispose pas des mécanismes ou des synergies d'actions nécessaires pour contribuer à la mise en œuvre des ODD. Les faibles performances dans l'atteinte des objectifs au niveau de la ville de Brazzaville sont dues aux difficultés de compréhension, de localisation et d'intégration des ODD. La municipalité compte développer un partenariat avec les organismes du système des Nations unies pour sensibiliser et localiser les ODD.

De plus, la municipalité et les ONG développent des initiatives qui, même indirectement, contribuent à la mise en œuvre des ODD. Ces initiatives portent notamment sur l'assainissement, la promotion de l'agriculture urbaine et la coopération décentralisée. Il existe des domaines des ODD (ODD3, ODD11, ODD12) pour lesquels la ville de Brazzaville n'a pas encore trouvé de solutions correspondantes. Elle s'efforce de mettre en œuvre ses ODD à travers les actions inscrites dans le plan quinquennal.

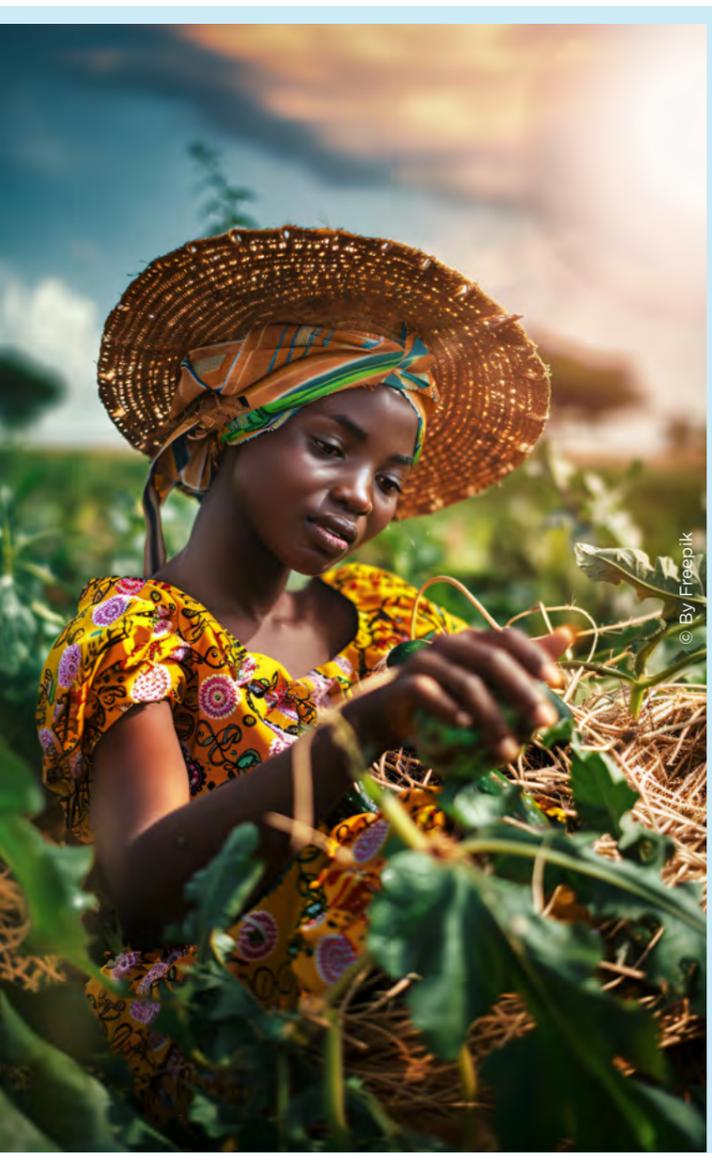
Participation des Collectivités Territoriales aux mécanismes de coordination nationale/ localisation des ODD

La municipalité de Brazzaville ne participe pas effectivement à la mise en œuvre des ODD (c'est-à-dire à la « localisation des ODD »). En ce qui concerne la préparation du rapport VNR, la commune est souvent informée et participe à sa préparation, mais sans jouer de rôle majeur. La non-déclinaison des ODD au niveau local indique une faible participation et implication des collectivités locales dans le processus de localisation et de mise en œuvre des ODD.



Pour réussir la mise en œuvre des ODD, les collectivités territoriales ont besoin :
 D'un plus grand soutien du gouvernement (par exemple, en termes d'accompagnement administratif, de soutien financier, d'accès à la technologie, de renforcement des compétences individuelles et des capacités institutionnelles, de ressources humaines...).

- D'une meilleure collaboration entre le gouvernement et les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD).
- D'une implication renforcée de la société civile, du secteur privé local et des populations.
- De réformes législatives mieux adaptées et d'une plus grande décentralisation pour renforcer les compétences des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD).
- Que la commune adopte une vision axée sur les ODD ; organise des consultations locales (VLR) ; et adopte une délibération sur le Plan de Développement Local et le Plan d'actions.



Acteurs au développement dans la commune de Brazzaville

La commune a besoin de plusieurs acteurs locaux susceptibles de participer au développement local (au bien-être des populations brazzavilloises). Parmi ces acteurs figurent les collectivités locales (le Préfet, les élus locaux), la société civile (les associations et ONG), les acteurs économiques (les entreprises), les conseils citoyens, les partenaires techniques et financiers (PTF) ainsi que les populations elles-mêmes. Dans le cadre de l'élaboration du présent Examen Local Volontaire (VLR) de Brazzaville, les acteurs non-étatiques ont été impliqués, notamment le secteur privé, les partenaires techniques et financiers (PTF), la société civile, et l'université. Cependant, lors de la prise de décision ou de l'élaboration d'une stratégie locale, la commune ne les implique pas suffisamment, alors même que ces acteurs non-étatiques jouent un rôle consultatif et collaborent efficacement dans le cadre de l'élaboration des ODD. La commune de Brazzaville devrait travailler dans un cadre concerté et maintenir un dialogue permanent avec les partenaires locaux pour faire avancer le développement local dans l'optique de la réalisation des ODD.



III.2. Performances des progrès par objectif

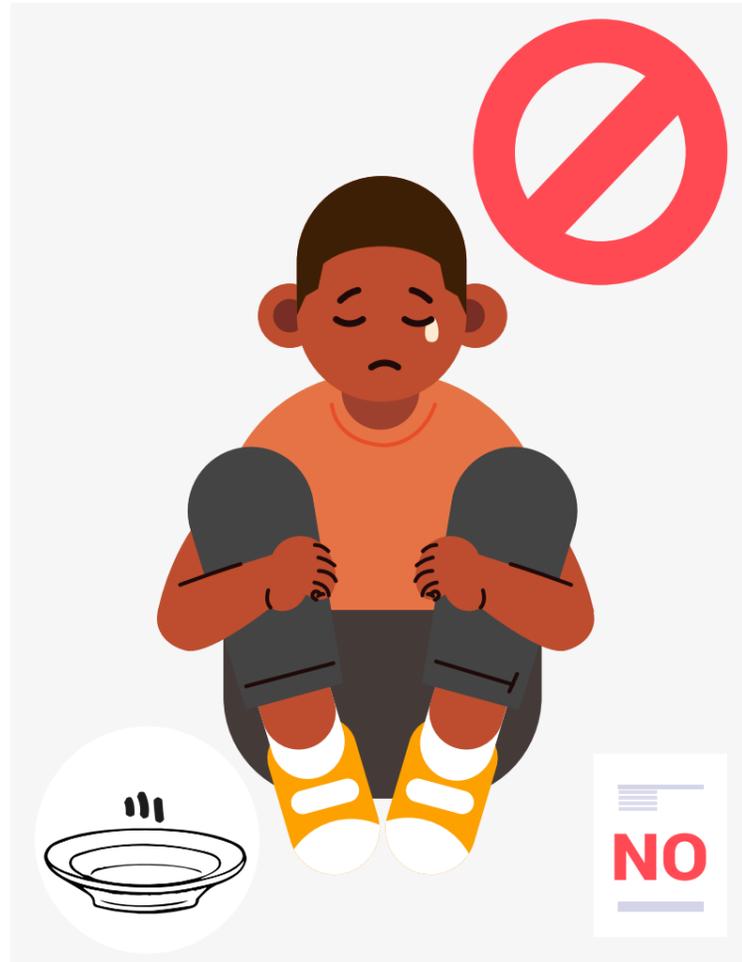
Les données collectées auprès de différentes sources ont permis d'apprécier, de mesurer et d'analyser les progrès réalisés par rapport aux indicateurs disponibles des ODD choisis au contexte local, national et international. Une grande partie de ces indicateurs n'est pas encore intégrée dans le système de suivi des politiques publiques nationales et locales.





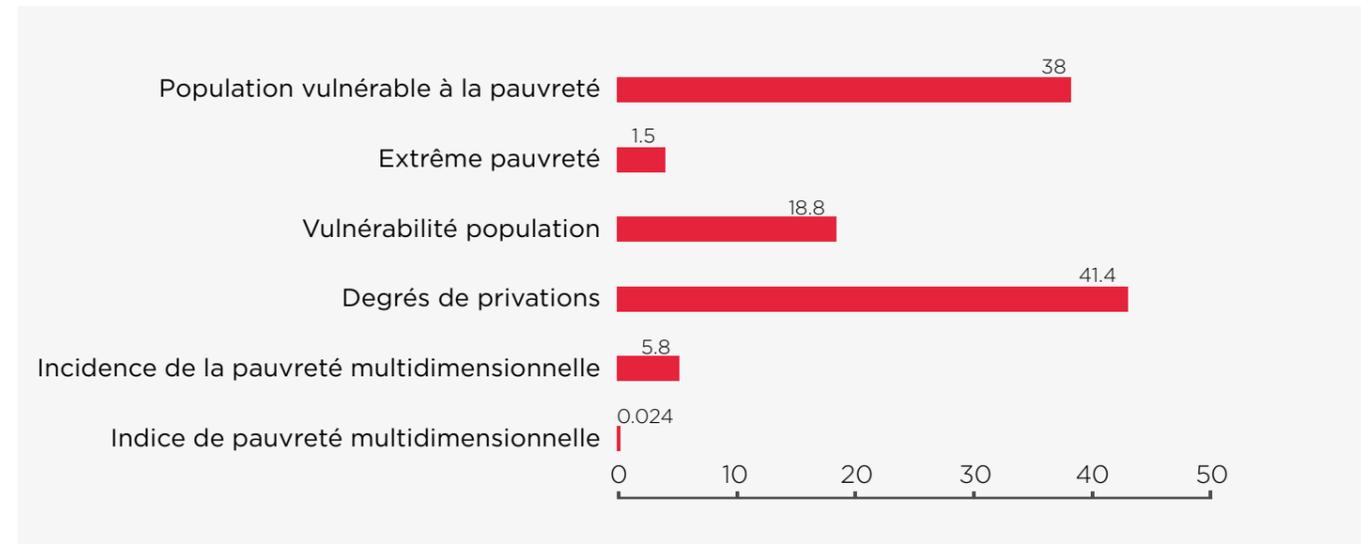
ODD1: ÉLIMINER LA PAUVRETÉ SOUS TOUTES SES FORMES ET PARTOUT DANS LE MONDE

Bien que riche en ressources naturelles, la République du Congo n'est cependant pas à l'abri des menaces de la pauvreté, étant classée parmi les pays pauvres et se situant régulièrement au bas de l'échelle selon l'Indice de Développement Humain établi par le PNUD¹⁶ à cause des faibles performances dans le domaine du bien-être. Selon l'INS (2020), 56,6 % de la population congolaise est généralement jeune, essentiellement urbaine et plus dense dans les deux grandes villes (Brazzaville et Pointe-Noire). En milieu urbain, la pauvreté demeure préoccupante, notamment à Brazzaville. Selon l'ECOM2 (2011), le taux de pauvreté à Brazzaville a diminué, passant de 53,4 % en 2005 à 29,4 % en 2011, soit une baisse respective de 24 points de pourcentage par rapport à 2005.

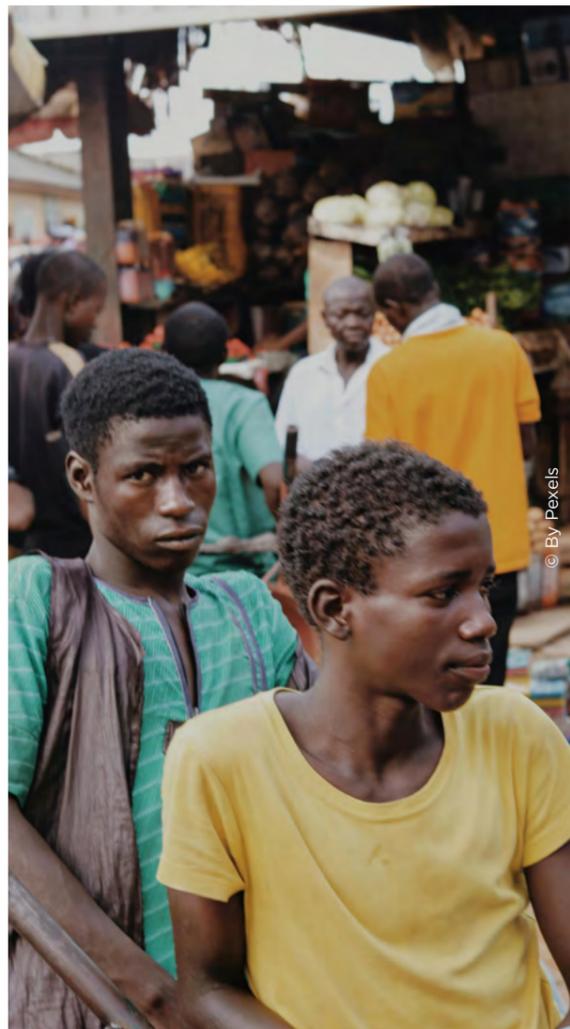


Cette proportion s'est cependant aggravée pour atteindre environ 42,3 % en 2015¹⁷. Les données de l'enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS) de 2014-2015 révèlent que l'indice de pauvreté multidimensionnelle (0,024), l'incidence de la pauvreté multidimensionnelle (5,8 %), le degré de privations des besoins (41,4 %), la vulnérabilité (18,8 %), l'extrême pauvreté (1,5 %) et la part de la population vulnérable à la pauvreté (38,0 %) à Brazzaville est relativement élevée par rapport aux autres communes (PNUD-Congo, 2021). Les populations vulnérables et les habitants des quartiers périphériques sont davantage touchés que les autres couches sociales dans la commune. Les résultats de l'enquête MICS 2014-2015 montrent que la population la plus riche est concentrée dans le milieu urbain (58 %), en particulier à Brazzaville et à Pointe-Noire, avec respectivement 64,1 % et 54,7 % dans les deux quantiles les plus riches, mais les inégalités restent élevées selon les groupes de population, les zones d'habitation et le statut professionnel.

Graphique 4: Indicateurs de la pauvreté multidimensionnelle à Brazzaville en 2014-2015



Source: PNUD et Oxford Poverty and Human Development Initiative, Global Multidimensional Poverty Index 2019.



La ville élabore actuellement un plan d'action 2022-2027 dont l'un des objectifs est de lutter contre la pauvreté par le renforcement substantiel de la gouvernance urbaine. La volonté de la commune de réduire sensiblement la pauvreté en faveur des populations vulnérables, des femmes et des jeunes, bien que louable, reste inefficace, mais s'inscrit dans le cadre des actions, programmes et projets du gouvernement et des partenaires au développement. À titre illustratif, on peut mentionner le projet Lisungi dans le cadre de la protection sociale non contributive (filets sociaux), le PDCE (formation et emploi), le projet Telema (santé et entrepreneuriat des jeunes), ainsi que le programme alimentaire scolaire avec le PAM, etc. Brazzaville et ses mairies d'arrondissement figurent en première ligne parmi les villes bénéficiaires de ces

actions. Entre 2015 et 2021, le nombre de chefs de ménage ayant reçu des allocations/transferts est passé de 673 en 2015 à 192 772 en 2020, et plus de 4 259¹⁹ ménages ont bénéficié du TMAGR entre 2019 et 2021 dans le cadre du projet Lisungi à Brazzaville. De même, plus de 111 641²⁰ ménages vulnérables, sur une prévision de 100 000 ménages, ont perçu leurs allocations versées par les fonds propres de l'État en 2020 pour pallier les effets néfastes des mesures instaurées pour ralentir la propagation du Covid-19. Cependant, en ce qui concerne la protection et la sécurité sociale, les actions de la commune en faveur des groupes vulnérables, en tant qu'acteur local central, demeurent encore faibles et peu visibles/palpables. La plupart des dépenses de services de base (santé et éducation) au niveau de la commune sont entièrement assurées par l'État.



ODD2: ÉLIMINER LA FAIM, ASSURER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, AMÉLIORER LA NUTRITION ET PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE DURABLE

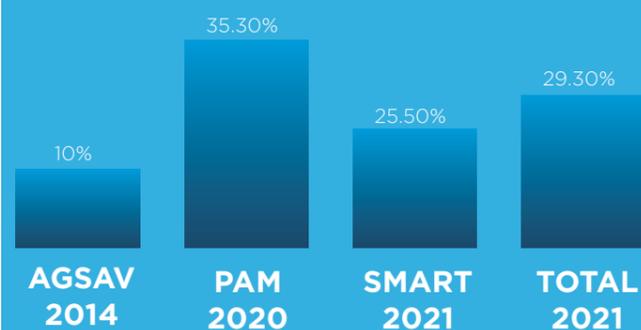
Les Congolais, notamment les groupes vulnérables, souffrent encore de la faim. L'indice de la faim au Congo était de 30,3 en 2021, classant ainsi le pays au 105ème rang sur 116 pays en 2021, contre 18,1 en 2014 (56ème rang sur 76 pays). Cette situation nationale est similaire à celle de Brazzaville, où plus de 40 % de la population vit dans la ville la plus peuplée du pays. Selon les statistiques de la FAO en 2011, les importations alimentaires du Congo étaient évaluées à 200 milliards de FCFA. En 2016, ce chiffre a atteint plus de 300 milliards de FCFA,

La sous-alimentation et l'insécurité alimentaire modérée ou sévère nécessitent des actions fortes et directes. Les résultats de l'enquête SMART (2021) montrent qu'à Brazzaville, la prévalence de l'insécurité alimentaire est de 25,5 %. Selon cette même enquête, l'insécurité alimentaire a diminué dans quatre arrondissements de Brazzaville (Makélékélé, Talangaï, Djiri, Madibou et Mfilou), grâce à l'accompagnement du PAM, passant de 35,30 % en 2020 à 15,2 % en 2021. Cependant, une forte prévalence d'insécurité alimentaire persiste dans les arrondissements de Madibou et Djiri, respectivement à 27,6 % et 20,3 % des ménages. En 2021, le projet de riposte à la Covid-19 a permis de fournir une aide alimentaire à 864 ménages à Brazzaville. L'enquête sur l'Analyse Globale de la Sécurité Alimentaire et de la Vulnérabilité (AGSAV) réalisée en 2013 a révélé qu'à Brazzaville, 13 % des ménages étaient en situation d'insécurité alimentaire. Par ailleurs, des actions ont été entreprises et l'enquête SARA Congo 2018 indique que 45 % des formations sanitaires (FOSA) à Brazzaville fournissent des services de soins préventifs et curatifs pour les enfants, notamment le diagnostic et le traitement de la malnutrition.



témoignant de la dépendance croissante du pays aux importations alimentaires. Cependant, le pilier 1 du PND 2022-2026 et un sous-axe du PND 2018-2022 sont consacrés notamment à l'agriculture. Il est important de souligner que la flambée des prix alimentaires observée ces dernières années sur les marchés de la ville pèse sur le pouvoir d'achat et épuise les ressources des ménages. Néanmoins, il convient de noter que la faim, la malnutrition et l'insécurité alimentaire ont été exacerbées par la pandémie de Covid-19.

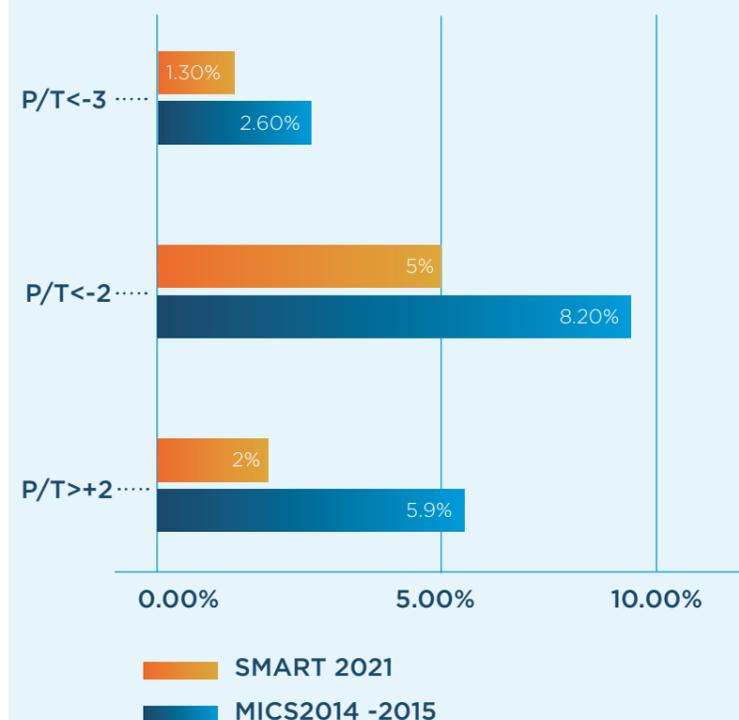
Graphique 5 : Indice d'insécurité alimentaire à Brazzaville



Le nombre de ménages capables de subvenir à leurs besoins nutritionnels tout au long de l'année diminue à Brazzaville. On observe une baisse du nombre de Brazzavillois consommant au moins deux repas par jour, avec un régime alimentaire moins équilibré. Selon les enquêtes MICS (2014-2015) et SMART 2021, la prévalence de la malnutrition aiguë chez les enfants de moins de 5 ans est passée de 8,2 % en 2014-2015 à 5 % en 2021, montrant une tendance à la diminution. De même, l'excès de poids (surpoids et obésité) est en baisse, passant de 5,9 % en 2014-2015 à 2 % en 2021. Pourtant, l'insuffisance pondérale a augmenté, passant de 12,3 % en 2014-2015 à 14,7 % en 2021, maintenant un niveau préoccupant de 10 à 20 %. La malnutrition chronique ou retard de croissance reste élevée (21 % à 24 %) sur la période 2014-2021, selon l'OMS, limitant ainsi la capacité de la commune à atteindre son objectif de réduction de la mortalité infantile.

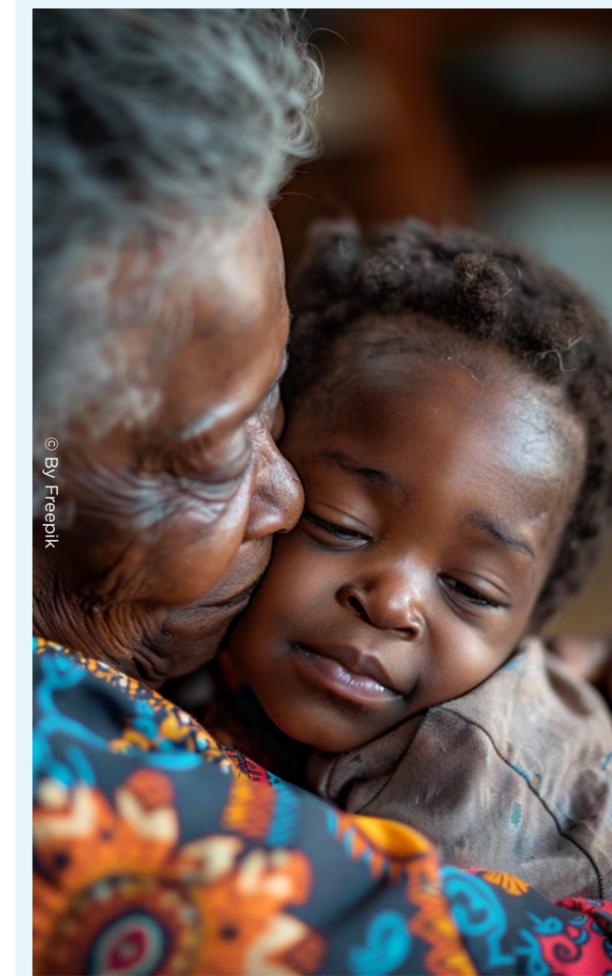
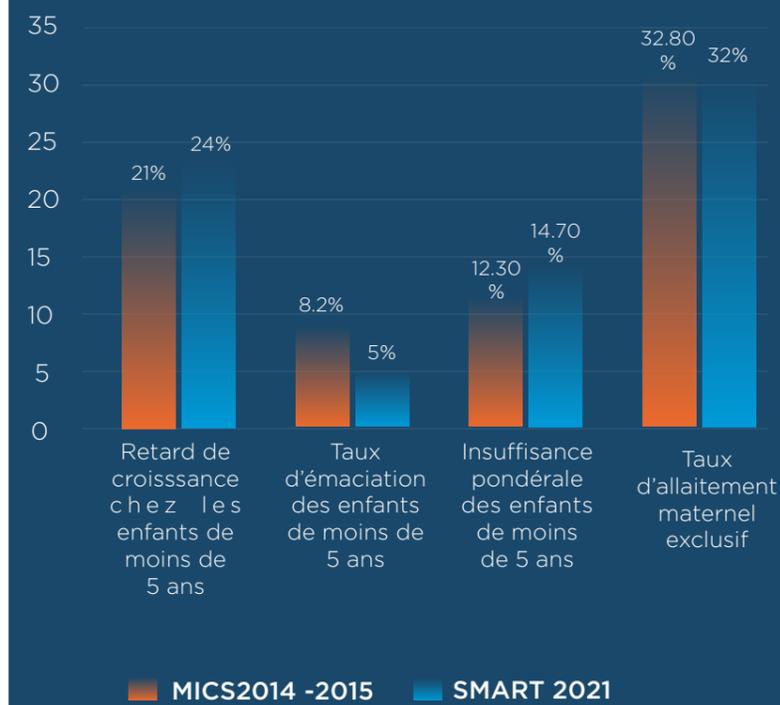
Il existe également d'importantes disparités en matière d'insécurité alimentaire, tant entre les ménages selon le statut du chef de famille qu'au niveau de la ville de Brazzaville. Des efforts considérables sont encore nécessaires pour espérer atteindre les objectifs de l'ODD2

Graphique 6 : Prévalence de la malnutrition



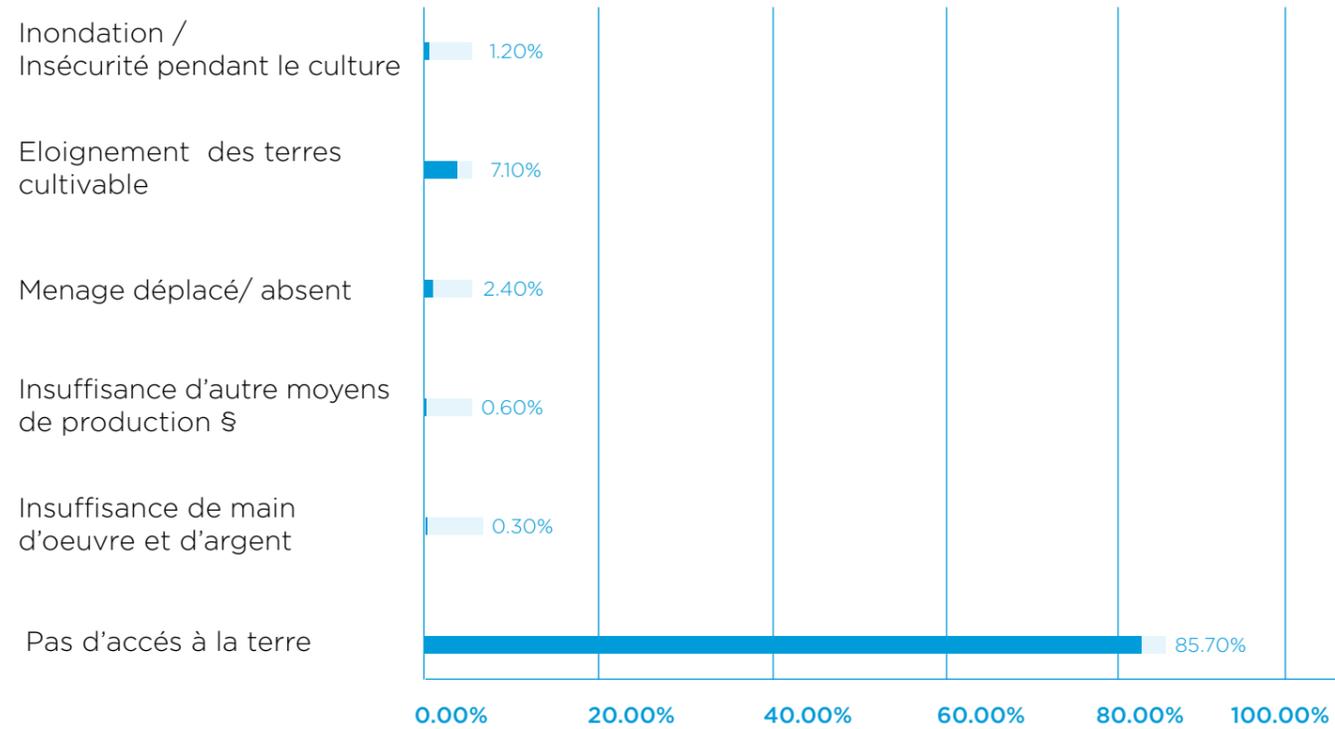
Les raisons qui expliquent ces besoins nutritionnels entraînent ainsi davantage la population brazzavilloise dans une situation de famine, d'insécurité alimentaire et de malnutrition sont attribuées à la faiblesse du système agricole, à la fourniture de services de base de qualité insuffisante, à la pauvreté monétaire et à l'éducation alimentaire des ménages. De même, la sécurité alimentaire dans le contexte de la commune de Brazzaville est confrontée à plusieurs défis, notamment la disponibilité, l'accessibilité, la stabilité et l'utilisation par les ménages²². Ces défis sont tributaires de la production agricole, des terres cultivables, des importations, du transport et de la logistique, du pouvoir d'achat ainsi que de la qualité et de la quantité des produits.

Graphique 7 : Retard-émaciation-insuffisance pondérée et taux d'allaitement



²²Revue Stratégique Nationale « ODD 2, FAIM ZÉRO D'ici A 2030 » au Congo, FAO ; 2018

Graphique 8 : Raison de non pratique de l'agriculture à Brazzaville , enquête SMART 2021



Nous constatons que les efforts entrepris, initiés par les autorités locales et nationales, sont restés insuffisants puisque la famine et la malnutrition persistent. Le modèle agricole congolais est responsable de cette situation, car il a privilégié les importations. En 2018, la commune de Brazzaville, en partenariat avec la FAO, a mis en œuvre un projet sur l'agriculture urbaine. Elle a également créé une foire agricole en 2020 ainsi que le projet « un enfant, un bac » dans les écoles. Cependant, l'agriculture reste peu pratiquée. Pour pallier les raisons de cette faible pratique agricole, les départements du Pool, des Plateaux et de la Bouenza pourraient jouer le rôle de grenier pour Brazzaville. Ainsi, le PDAC²³ et les ZAP devraient apporter une réponse rapide et durable à ce défi alimentaire. Dans cette optique, la Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et de Nutrition (PNSAN) ainsi que la Politique Nationale d'Action Sociale sont les réponses évidentes pour atteindre l'objectif 2.

Dans le pilier 1, le PND 2022-2026 accorde une priorité aux cultures de base, notamment le manioc, la banane plantain, les cossettes,

les arachides, le poisson, la viande et le cacao, qui représentent les principales denrées alimentaires des habitants de Brazzaville. Ces cultures contribuent significativement aux besoins de consommation, dépassant même 100 % pour certaines, avec le manioc à 136 %, suivi de la banane plantain à 125 % et des arachides à 125 %. Selon le MICS 2014-2015, seulement 15,1 % des ménages de Brazzaville possèdent des terres agricoles et 4,3 % possèdent des animaux de ferme ou du bétail. La ville se classe en dernière position, les départements de la Lékoumou (45,9 %), la Likouala (44,8 %) et la Bouenza (44,2 %) occupant les premières places pour la possession d'animaux de ferme ou de bétail. Le PAM (2019) estime que la production alimentaire ne couvre que 30 % des besoins du pays. Cependant, une grande partie de ces 30 % provient du manioc, du plantain et des ignames, dont une quantité importante est consommée à Brazzaville. Lorsque l'autosuffisance alimentaire n'est pas assurée, la population est contrainte de rechercher de la nourriture au détriment de sa santé.



Le Congo a réalisé des progrès considérables dans l'offre et l'accès aux services de santé au cours des deux dernières décennies. Le gouvernement et les autorités municipales ont accordé la priorité à la fourniture de services de santé, notamment la césarienne, la couverture d'assurance maladie, l'expansion des établissements de santé (construction d'hôpitaux généraux) et d'autres programmes de santé en collaboration avec les partenaires au développement pour répondre au mieux aux besoins essentiels des populations et réduire le nombre élevé de décès, garantissant ainsi le bien-être à Brazzaville.

Malgré ces efforts, le système de santé reste fragile et les progrès vers l'atteinte de l'ODD 3 sont mitigés. La mortalité, la morbidité et la situation épidémiologique montrent des tendances à la hausse, comme en témoignent les banderoles à l'entrée des rues et avenues de Brazzaville. Le rapport de surveillance des décès maternels, néonataux et infantiles en République du Congo pour l'année 2021 indique une mortalité maternelle de 301,5 pour 100 000 naissances vivantes, un taux de mortalité néonatale de 39,14 pour 1 000 naissances vivantes, un taux de mortalité infantile de 48,2 pour 1 000 naissances vivantes et un taux de mortalité



infanto-juvénile de 71 pour 1 000 naissances vivantes. Ces taux de mortalité à Brazzaville ont substantiellement augmenté au cours des dernières décennies.

Tableau 2 : Ratios de la mortalité maternelle/Néonatale/infantile en 2021

Indicateurs	Congo	Brazzaville
Naissance vivantes	70112	32172
Ratio de mortalité maternelle	415 décès pour 100.000 NV	301,5 pour 100000 NV
Taux de mortalité néonatale	27,1 décès pour 1000 NV	39,14 décès pour 1000 NV
Taux de mortalité infantile	44,5 décès pour 1000 NV	48,2 ‰ NV
Taux de mortalité infanto-juvénile	71,2 décès pour 1000 NV	71 décès pour 1000 NV

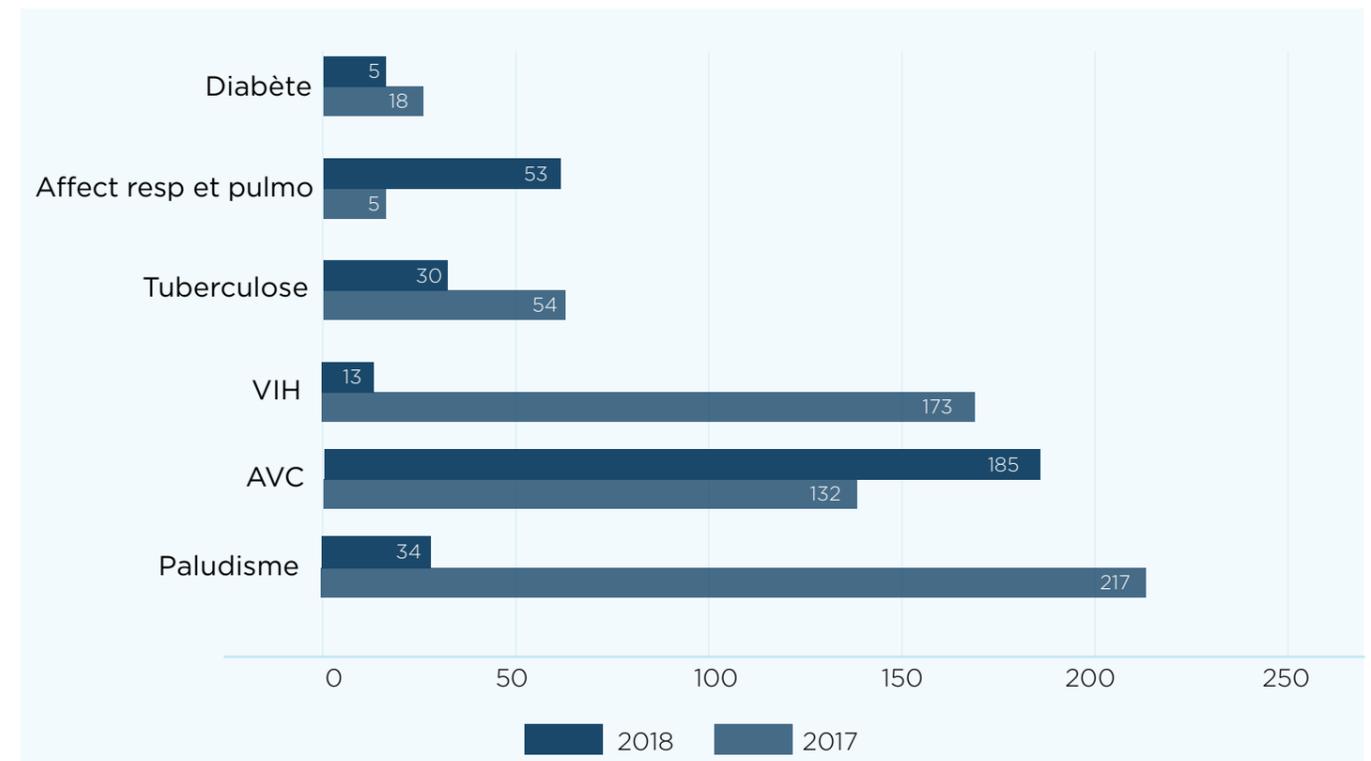
Source : Rapport de la surveillance des décès maternels, néonataux et infantile en République du Congo, 2021

La lenteur du recul de la mortalité néonatale, selon le rapport de l'Observatoire des Décès Maternels et Néonataux et Infantiles de 2019, est liée principalement à la prématurité (36 %), à l'asphyxie/détresses respiratoires (27 %) et aux infections néonatales (23 %). En 2021, les données montrent une prévalence différente : infections néonatales (44,3 %), prématurité (29,3 % NV), asphyxie (23,9 % NV) au niveau national.



La morbidité liée aux pathologies infanto-juvéniles en 2021 à Brazzaville était de 39,6 % pour le paludisme et 41,9 % pour les infections respiratoires aiguës (IRA). Concernant le profil épidémiologique de la ville, la morbidité présente des similitudes avec celle du pays. Brazzaville fait partie des zones à forte prévalence des maladies infectieuses, parasitaires, non transmissibles et des affections liées à la santé reproductive. Certaines maladies telles que le paludisme, le VIH/sida, les AVC, la tuberculose, la drépanocytose, l'hypertension artérielle, le diabète, les cancers, les maladies nutritionnelles, ainsi que les affections respiratoires, gastriques et pulmonaires, bien que leurs taux d'infection soient relativement faibles, entraînent des pertes de vies humaines et continuent de fragiliser un système de santé déjà structurellement faible et vulnérable. Malgré cela, la lutte contre ces maladies a enregistré d'importants progrès à Brazzaville.

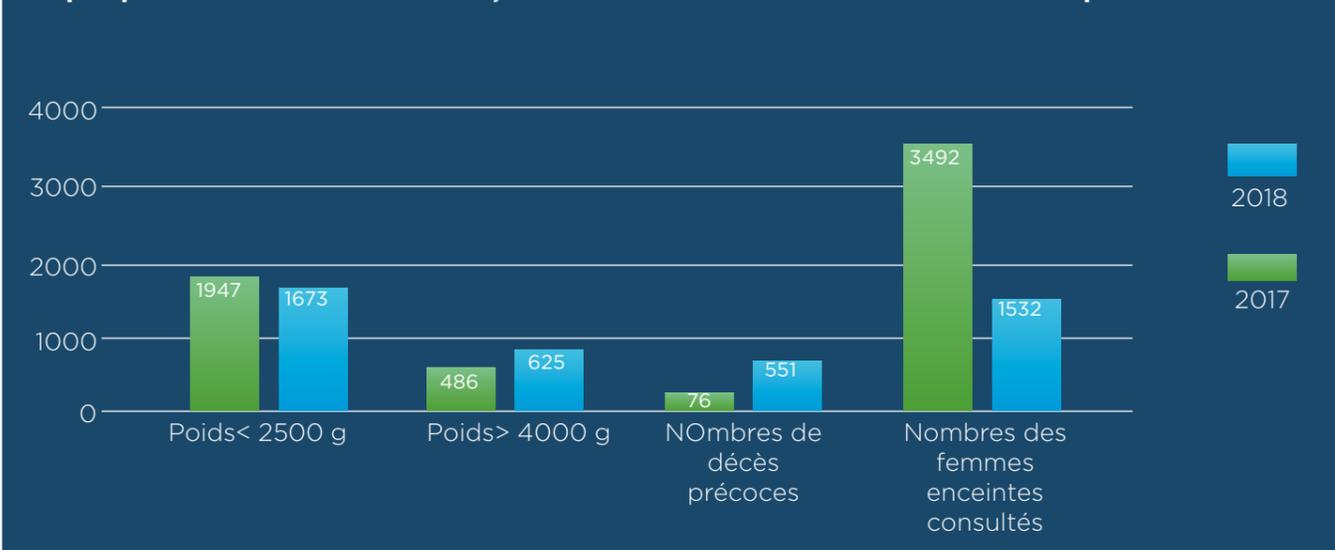
Graphique 9 : Morbidité selon la pathologie à Brazzaville



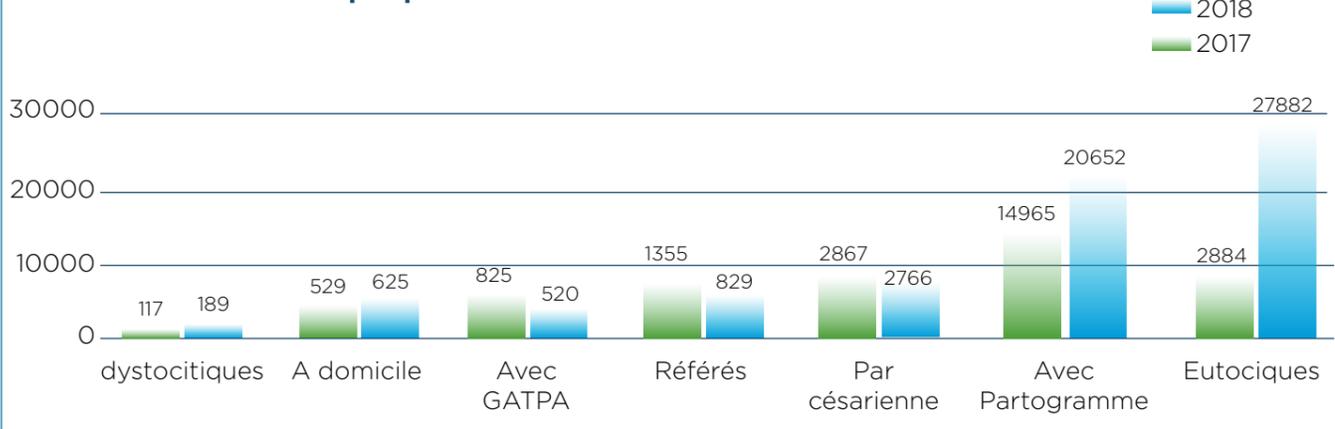
Par ailleurs, en 2021, le pourcentage de femmes enceintes ayant effectué au moins une à quatre consultations prénatales était de 64,1 %. En revanche, le nombre de femmes enceintes ayant bénéficié d'au moins une consultation prénatale pour des motifs spécifiques (paludisme, anémie, VIH, tuberculose, drépanocytose) est passé de 3 492 en 2017 à 1 532 en 2018. La proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié a globalement diminué, passant de 53 531 en 2017 à 23 533 en 2018, malgré une amélioration de la couverture prénatale. Les décès liés aux accouchements dans les

établissements de santé ont augmenté, passant de 51 en 2017 à 551 en 2018 (INS, 2018), et ont continué d'augmenter, atteignant plus de 68,9 % en 2021. Le pourcentage d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié est passé de 15,4 % en 2021 à 28,5 % en 2022 dans les hôpitaux de base et les CSI (Cf. graphiques 10 et 11). En outre, près de la moitié des femmes (48,75 %) ne sont pas satisfaites des soins de santé, et 28 % des femmes subissent des mauvais traitements pendant l'accouchement dans les centres de santé (CERAPE/CRF, 2021)²⁴.

Graphique 10 : Nombre de décès, femmes enceintes et naissances selon le poids des enfants



Graphique 11 : Nombre d'accouchements à Brazzaville



Source : Annuaire statistique de la santé 2017-2018 (INS, 2018)

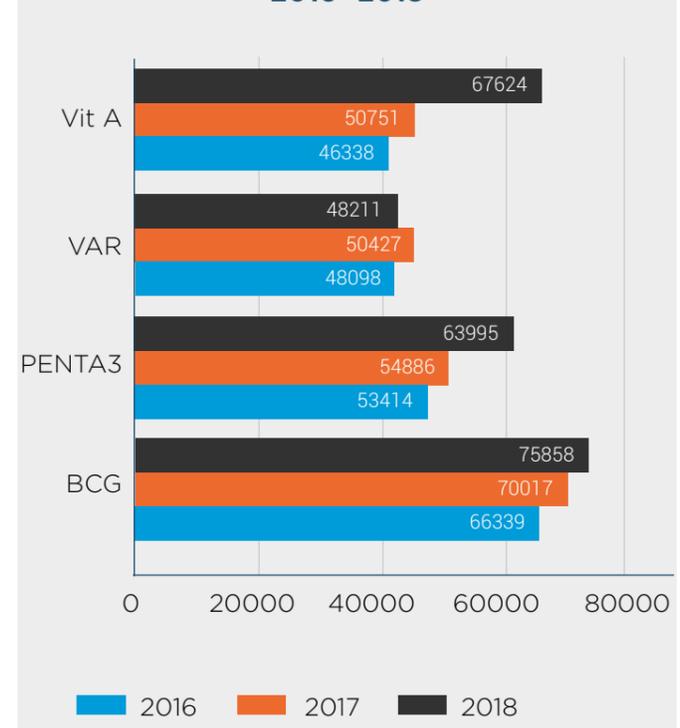
La proportion d'enfants de moins d'un an vaccinés avec les antigènes de référence à Brazzaville a connu une amélioration significative. Les taux respectifs pour le BCG, le PENTA3, la vitamine A et la VAR Supplémentation étaient de 78,83 % en 2015 contre 92,24 % en 2018 ; 71,70 % en 2016 contre 80,98 % en 2018 ; 71,62 % en 2015 contre 85,57

% en 2018 ; 64,57 % en 2016 contre 61 % en 2018. La couverture totale pour tous les antigènes était de 78 %. Cependant, la population des enfants de 0 à 5 ans à Brazzaville présentant des cas de malnutrition sévère, modérée, à risque, bien nourris, en surcharge pondérale ou obèses a montré une augmentation relative.

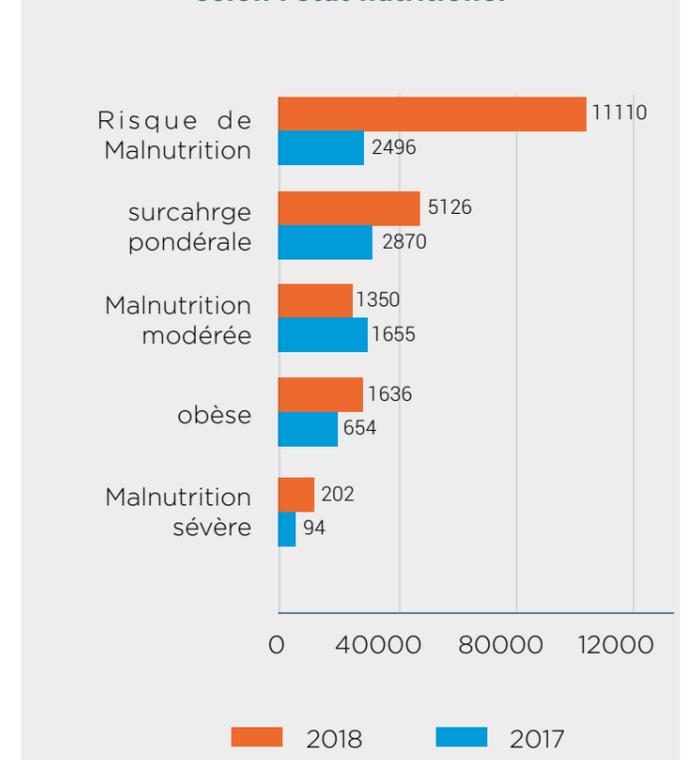
La proportion d'enfants de moins d'un an vaccinés avec les antigènes de référence à Brazzaville a connu une amélioration significative. Les taux respectifs pour le BCG, le PENTA3, la vitamine A et la VAR Supplémentation étaient de 78,83 % en 2015 contre 92,24 % en 2018 ; 71,70 % en 2016 contre 80,98 % en 2018 ; 71,62 % en 2015 contre 85,57

% en 2018 ; 64,57 % en 2016 contre 61 % en 2018. La couverture totale pour tous les antigènes était de 78 %. Cependant, la population des enfants de 0 à 5 ans à Brazzaville présentant des cas de malnutrition sévère, modérée, à risque, bien nourris, en surcharge pondérale ou obèses a montré une augmentation relative.

Graphique 12 : Nombre d'enfant vaccinés par antigène de référence à Brazzaville de 2016 -2018



Graphique 13 : Nombre de Population 0-5 ans selon l'état nutritionnel



Source : Annuaire statistique de la santé 2017-2018 (INS, 2018)

Brazzaville a été fortement impactée par la Covid-19. Avec 8510 cas positifs en 2021 et plus de 149 décès, la ville a été identifiée comme la plus affectée par la pandémie. Le groupe d'âge le plus touché par la Covid-19 dans le pays est celui des 30 à 49 ans. L'âge des patients varie de 6 à 98 ans, avec un âge moyen de 41 ans. Le taux de létalité est de 1,4 % chez les femmes contre 1,8 % chez les hommes. Des initiatives telles que la gratuité des soins pour les enfants et les femmes enceintes, ainsi que

l'augmentation du nombre de personnels soignants dans l'ensemble des villes du Congo, ont contribué significativement à ces bonnes performances. Cependant, la part du budget de l'État allouée au secteur de la santé est restée très insuffisante, malgré la Déclaration d'Abuja de 2001 qui recommande aux pays de consacrer au moins 15 % de leur budget national à la santé, pour accélérer l'accès universel aux services de lutte contre le VIH/Sida, la Tuberculose et le Paludisme en Afrique.

Graphique 14 : Cas + observés de Covid -19 à Brazzaville



Graphique 15 : Décès observés de Covid-19

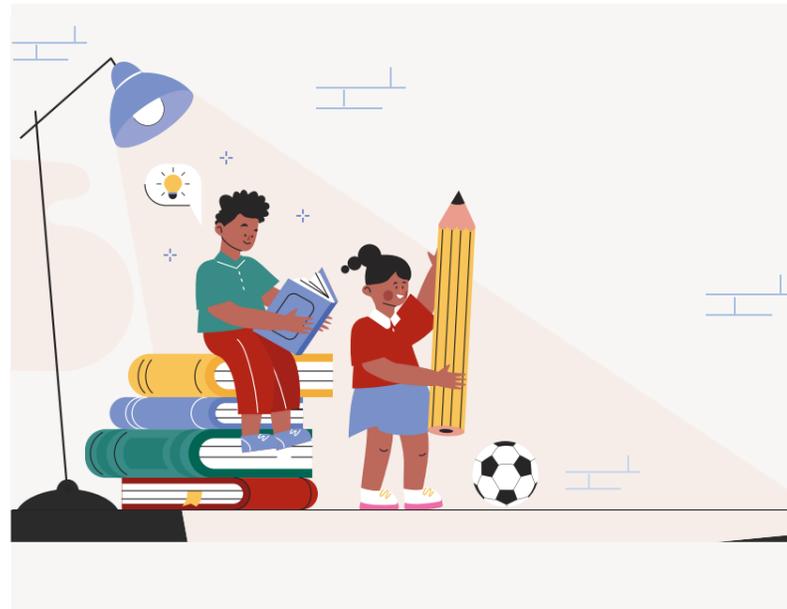


Source : Données du Sitrep N°210/205/108 de 2020/2021/2022

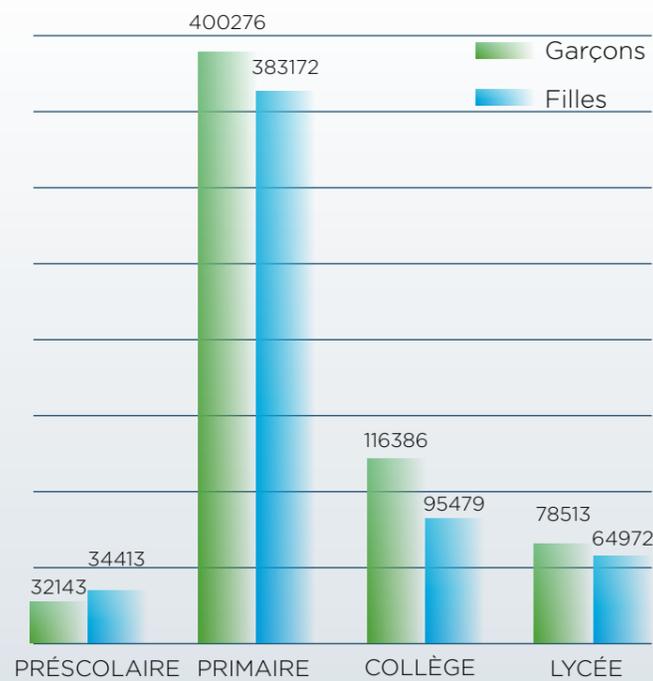


© By Freepik

Plusieurs analyses montrent l'importance du capital humain dans le développement économique d'un pays (Schultz, 1961 ; Becker, 1964). En effet, le système éducatif congolais est piloté par trois ministères et structuré en quatre piliers. Brazzaville est d'ailleurs considérée comme l'un des départements les plus scolarisés du pays. Selon les statistiques, les effectifs scolarisés sont en hausse à tous les niveaux. En ce qui concerne le préscolaire, le pourcentage d'enfants de 36 à 59 mois fréquentant un programme de préscolaire est de 57,3%. Quant à la population de 15 à 24 ans, le taux d'alphabétisation est de 94,1 % pour les femmes et de 94,8 % pour les hommes (MICS 2014-2015).

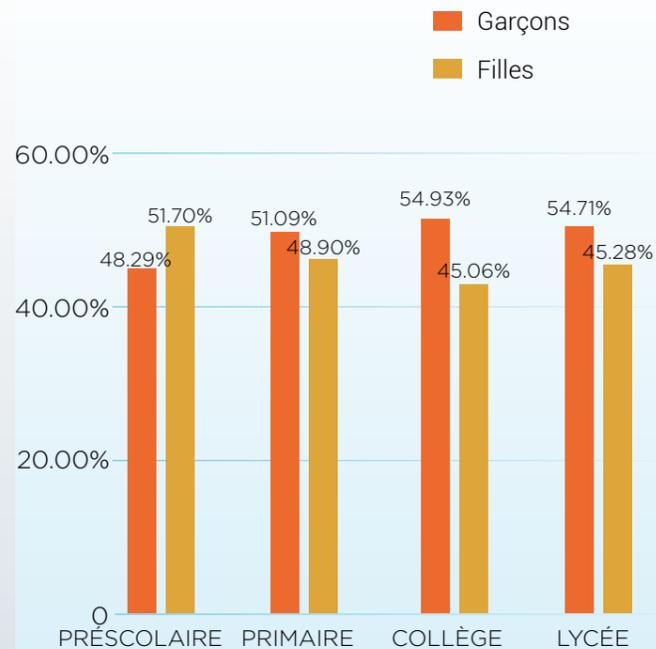


Graphique 16 : Effectifs Scolarisés 2017/2018



Source : MEPPSA/DEP 2017/2018

Graphique 17 : Pourcentage d'enfants fréquentant un programme 2017/2018

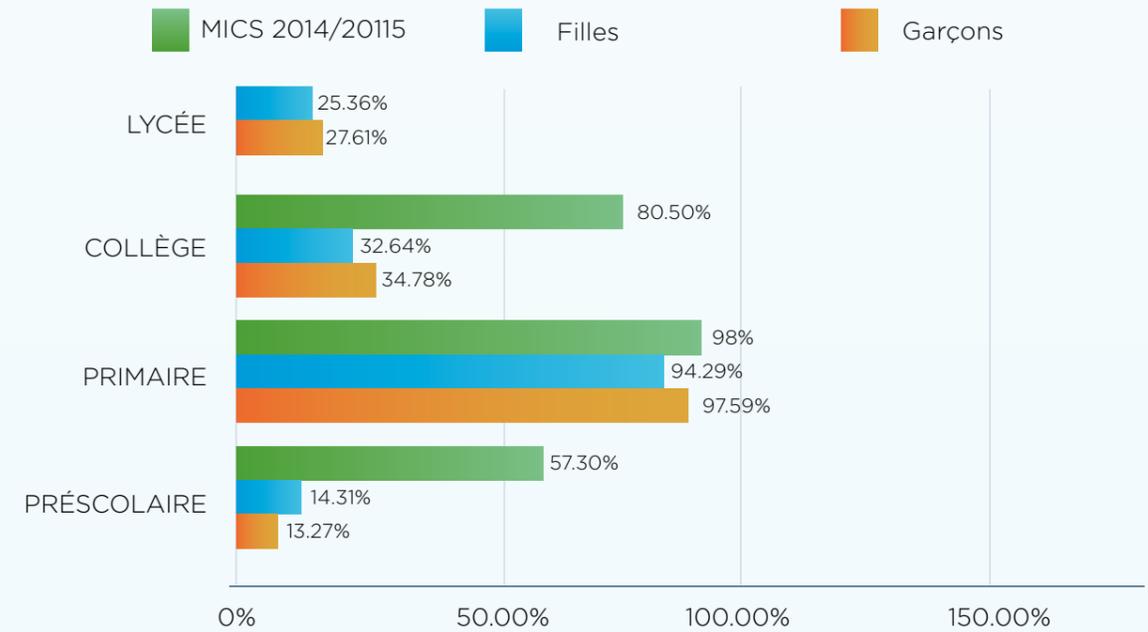


Source : MEPPSA/DEP 2017/2018

Le taux net de scolarisation au primaire est estimé à 98 % (98,1 % pour les filles et 97,9 % pour les garçons) et à 80,5 % au secondaire (MICS, 2014-2015), tandis qu'il était de 94,29 % pour les filles et 97,59 % pour les garçons au primaire entre 2017 et 2018 (INS, 2018). Selon le même rapport MICS, le taux net d'admission

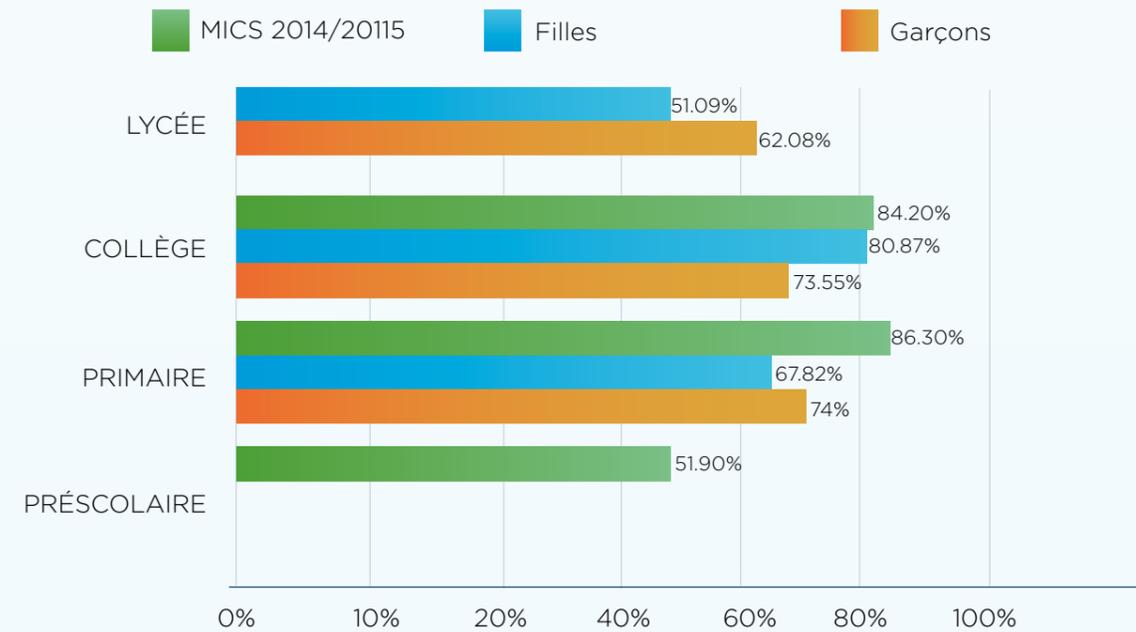
des élèves à l'école primaire se chiffre à 86,3 %, avec un taux d'achèvement de 84,2 % et un taux effectif de passage à l'école secondaire de 98,2 %. Le taux de transition du primaire au secondaire est de 91,19 % pour les garçons contre 89,74 % pour les filles, entre 2017 et 2018 (INS, 2018).

Graphique 18 : Taux Net de scolarisation 2017/2018



Source : MEPPSA/DEP 2017/2018

Graphique 19: Taux Net d'admission à l'école 2017/2018

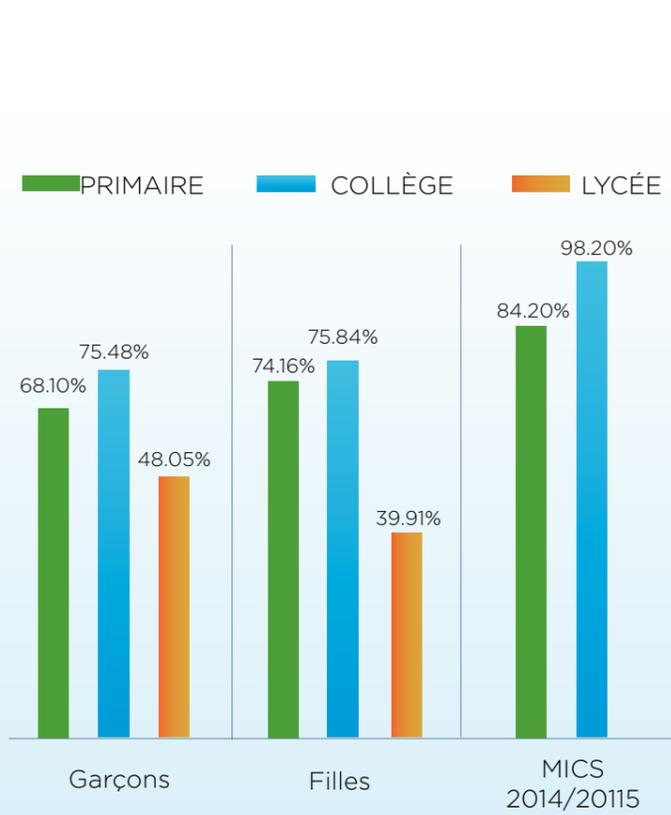


Source : MEPPSA/DEP 2017/2018

© By Freepik

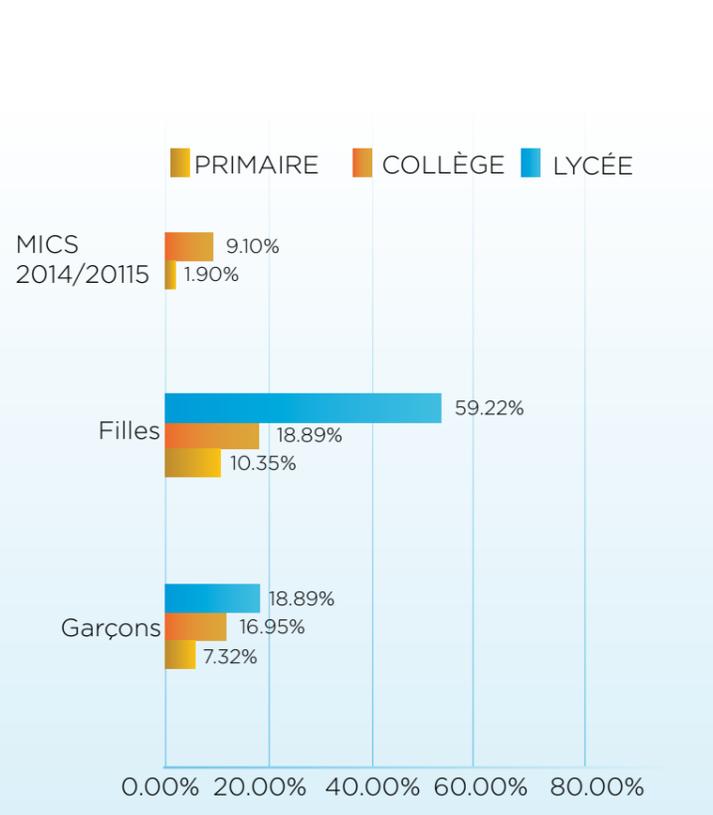
En 2014-2015, Brazzaville comptait 1,9 % des 8 396 milliers d'enfants au primaire et 9,1 % des 7 520 milliers d'enfants au secondaire âgés de 6 à 17 ans dans le pays qui n'étaient pas scolarisés (hors école), selon MICS, contre 10,35 % pour les filles et 7,32 % pour les garçons au primaire entre 2017 et 2018 (INS, 2018).

Graphique 20 : Taux d'achèvement des élèves à l'école



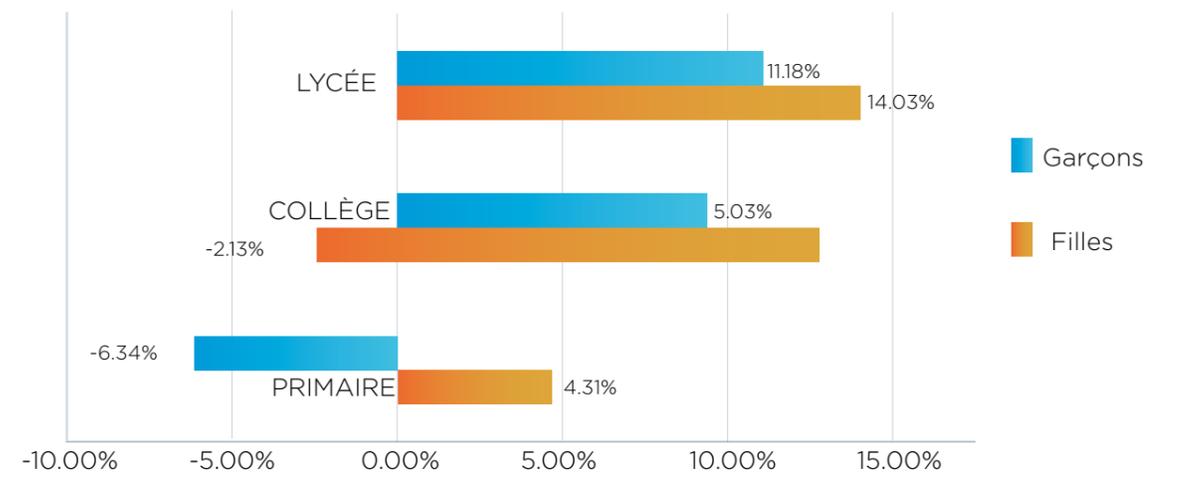
Source : MEPPSA/DEP 2017/2018

Graphique 21 : Taux des enfants hors école



Source : MEPPSA/DEP 2017/2018

Graphique 23 : Taux d'abandons scolaires

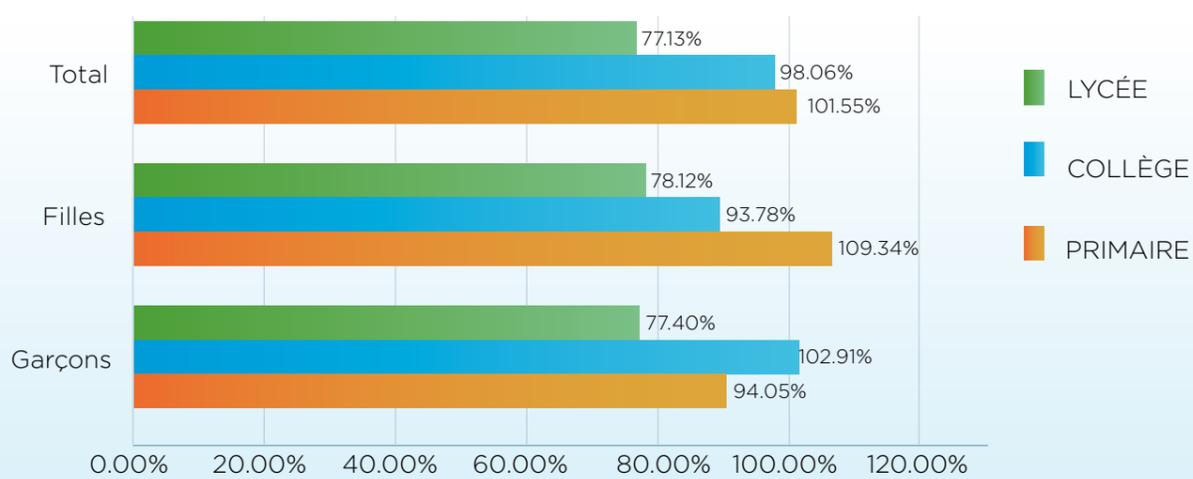


Source : MEPPSA/DEP 2017/2018

L'analyse du nombre d'infrastructures en termes d'établissements scolaires par cycle au niveau de la ville de Brazzaville révèle que la plupart des établissements d'enseignement préscolaire, primaire, secondaire et supérieur sont privés. Les universités Marien Nguabi

et Denis Sassou Nguesso sont les deux seules structures publiques de l'enseignement supérieur comprenant des facultés, des instituts et des écoles qui offrent plusieurs programmes en lettres, sciences et technologie.

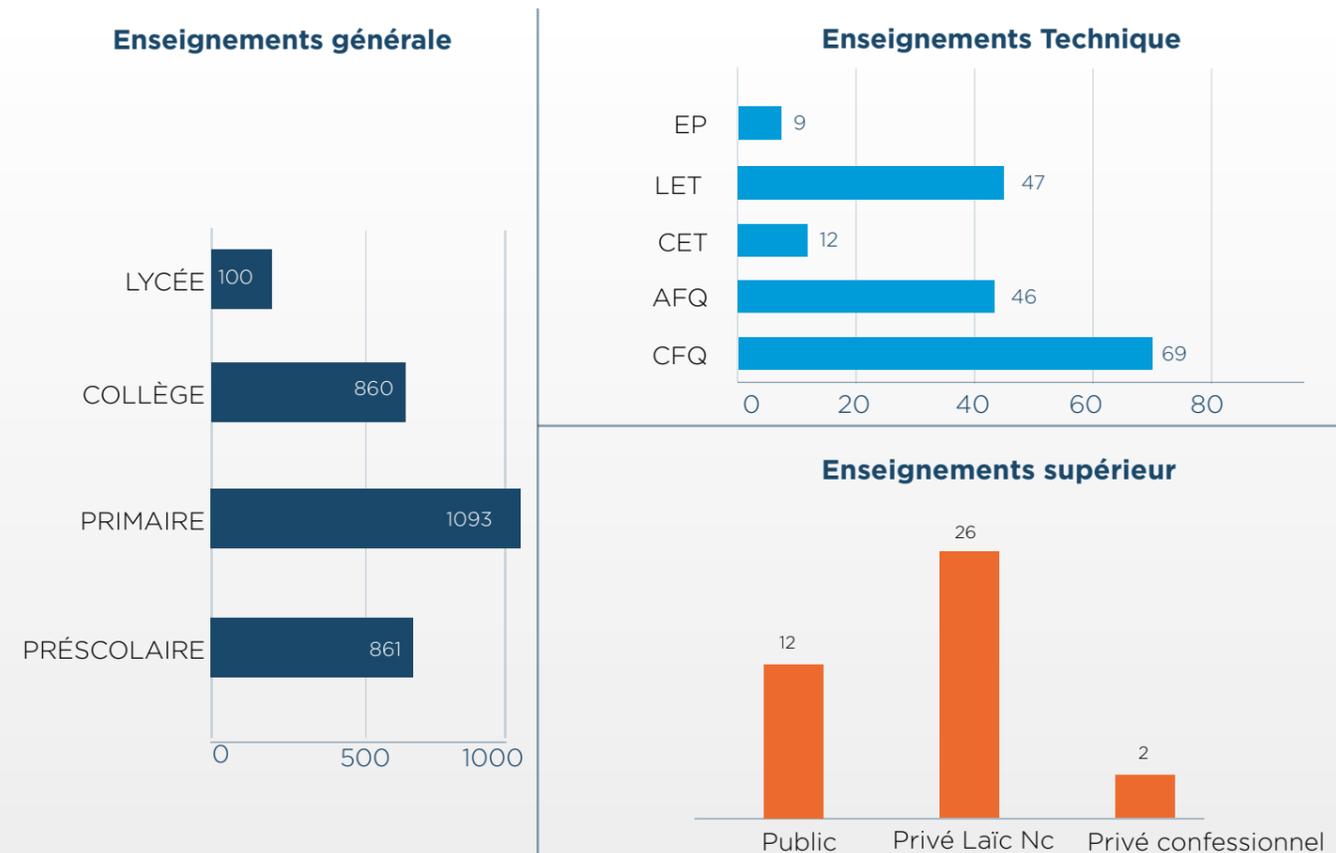
Graphique 22 : Taux de rétention des élèves selon les cycles



Source : MEPPSA/DEP 2017/2018

Les taux d'abandon de 11,18% pour les filles au lycée et de 14,03% au collège pour les garçons entre 2017 et 2018 sont préoccupants. Cela indique que de nombreux élèves, en particulier les garçons au collège, quittent prématurément le système éducatif, ce qui peut avoir des conséquences graves sur leur développement personnel et leurs opportunités futures.

Graphique 24 : Nombre d'établissements d'enseignements par cycle à Brazzaville de 2017/2018



Source : MEPSA, METPFQE, MES (INS, 2018)

Par ailleurs, le Sommet mondial sur l'éducation tenu en juillet 2021 s'est donné pour objectif de réunir au moins 5 milliards de dollars US pour la période 2021-2025 afin de financer les plans d'éducation des pays en développement, et appelle les États à s'engager à maintenir ou à augmenter la part actuelle du budget national allouée à l'éducation (visant au moins 6% du PIB). En 2021, les dépenses de l'éducation au niveau budgétaire représentaient en moyenne 50% des allocations

de l'ensemble du secteur pour le MEPSA, 32% pour le METP et 18% pour le MESRSIT, ce qui semble très faible pour répondre aux besoins de l'enseignement supérieur. La Loi n°1-2020 du 07 février 2020 portant création d'un établissement public à caractère administratif dénommé Fonds de Développement de l'Enseignement Supérieur au Congo pourrait apporter des éléments de réponse à cette problématique de financement

de l'enseignement supérieur. Bien que la ville soit considérée comme l'une des localités les plus scolarisées du pays, l'éducation, l'offre de formation, le financement ne semblent pas répondre aux attentes de la société et de l'économie (SSE, 2015-2025). Malgré une implication de l'État dans l'enseignement, les progrès sont encore lents pour espérer atteindre l'ODD4 d'ici 2030.



NATIONS UNIES
RÉPUBLIQUE DU CONGO



© By Freepik

On relève également un manque considérable de personnel enseignant, des problèmes d'infrastructures, un niveau de rémunération et d'incitation pour les enseignants trop faibles, ainsi qu'une inadéquation entre la formation et l'emploi, etc., qui constituent encore les défis majeurs pour l'éducation. La ville de Brazzaville cherche ainsi à doter ses jeunes de compétences pour participer activement au développement économique et social. Cela

nécessite des réponses adéquates à la problématique de la qualité du capital humain à l'échelle locale. Par ailleurs, outre les défis structurels du système éducatif soulignés précédemment, la situation sécuritaire dans les écoles et établissements à Brazzaville constitue, au cours de la dernière décennie, un facteur de contre-performance spécifique aux quartiers précaires. Les efforts conjugués de la Commune, de l'État et l'appui des partenaires

au développement sont plus qu'urgents pour juguler la délinquance et l'extrémisme violent ayant entraîné la fermeture de plusieurs écoles, notamment à Talangaï, Ouenzé, Bacongo et à Moungali. Ces défis et fléaux annihilent les efforts de la ville de Brazzaville visant à atteindre l'ODD 4 en particulier, et l'ensemble des ODD en général, car l'éducation et la formation sont indispensables pour les populations.



© By Freepik

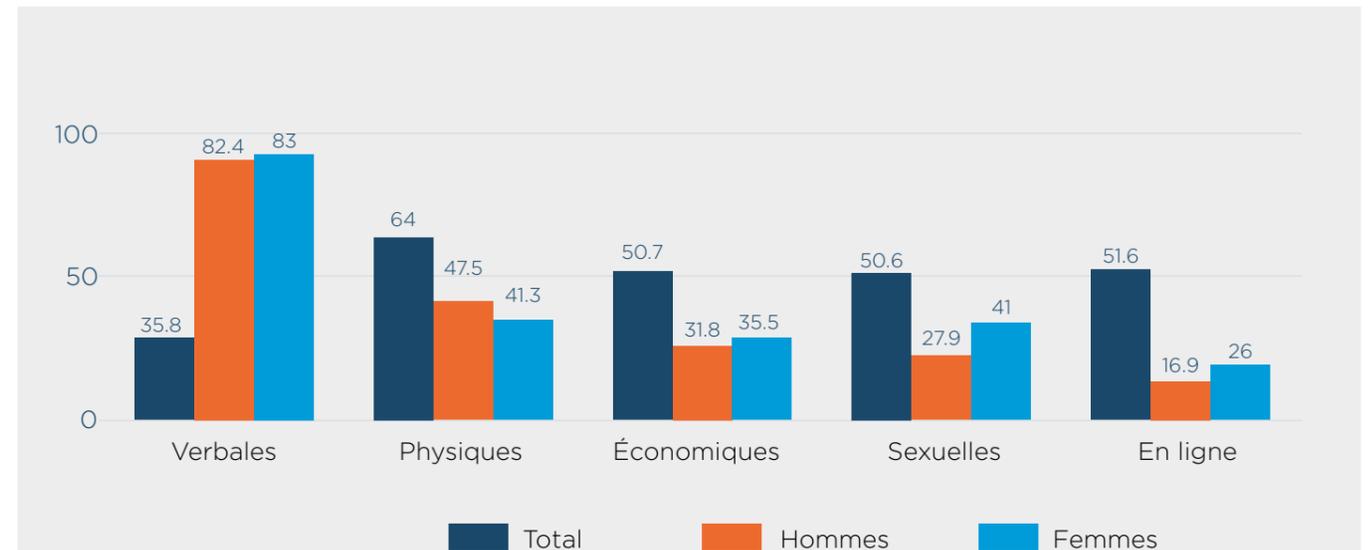
Des progrès ont été enregistrés à Brazzaville en termes de genre au cours de ces dernières décennies, malgré les diverses pesanteurs socioculturelles et normes sociales discriminatoires qui continuent à reléguer ou propulser la femme au second rang dans la société. Selon le rapport du PAN (2018), plusieurs actions ont été menées au niveau national, notamment le Plan d'Action de la Politique nationale pour la Promotion de la Femme 1999-2002, le Plan d'Action de la Politique Nationale Genre (2009-2013) révisé en 2016 pour la période 2017-2021, le Programme National de Promotion du Leadership Féminin en Politique et Vie Publique en République du Congo (2017-2021), ainsi que le Plan d'Action (2021-2025) pour assurer la paix, la sécurité et lutter contre les violences faites aux filles et aux femmes, marqué par la promulgation de la loi n°19-2022 du 4 mai 2022 dite « Loi Mouébara » portant lutte contre les violences faites aux femmes en République du Congo.



Les femmes représentent plus de la moitié de la population congolaise, soit 50,3% (RGPH-5, 2023). Cependant, les performances en termes d'indice de développement et d'inégalité de genre restent faibles. Elles ont moins de chances d'accéder à des meilleurs statuts d'emplois formels. Par leur autonomisation, elles jouent un rôle essentiel dans l'équilibre des ménages, étant souvent des travailleuses indépendantes évoluant dans le secteur informel. À Brazzaville, les femmes restent très impliquées dans les Activités Génératrices de Revenus (AGR). Une récente évaluation du programme AGR du projet Lisungi²⁵ a montré qu'environ 70% des bénéficiaires des transferts monétaires étaient des femmes, jeunes et âgées, soulignant une égalité de chance pour cette couche féminine dans leur autonomisation. Le plan d'action de la commune ne précise pas clairement les données et les ressources allouées aux programmes de genre pour la période 2017-2022.

Les violences faites aux femmes restent fréquentes dans la ville. L'étude sur les violences de genre et la violence en milieu scolaire menée en 2018 par l'UNICEF au Congo indique, dans le cadre de la commune de Brazzaville, que la proportion de victimes ayant subi au moins une conséquence des actes de violence selon le type de violence au cours des douze derniers mois était de 35,8% pour les violences verbales/psychologiques, 62,4% pour les violences physiques (bagarres), 50,7% pour les violences économiques, 50,6% pour les violences sexuelles, et 51,6% pour les violences en ligne (comme la diffusion d'images privées ou à caractère sexuel sans autorisation). Selon une étude du Ministère de la Promotion de la Femme et de l'Intégration de la Femme au Développement, près de la moitié (45%) des femmes ont été victimes d'actes de violence physique, psychologique et/ou sexuelle de la part de leur conjoint au moins une fois dans leur vie.

Graphique 25 : Proportion de victimes ayant subi au moins une conséquence des actes de violence à Brazzaville et selon le type de violence lors des 12 derniers mois (2018)

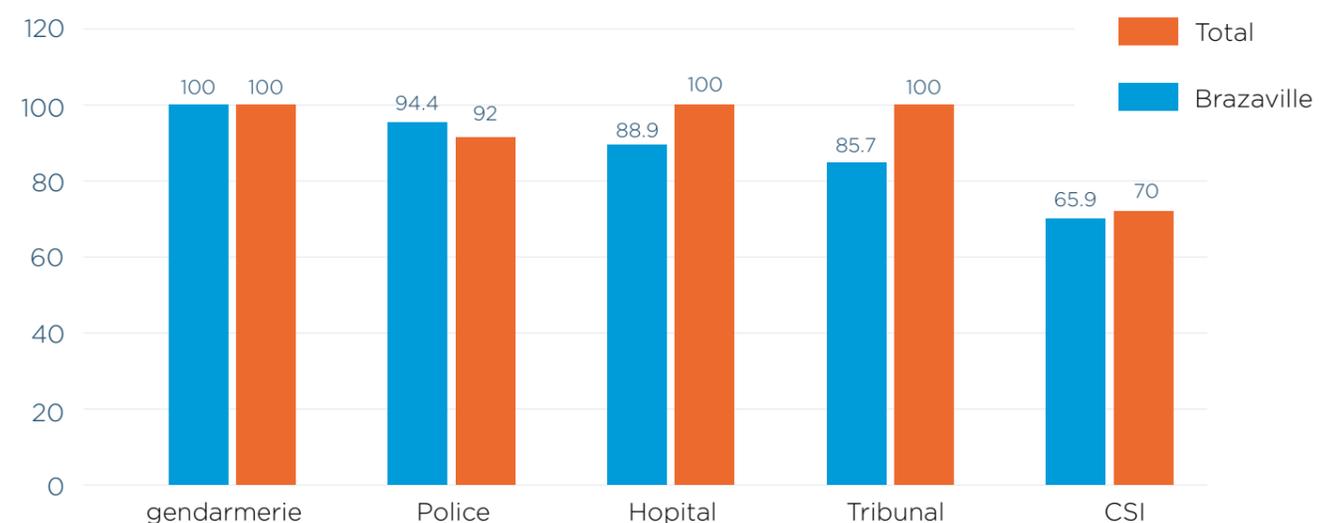


Source : UNICEF/Congo (2019)

Par ailleurs, les résultats de l'enquête de l'UNFPA (2019) sur les VBG attestent que 84,6% des structures à Brazzaville chargées des VBG ont reçu des cas de violence, qu'elles interviennent ou non dans la mise en relation des victimes avec d'autres structures. Par commune, 100% des cas ont été reçus par la gendarmerie, 94,4% par la police, 88,9% par l'hôpital et 85,7% par le tribunal. Quel que soit le type de violence considéré, les victimes se dirigent le plus souvent vers le tribunal (5,8%) comparé à 2,7% pour la police, la gendarmerie et l'hôpital. Pour réduire l'incidence des violences, la commune, en partenariat avec le gouvernement et les partenaires, initie un certain nombre d'actions et

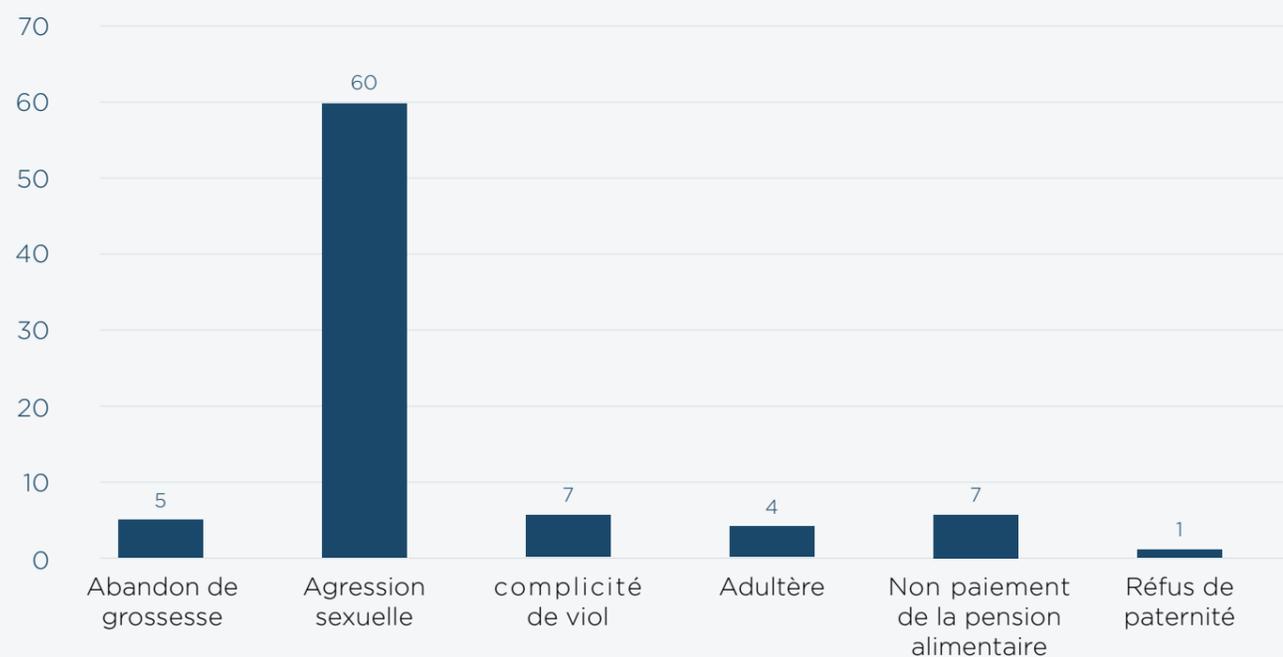
d'interventions, notamment des campagnes de sensibilisation et des activités visant à éradiquer ce phénomène, à promouvoir la masculinité positive, ainsi qu'à mettre en œuvre des politiques de prévention et de lutte contre les comportements abusifs. Les VBG sont de plus en plus souvent dénoncées, mais les obstacles persistants freinent encore les victimes dans le témoignage ou le dépôt de plainte. L'absence de données fiables sur les VBG rend difficile la compréhension de ces formes de violence. Cependant, parmi les infractions constatées par les services de police et de gendarmerie en 2018, l'agression sexuelle (60 cas) s'est révélée particulièrement préoccupante.

Graphique 26 : Proportion des structures ayant mis en relation des victimes avec d'autres structures à Brazzaville



Source : UNFPA (2019)

Graphique 27: Nombre d'infractions constatées par les services de Police et gendarmerie, 2018

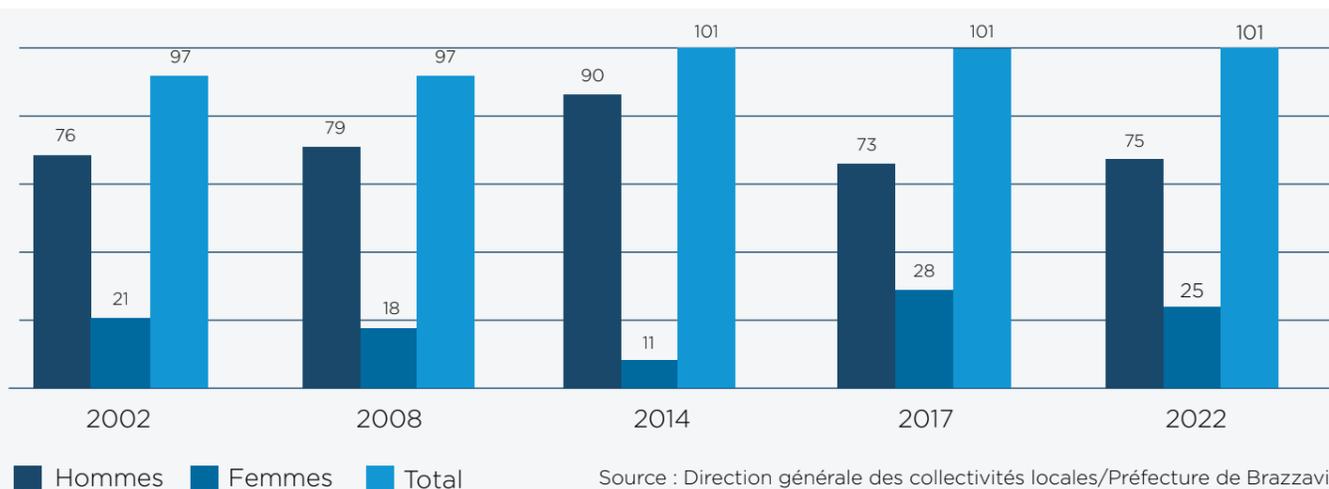


Source : INS (2018)

Les pratiques néfastes et d'autres formes de violence contre les femmes et les filles, notamment la discrimination, le déni du droit à l'éducation et à l'alimentation, la violence domestique, l'inceste, sont également ciblées et prioritaires dans les actions des autorités locales, des ONG et des partenaires au développement en faveur de l'épanouissement des femmes et des jeunes filles à Brazzaville. En ce qui concerne le harcèlement, la situation est alarmante à un tel point qu'il devient une norme, une culture. La majorité des femmes dans tous les secteurs de la vie à Brazzaville sont victimes de harcèlement. En revanche, le phénomène de mariage précoce, de prostitution forcée et de mutilations génitales féminines est moins répandu dans la commune.

La proportion de femmes siégeant au Conseil municipal et départemental a régulièrement fluctué au cours des deux dernières décennies. Il y a très peu de femmes au conseil municipal et départemental. Actuellement, parmi les neuf (9) mairies d'arrondissement de la commune de Brazzaville, seulement deux sont dirigées par des femmes : celle de Bacongo et celle de Mfilou-Ngamaba²⁶. Au Conseil municipal et départemental de Brazzaville, on compte 25,74% de femmes en 2022 occupant des postes de conseillères municipales, contre 27,72% en 2017. Les femmes occupant le poste de secrétaire général du Conseil sont rares. Dans les fonctions de directrices au sein des mairies, les femmes sont très peu représentées.

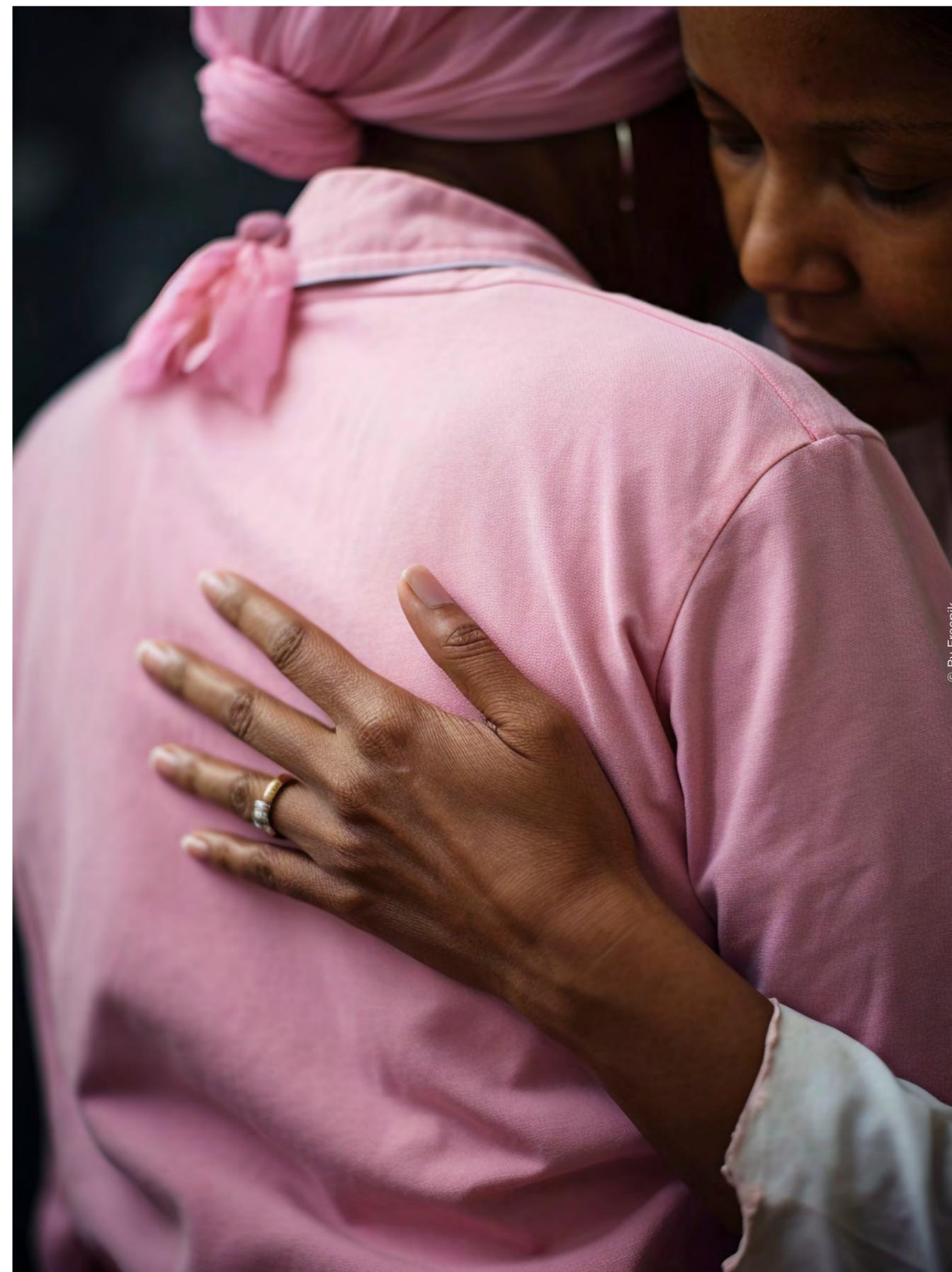
Graphique 28 : Répartition des conseillers municipaux par sexe à Brazzaville



Source : Direction générale des collectivités locales/Préfecture de Brazzaville

²⁶L'article 17 de la Constitution du 25 novembre 2015 consacre le principe de la parité dans l'accès aux fonctions politiques, électives et administratives, et institue également le Conseil consultatif de la femme selon l'article 232 de cette même Constitution.

Au regard des nombreuses initiatives en cours dans les pays (les plans, politiques, lois et programmes, etc.), y compris l'adoption et la mise en œuvre de la loi Mouebara (Loi n° 19-2022 du 4 mai 2022), on pourrait s'attendre dans les années à venir à une baisse très substantielle de ces pratiques qui violent les droits fondamentaux de l'homme.



© By Freepik

À Brazzaville, l'eau et l'assainissement sont au centre des préoccupations du gouvernement congolais depuis des années, notamment dans le cadre du projet "EAU pour TOUS", des municipalisations accélérées, et ils figurent même parmi les axes prioritaires des plans nationaux. Au niveau de Brazzaville, les données sur les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement ne sont pas actualisées.

La proportion de la population utilisant des services d'eau potable a évolué, mais les défis persistent encore. En effet, la proportion de la population ayant accès à au moins une source d'eau potable était d'environ 66% pour l'eau courante, 12% pour les forages/pompes, 7% pour l'eau en bouteilles et 3,7% pour les puits protégés dans la commune de Brazzaville²⁷ (MICS 2014-2015). Cependant, certaines populations des quartiers périphériques n'ont pas accès à cette eau potable. Ces populations parcourent de longues distances de plus de 30 minutes pour accéder à l'eau, qui n'est parfois ni potable ni traitée.

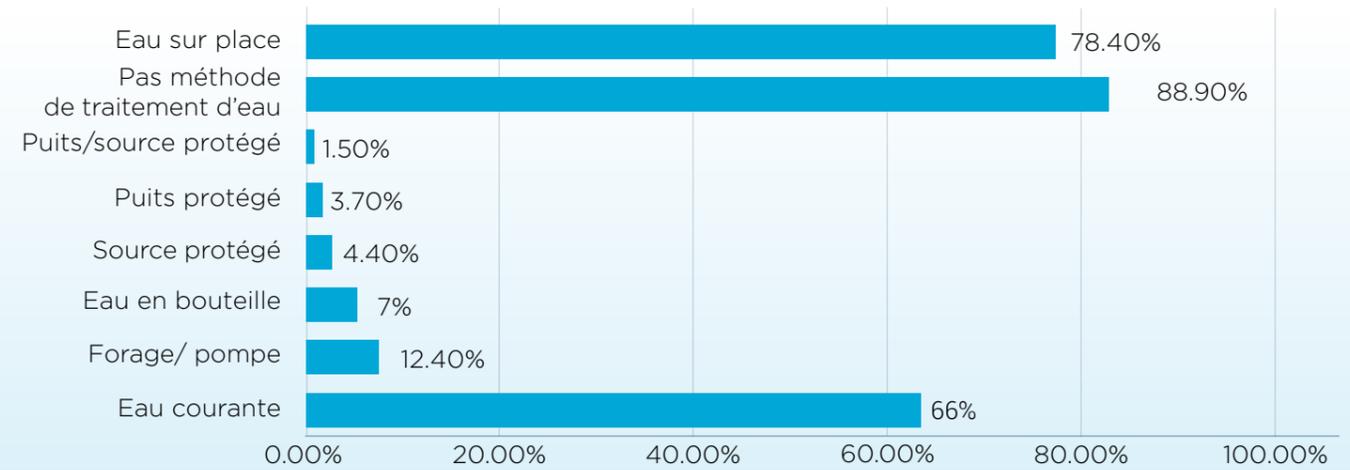


Certains quartiers de la ville manquent encore de services d'eau potable en raison du mauvais lotissement des zones périurbaines, ce qui rend difficile l'extension du réseau et contribue à la vétusté ainsi qu'à la dégradation des équipements de distribution d'eau. Les résultats de l'étude de Nkounkou et al. (2017) montrent que « à Brazzaville, 80,16% des ménages consomment l'eau de la SNDE ; 71,00 % des ménages se déplacent à pied pour s'approvisionner en eau. Les bidons et les seaux en plastique sont plus utilisés pour le transport (43,00% et 37,00%) et le stockage (45,00% et 39,00%) de l'eau. La durée de stockage de l'eau est relativement longue, de 3 jours (21,00%)

à plus d'une semaine (13,00%) pour certains ménages. Ces difficultés sont fréquentes dans les quartiers périphériques et exposent la population aux maladies hydriques ». Depuis 1967, la SNDE intervient dans la ville de Brazzaville pour la production et la distribution d'eau potable, ainsi que pour la gestion des services d'eau potable afin de lutter contre la propagation des maladies. La poursuite du projet "EAU pour TOUS" et l'installation des pompes dans les parcelles, projet financé par l'AFD et la Banque mondiale dans la commune, devraient améliorer la couverture en eau potable pour la population.



Graphique 29 : Accès à une source d'eau gérée en tout temps et méthode de traitement d'eau, 2014-2015 (%)



Source : MICS 2014-2015

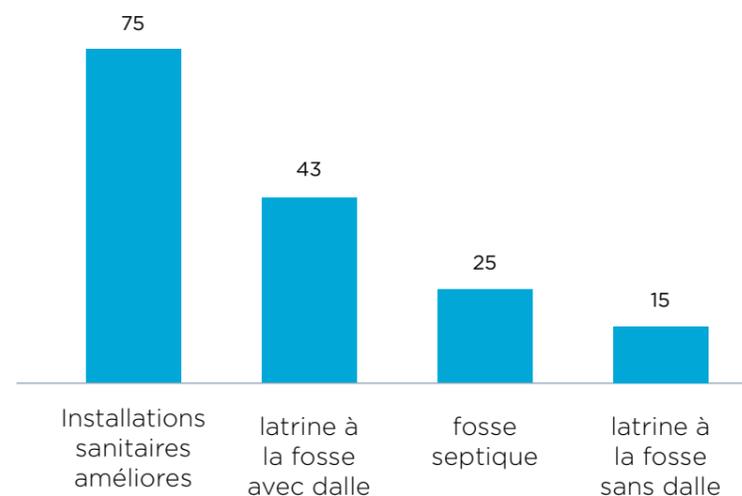
L'assainissement n'est pas accessible à tous et les progrès sont peu probants dans la ville. En matière d'accès aux infrastructures d'assainissement de base, bien que des progrès aient été enregistrés, le taux d'accès à l'assainissement est encore de 11%²⁸. Selon l'enquête MICS 2014-2015, à Brazzaville, 75% des populations ont accès à des installations sanitaires améliorées : 25% disposent de toilettes à chasse d'eau raccordées à une fosse septique, 43% utilisent des latrines à

fosse avec dalle, et 1% continue de pratiquer la défécation à l'air libre, avec des proportions plus importantes dans le centre-ville et les quartiers précaires. Le non-partage des installations sanitaires améliorées concerne 31% contre 4% pour les installations sanitaires non améliorées à Brazzaville. La proportion des écoles qui n'ont pas de service d'approvisionnement en eau potable et pour l'assainissement est préoccupante.



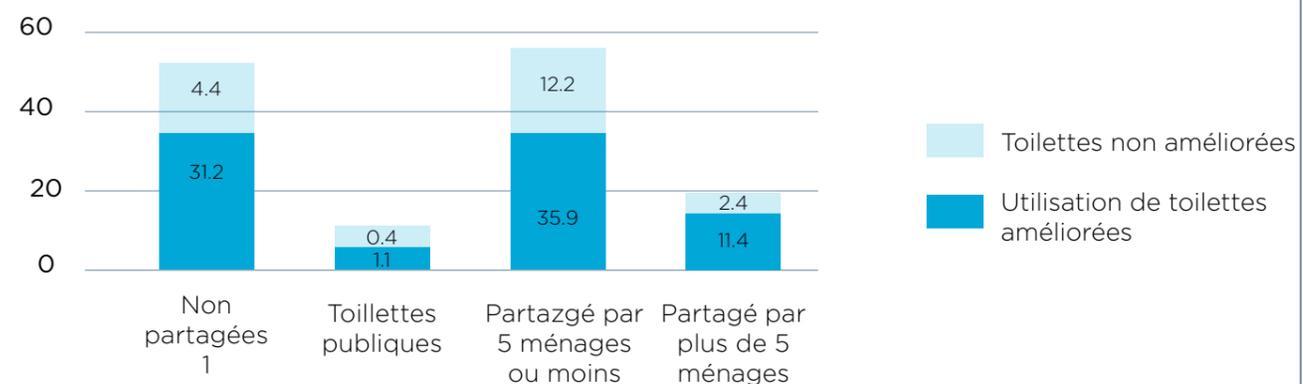
Graphique 30 : Types d'infrastructure sanitaires et partage des toilettes (%)

Types d'infrastructure sanitaires (%)



Source : MICS 2014-2015

Utilisation et partage des toilettes



Source : MICS 2014-2015

Par ailleurs, seulement 73,2% en moyenne de la population de la commune disposaient, en 2014-2015, d'au moins une installation ou un lieu de lavage des mains avec du savon ou autres produits nettoyants, contre 8,7% qui n'ont pas de lieu de lavage des mains avec du savon.

En outre, 73% des personnes boivent de l'eau contenant de l'E. coli, avec un niveau de risque élevé basé sur le nombre d'E. coli par 100 ml (34%). Améliorer l'accès de la population aux services de base d'assainissement est très important pour la municipalité.



© By Freepik

ODD7 :

GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À DES SERVICES ÉNERGÉTIQUES FIABLES, DURABLES ET MODERNES, À UN COÛT ABORDABLE

Les énergies renouvelables ne réalisent pas des progrès impressionnants dans le secteur de l'électricité dans la ville. L'appropriation de la transition énergétique est indispensable pour les populations. Avec en moyenne 60 % de taux d'accès à l'électricité en 2014-2015 (31,6 % en 2010 et 67 % en 2022) en milieu urbain, la ville de Brazzaville a substantiellement amélioré le niveau d'accès de ses résidents à l'électricité, quoique d'énormes disparités subsistent entre les quartiers précaires et le reste de la ville en termes de délestages récurrents, qui constituent le principal frein aux efforts d'industrialisation et de développement. La principale source est le réseau national, l'Energie Electrique du Congo (E2C). Les barrages du Djoué (15 MW), Moukoulou (74 MW), Imboulou (120 MW) et les centrales thermiques de Brazzaville (32,5 MW) constituent le potentiel hydroélectrique de la ville. Le Congo a comme objectif hydroélectrique d'assurer à l'horizon 2025 une fourniture en électricité à 85 % d'origine hydroélectrique et à 15 % par le gaz pour une production de 4000 GWh. La municipalité de Brazzaville, en collaboration avec des partenaires, développe actuellement un projet pilote d'électrification des ménages par les panneaux solaires.

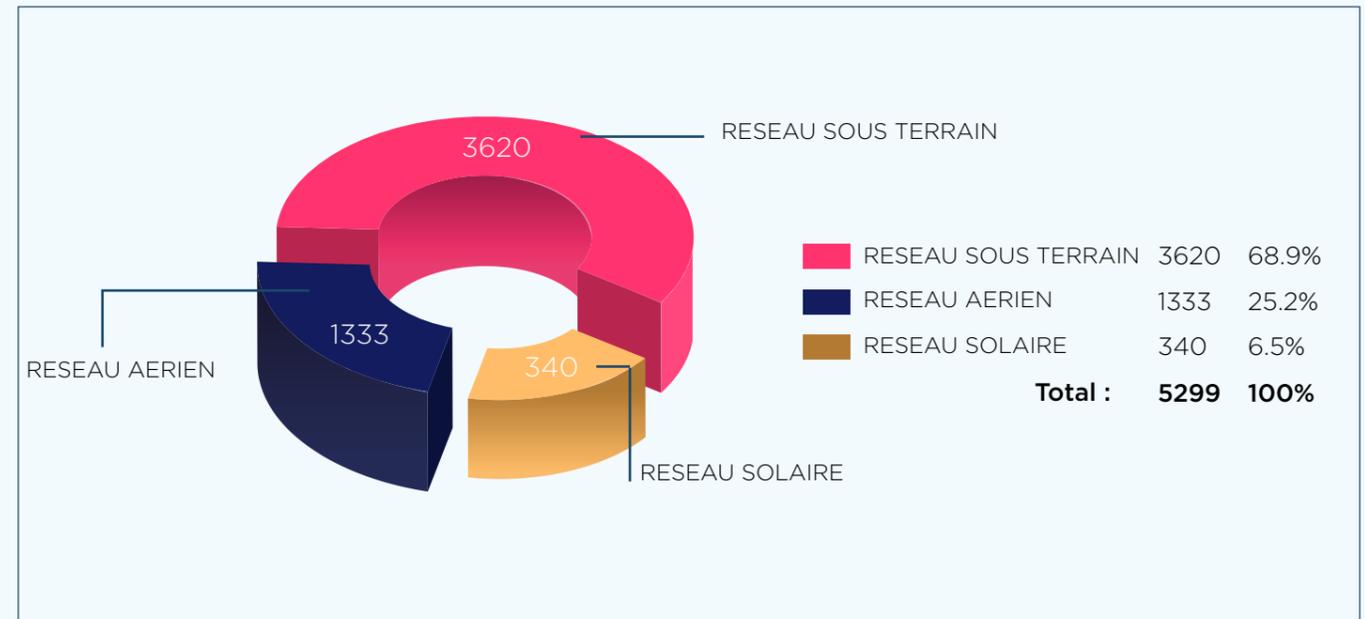
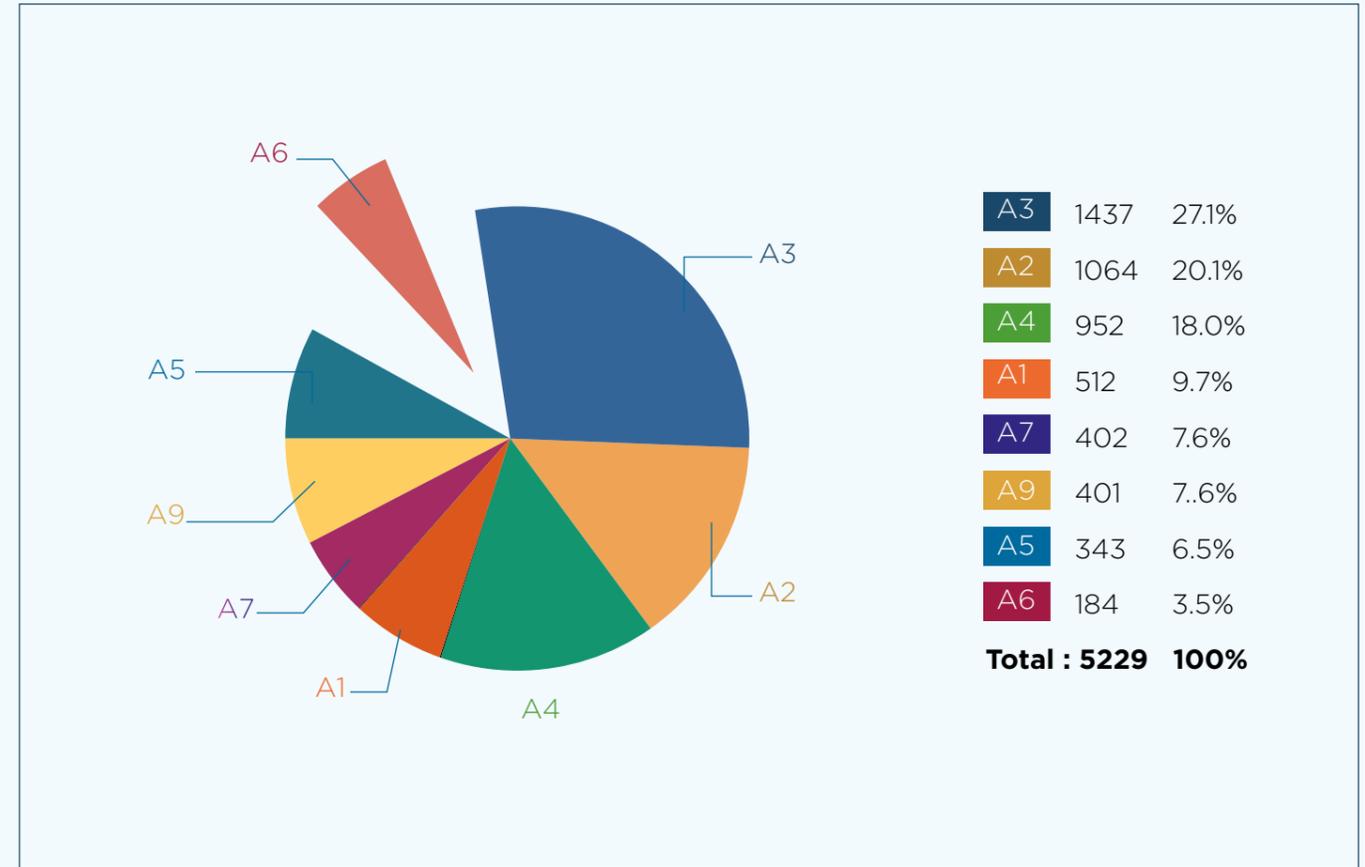


L'éclairage public pose encore énormément de problèmes à la population avec l'insécurité grandissante. Brazzaville n'est pas une ville lumière où tout brille la nuit. Selon le rapport sur l'éclairage public de Brazzaville en 2015, le nombre de poteaux recensés était de 5299, essentiellement alimentés par le réseau

souterrain. Les arrondissements Poto-Poto et Baongo ont le plus de poteaux avec des taux respectifs de 27,1 % et 20,1 % en 2015. Cette situation ne s'est pas améliorée depuis et ne rassure pas la population, notamment ceux habitant les quartiers périphériques.



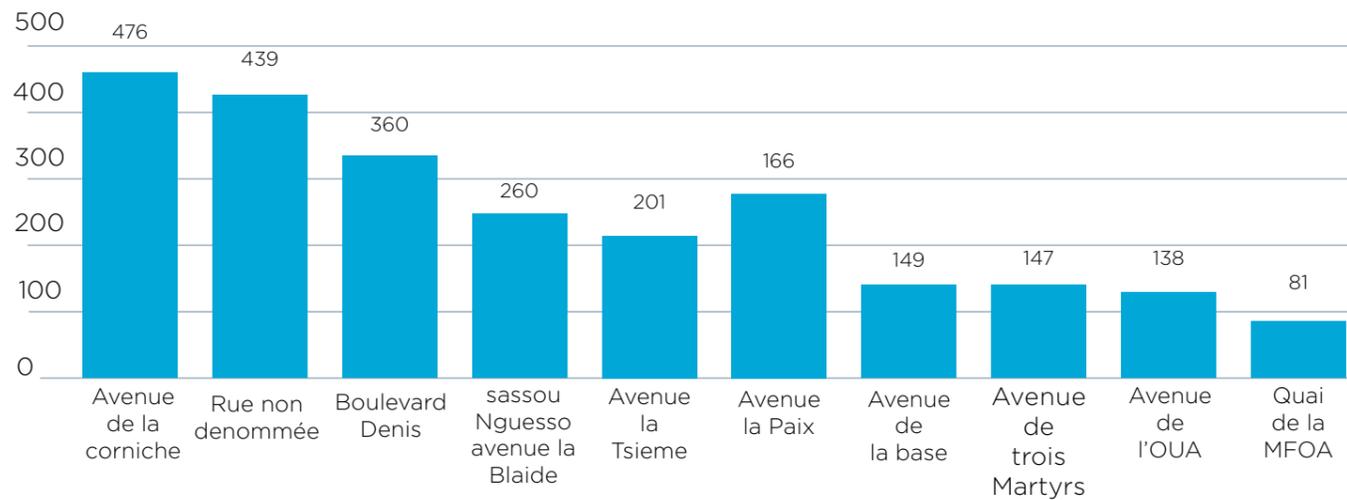
Graphique 31 : Eclairage public par mairie et par type de réseau à Brazzaville en 2015



Source : Rapport éclairage public de Brazzaville, Commune (2015)

L'éclairage public est principalement présent dans les grandes artères et avenues de la ville, mais reste insuffisant voire absent dans les petites rues et voies, surtout dans les zones périphériques. La signalisation routière nécessite des efforts considérables et des ressources importantes pour améliorer la régulation de la circulation et prévenir les accidents.

Graphique 32 : Top dix des voies éclairées à Brazzaville



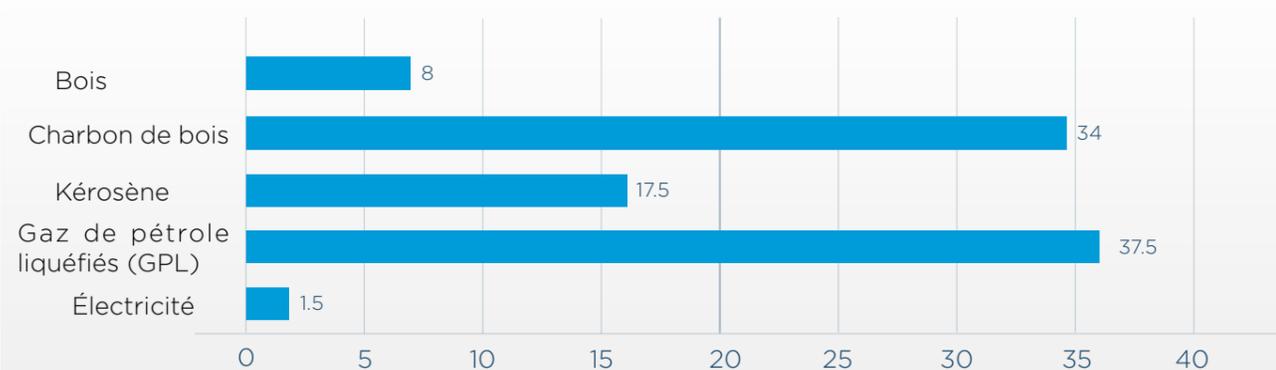
Source : Rapport éclairage public de Brazzaville, Commune (2015)

Le manque d'éclairage reflète la faible progression de l'offre d'électricité, entretenue dans la ville par la situation quasi-monopolistique du réseau E2C, les insuffisances dans la gouvernance du secteur de l'électricité, les déficits dans la maintenance du parc électrique (VNR, 2019), les installations vieillissantes et vétustes, la faiblesse des capacités de production, la mauvaise qualité du service d'entretien, le niveau élevé de pertes d'électricité en lien avec la faible fiabilité des réseaux de transport et de distribution, et l'inefficacité énergétique, notamment dans le mode de consommation.

Les résultats de la MICS 2014-2015 montrent que les trois principales sources d'énergie des ménages à Brazzaville pour la cuisine sont, respectivement, le gaz de pétrole (37,6 %), le charbon de bois (34 %), et le kérosène (17,3 %).

Le bois (8 %) et l'électricité sont très rarement utilisés (1,5 %). L'étude réalisée en 2014 sur la consommation de bois-énergie au Congo a abouti aux résultats suivants : « Le gaz, le bois, le charbon et le pétrole représentent environ 65 % du combustible des ménages au Congo ». Ainsi, le gaz, le bois-énergie et le pétrole restent encore les combustibles prédominants dans les ménages de la commune. Avec seulement 0,04 km² de forêt sur 326,4 km², le poids de l'utilisation du bois et du charbon pour la cuisson des aliments par les populations de Brazzaville se fait au détriment de l'abattage des arbres provenant des départements du Pool et des Plateaux. Par ailleurs, les carburants sont ravitaillés depuis la ville océane de Pointe-Noire, la capitale économique, dont les besoins en consommation restent encore récurrents dans la commune de Brazzaville.

Graphique 33 : Utilisation de combustibles par les ménages



Source : MICS 2014-2015 et Enquête Bois-énergie 2014



ODD8 :

PROMOUVOIR UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE SOUTENUE, PARTAGÉE, DURABLE, LE PLEIN EMPLOI PRODUCTIF ET UN TRAVAIL DÉCENT POUR TOUS.

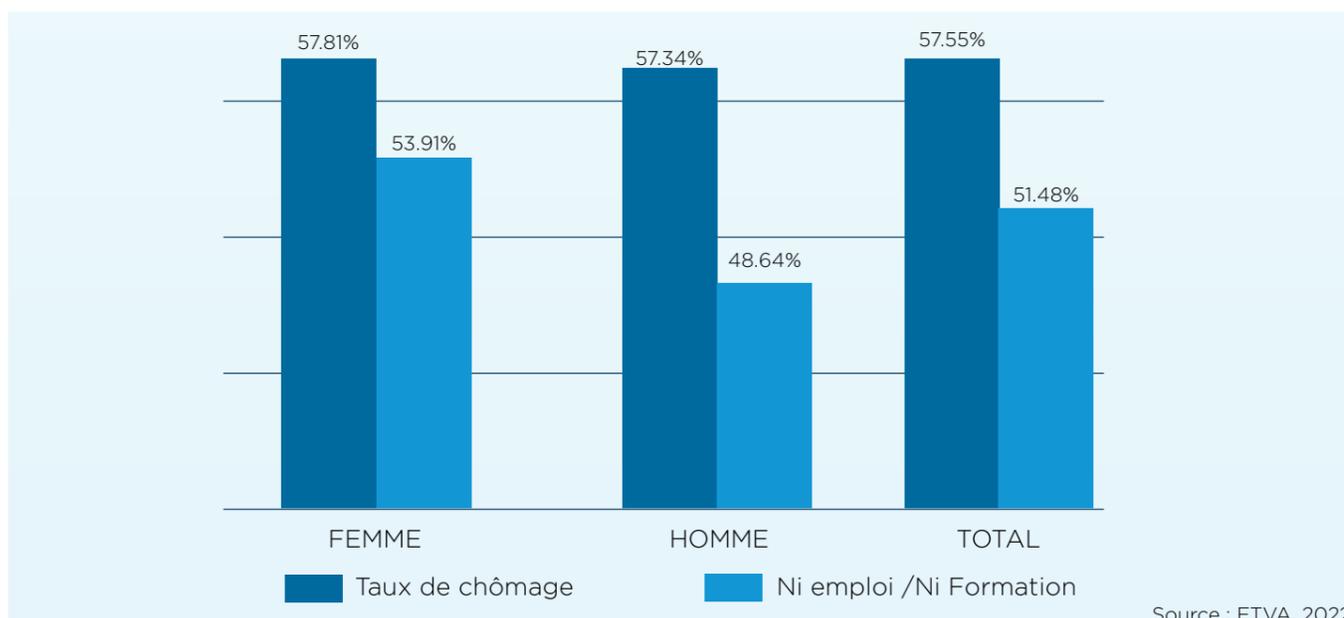
Le marché du travail à Brazzaville est dominé par le secteur informel. Le marché de l'emploi occupe plus de 11 % de la population active dans le secteur formel (public et privé), tandis que plus de 85,62 % sont dans le secteur informel, qui est le plus grand employeur de la ville. À Brazzaville, le chômage et l'emploi précaire sont particulièrement visibles chez les jeunes, notamment les femmes²⁹. Le taux de chômage des jeunes (âgés de 15 à 35 ans) dans la ville de Brazzaville a été estimé à 57,55 % en 2022, un taux supérieur au niveau national de 28,44 %. Ce taux de chômage est légèrement plus élevé pour les femmes que pour les hommes (respectivement 57,81 % et 57,34 %).



En même temps, on observe un autre phénomène : la part des jeunes ni en emploi, ni en formation scolaire ou professionnelle. Les résultats de l'ETVA 2022 révèlent que cette part est de 51,48 % des jeunes de 15 à 35 ans, avec 53,91 % pour les femmes et 48,64 % pour les hommes. À Brazzaville, la proportion des jeunes âgés de 15 à 35 ans ayant un emploi est plus élevée chez les hommes que chez les femmes,

et la nature du contrat oral domine. Ce sont des aspects caractéristiques des économies informelles. Les impacts de la Covid-19 ont contribué à augmenter ce chiffre. Le taux de chômage varie avec le niveau d'éducation. Les résultats de l'ETVA sur le taux de chômage des jeunes (15-35 ans) le démontrent (cf. graphique 34).

Graphique 34 : Taux de chômage et d'inactivité des jeunes à Brazzaville, 2022



Source : ETVA, 2022

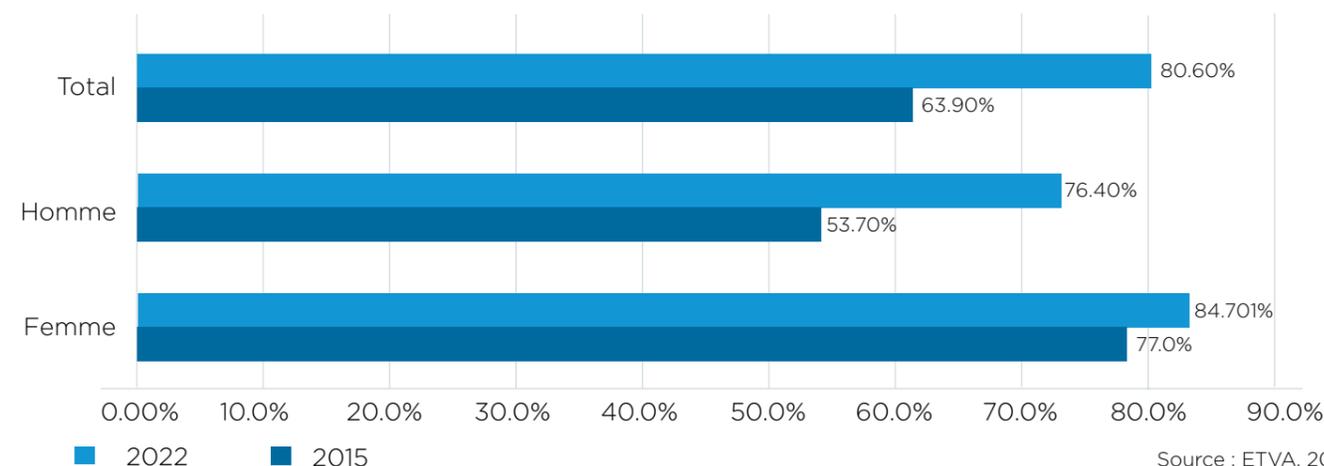
Le secteur informel reste par alternance le plus grand pourvoyeur d'emplois à Brazzaville en raison de la lenteur des secteurs public et privé formels, qui demeurent relativement modestes. L'économie de la ville est peu structurée et peu diversifiée, dominée par le secteur informel, les services, le commerce, etc. Selon l'enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel au Congo (EESIC, 2009), l'économie souterraine/informelle concentre près de 58 % de la population de Brazzaville en âge de travailler. Entre 2014 et 2015, en moyenne 85,7 % d'hommes et 92,9 % de femmes âgées de 15-29 ans travaillaient dans le secteur informel. On estime que seuls 13 % des travailleurs sont employés soit dans de grandes entreprises privées soit dans des petites et moyennes entreprises (Banque mondiale, 2017). La plupart des travailleurs dans la ville sont des travailleurs indépendants dans l'informel peu productif, notamment dans

les services. Le secteur informel est présent dans tous les secteurs d'activités à Brazzaville. Les résultats de l'enquête du CERAPE (2018) sur le secteur informel à Brazzaville et Pointe-Noire montrent que 34,66 % des entreprises sont implantées dans le secteur de l'industrie, notamment dans l'industrie de transformation alimentaire et non alimentaire, 32 % dans les services et 25,7 % dans le commerce. Malgré de nombreuses interventions et plans d'action mis en place par le gouvernement et ses partenaires au développement, les résultats en termes de réduction de la pauvreté et d'accès à un emploi formel et décent restent peu satisfaisants. Il faut noter aussi que la vulnérabilité des travailleurs devient de plus en plus préoccupante. Par ailleurs, le Congo souhaite mettre en œuvre un plan d'action et une politique nationale de l'économie informelle afin d'accompagner les acteurs de ce secteur.



© By Freepik

Graphique 35 : Évolution de la part des jeunes de 15 à 29 ans occupant des emplois dans le secteur informel entre 2015 et 2022 au milieu urbain



Source : ETVA, 2022

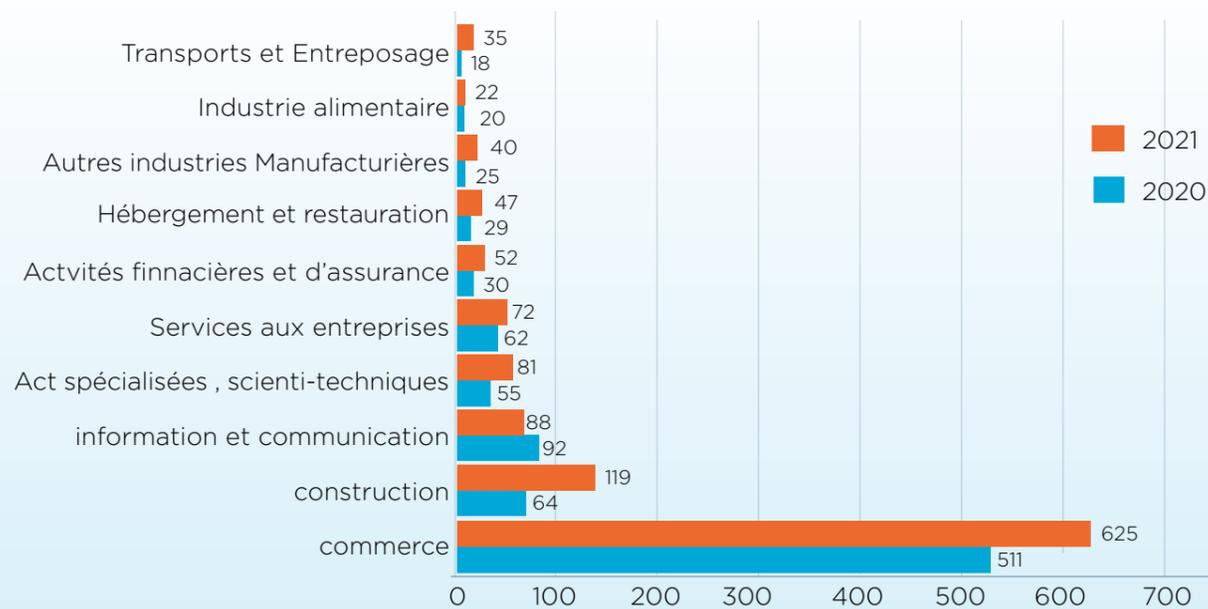
Le nombre d'entreprises créées dans le secteur formel a progressé positivement malgré la crise économique et financière ainsi que la Covid-19. Le pourcentage de femmes promotrices/dirigeantes d'entreprises a sensiblement évolué de 2017 à 2021, ainsi que les branches d'activités à Brazzaville.

Graphique 36 : Nombre d'entreprises créées à l'ACPCE à Brazzaville selon le sexe du promoteur de 2017 à 2021



Source : Annuaire statistique du MPME (2022)

Graphique 37 : Branches d'activités de 2020-2021



Source : Annuaire statistique du MPME (2022)

Le secteur financier à Brazzaville est essentiellement constitué de la sphère bancaire, mais il comporte une multitude d'acteurs. Son paysage bancaire compte aujourd'hui 10 banques commerciales et 22 établissements de microfinance³⁰ agréés et immatriculés en 2022. Les statistiques démontrent que le taux de crédit est trop élevé, les crédits ou financements à long terme, essentiels pour les investissements dans les infrastructures, sont quasi inexistant

pour la mairie, et il y a également un profond retard pour les crédits à la population. En somme, l'analyse des performances agrégées montre que Brazzaville a fait de bons progrès vers l'atteinte de l'ODD 8 en 2030. Les efforts d'accélération de politiques publiques au cours de la décennie de l'action seront déterminants pour la commune de Brazzaville en matière d'emploi et de croissance économique.



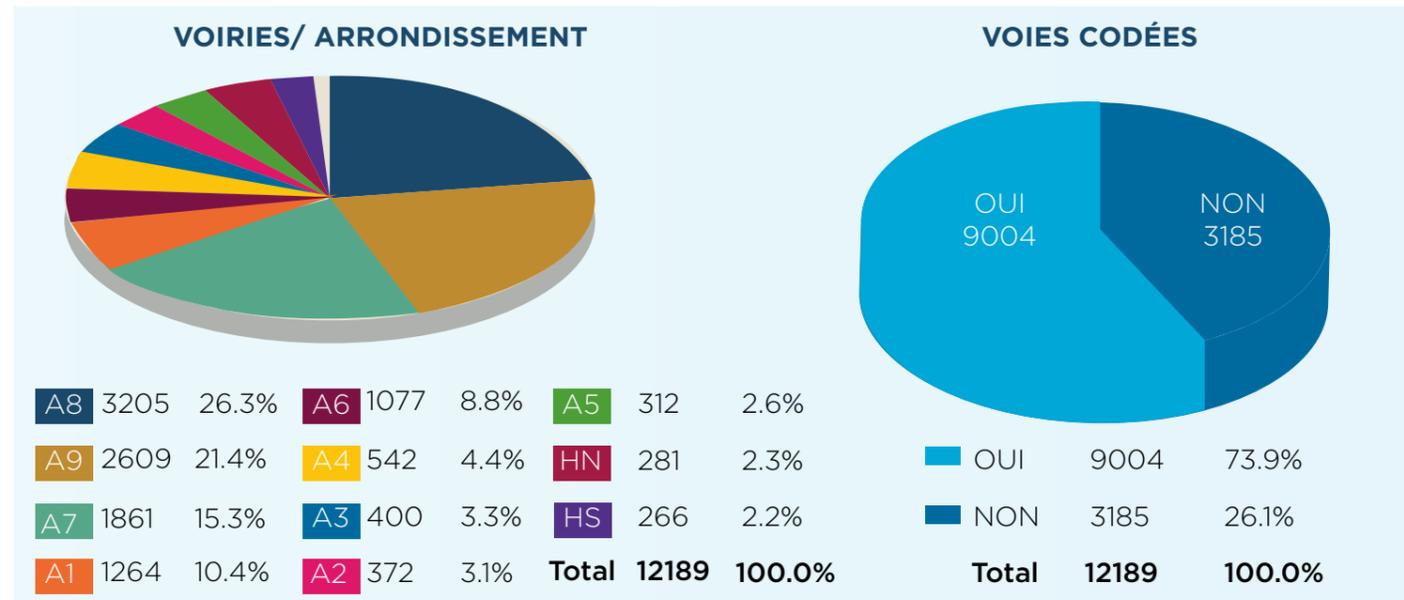
ODD9 :

BÂTIR UNE INFRASTRUCTURE RÉILIENTE, PROMOUVOIR UNE INDUSTRIALISATION DURABLE QUI PROFITE À TOUS ET ENCOURAGER L'INNOVATION

En termes d'infrastructures locales, Brazzaville est la commune la plus municipalisée du Congo. Cet indicateur montre le chemin parcouru par la capitale, mais les défis restent encore énormes. L'amélioration des routes est l'un des axes prioritaires du plan d'action de la commune pour la période 2022-2027. Le nombre total de voies recensées dans la capitale est de 12 189 en 2023, avec une longueur totale du réseau équivalant à 3 932 km.



Graphique 38 : Nombre de voiries par arrondissement et de voies codées à Brazzaville en 2015



Voir annexe 3

Source : Cellule Observatoire Urbain et Adressage de la Commune de Brazzaville

En 2017, le réseau routier total dans la commune était constitué d'environ 3 111 km (13,4%) des routes bitumées, comparé à 1 976 km (8,5%) en 2011. La densité surfacique est de 9,1 pour 1 000 km², et la densité routière par habitant est actuellement de 0,80 km pour mille habitants.



Le pont route-rail qui reliera les capitales Brazzaville et Kinshasa, destiné à soutenir les échanges commerciaux et la mobilité des populations entre ces deux pays, est encore en étude de faisabilité. La situation de l'infrastructure ferroviaire a négativement impacté la chaîne logistique du pays en ralentissant l'activité économique, malgré la mise en service de la route Pointe-Noire-Dolisie-Brazzaville. Cette route a toutefois contribué à maîtriser l'inflation en facilitant l'approvisionnement de Brazzaville.

L'amélioration des infrastructures de transport, économiques, sportives et commerciales représente un domaine où Brazzaville a réalisé d'importants progrès. Pour améliorer l'état des routes et la gestion du trafic, la ville cherche à recueillir des données sur les habitudes de déplacement des ménages, la démographie, les emplacements stratégiques pour le transport de marchandises, et la demande en

déplacements, afin d'éclairer efficacement les investissements et les politiques publiques. Ainsi, la commune mène des travaux d'assainissement, de pavage de certaines voiries urbaines, de traitement des nids de poule dans tous les arrondissements de la ville, sur près d'une cinquantaine de rues et d'avenues, ainsi que l'entretien de l'éclairage public et des espaces verts. Ces actions s'inscrivent dans le cadre de l'amélioration de la fluidité de la circulation urbaine, de la réhabilitation et de la construction des infrastructures de base.

Dans le cadre de son plan d'action 2022-2027, de son PLU 2035 et du SDU 2016, la ville de Brazzaville vise à mieux doter la ville d'infrastructures indispensables pour améliorer les routes, faciliter la mobilité, réduire les risques de congestion, et ce en collaboration avec l'État et les partenaires techniques et financiers.

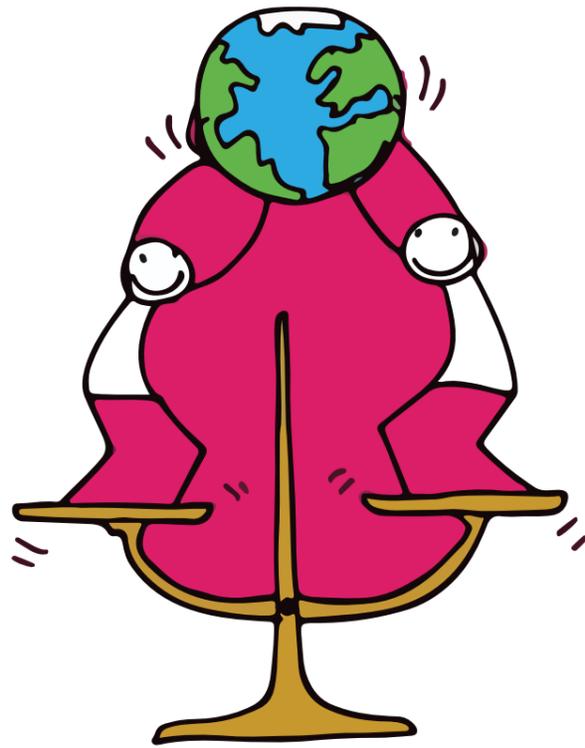


L'économie de la ville est peu structurée et peu diversifiée, dominée par le secteur informel. La mise en service de la Zone Économique Spéciale (ZES) de Maloukou, le développement de quelques industries brassicoles et manufacturières de transformation des produits agro-alimentaires continueront de valoriser l'industrie à

Brazzaville et d'accroître la richesse nationale. Malgré le manque de données sur le volume et la valeur ajoutée manufacturière, la proportion de la population utilisant Internet a augmenté ces dernières décennies, tandis que la recherche et l'innovation demeurent négligées dans la commune.

Les inégalités persistent sur tous les plans à Brazzaville. Leur réduction, qu'il s'agisse des inégalités sociales, économiques, spatiales, de genre ou des droits civils, reste lente. Une étude du PNUD en 2020 a révélé que le Congo est un pays très inégalitaire, avec les 10 % les plus riches détenant 37,9 % du revenu national. L'indice d'inégalité de genre du PNUD, à 0,570, confirme la persistance des inégalités de genre au Congo en 2019. Ces disparités sont particulièrement marquées en dehors des deux principales villes du pays, Brazzaville et Pointe-Noire. Malgré la mise en place de politiques, les résultats sont mitigés, et les inégalités persistent à différents niveaux et dans divers domaines à Brazzaville en général. De plus, l'ODD 10 pourrait enregistrer de meilleures performances seulement si les autres ODD affichent également des réussites significatives.

En ce qui concerne le numérique, avec les projets sur la fibre optique et la réduction de la fracture numérique, l'État travaille à réduire ces inégalités. Les données pour estimer l'indicateur du taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant à Brazzaville ne sont pas disponibles. En revanche, les statistiques sur les revenus et les dépenses montrent que la commune de Brazzaville présente de fortes inégalités entre les groupes de population.



Le salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) est de 90 000 FCFA dans la fonction publique et de 50 000 FCFA dans le secteur privé. Ce fossé socio-économique met en évidence ces disparités.

Brazzaville, la ville la plus peuplée du pays, est confrontée à des inégalités en termes de logement, d'accès à l'éducation, d'emploi et de mobilité, avec un accès limité aux services sociaux de base. Les personnes handicapées rencontrent des difficultés importantes pour se déplacer à Brazzaville, notamment pendant la saison des pluies, et leur accès à l'emploi est limité. Les femmes éprouvent davantage de difficultés à intégrer le marché du travail par rapport aux hommes et sont souvent moins bien rémunérées. L'enquête sur le travail et la vie des adultes (ETVA, 2022) montre que le taux de chômage des femmes est supérieur à celui des hommes, et le taux de discrimination ou de harcèlement pour des raisons interdites par le droit international des droits de l'homme a fortement augmenté, atteignant respectivement 74,2 %, 65,3 % et 69,4 % en 2015, 2016 et 2017 (ETVA, 2015). Dans l'ensemble, bien que le nombre de banques commerciales augmente,

la proportion de la population ayant accès au crédit reste faible, ce qui constitue un frein à l'économie et à la population locale.

Les projets et programmes prioritaires mis en œuvre par le gouvernement, en collaboration avec les partenaires de développement à Brazzaville, incluent : le projet de filets sociaux Lisungi, comprenant le programme sur les activités génératrices de revenus (AGR) ; le projet Téléma ; le projet PDCE sur l'employabilité et la création du Fonds de garantie (FIGA) ; le projet Durquap ; ainsi que les projets sur le genre et la loi Mouébara (Loi n° 19-2022 du 4 mai 2022). À travers ces initiatives gouvernementales, la commune devrait voir une amélioration des conditions de vie de ses habitants. Ainsi, la stratégie de la commune doit intégrer un ensemble d'actions répondant à ces défis, en se concentrant sur la protection et la promotion des droits.



© By Pexels



© By Pexels

ODD11:

FAIRE EN SORTE QUE LES VILLES ET LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS SOIENT OUVERTS À TOUS, SÛRS, RÉSILIENTS ET DURABLES

Le Congo est l'un des pays les plus urbanisés d'Afrique au sud du Sahara, avec près de 65 % de sa population vivant en milieu urbain, dont environ 46,0 % à Brazzaville. La proportion de la population vivant dans la ville de Brazzaville a considérablement augmenté au cours des deux dernières décennies (306 000 habitants en 1974, 1 733 271 en 2017 et plus de 2 200 000 en 2022). En 2021, près de 46,0 % de la population congolaise résidait à Brazzaville (contre environ 36,0 % en 2000). Cependant, la commune de Brazzaville n'est pas encore une ville résiliente et durable en raison de ses défis environnementaux persistants. Entre 2018 et 2022, la commune de Brazzaville a entrepris plusieurs initiatives concernant l'assainissement, le pavage de certaines voiries urbaines, le traitement des nids-de-poule, ainsi que la réhabilitation du réseau de l'éclairage public. Ces travaux sont réalisés en régie ou en partenariat avec des entreprises de travaux publics. De plus, Brazzaville a bénéficié de nombreux aménagements urbains dans le cadre du programme de municipalisation accélérée.



La commune ne dispose pas de service régulier de collecte des déchets solides générés quotidiennement par les résidents. Ce service est assuré par l'entreprise AVERDA, responsable du ramassage des ordures ménagères, du balayage des grandes artères, du nettoyage des marchés et du curage des caniveaux naturels. La mairie collabore également avec une petite société locale pour la collecte des déchets avec des moyens de transport limités. AVERDA reste le principal collecteur de déchets à Brazzaville, opérant dans une situation de quasi-monopole. Actuellement, la commune ne dispose pas de sites d'enfouissement technique pour l'élimination des déchets, ce qui contribue à l'engorgement des déchets et à la pollution environnementale. L'incivisme des habitants et le non-respect du tri des déchets ménagers restent des défis importants pour la ville, avec une présence alarmante de bouteilles et de déchets plastiques dans les caniveaux et les ruisseaux.

Le nombre limité de routes et leur état dans la commune entraînent une fragmentation des itinéraires de transport, aggravant les embouteillages et la congestion dans la capitale. Le manque d'espaces publics et les problèmes de canalisation des eaux pluviales sont également préoccupants. Les interventions visant à améliorer ces problèmes urbains comprennent l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de planification urbaine, l'éducation publique, l'expansion des lignes de transport, la création d'une compagnie de transport municipal, la plantation d'arbres et la revitalisation des espaces verts, ainsi que l'amélioration de la gestion des déchets, de l'assainissement, la lutte contre l'érosion et les inondations, la réhabilitation des quartiers précaires, et l'augmentation des recettes municipales par une meilleure gestion des contribuables.



Cette urbanisation rapide a été exacerbée par des lacunes dans la mise en œuvre des politiques urbaines, souvent au mépris des cadres de planification tels que les plans directeurs d'urbanisme et les schémas directeurs d'assainissement. Ce développement incontrôlé de Brazzaville s'accompagne d'une précarisation croissante des conditions de vie, avec une augmentation des habitants des quartiers précaires et une insuffisance des infrastructures et services de base (transports, eau, électricité, assainissement, gestion des déchets), ainsi que d'une prolifération de l'insécurité. Cet environnement urbain problématique se manifeste également par une aggravation des problèmes environnementaux tels que l'érosion, les inondations, la pollution atmosphérique, les pluies torrentielles et l'expansion périurbaine non contrôlée. Le nombre de décès, de disparus et de victimes suite à des catastrophes pour 100 000 habitants est passé de 2 en 2014 à 3 en 2022, pour un total de 10 depuis 2000.

Les statistiques officielles sur la population vivant dans des quartiers précaires ou des bidonvilles à Brazzaville ne sont pas disponibles. La pénurie de logements décentes face à une demande croissante a conduit à la prolifération d'établissements informels tels que des hangars ou des huttes. Chaque arrondissement compte désormais au moins deux quartiers précaires, avec un accès limité aux services de base. Les autorités municipales n'ont mis en place aucune mesure significative pour le développement de logements dans ces zones précaires. Quelques initiatives ont été lancées, notamment le projet Durquap pour les infrastructures de transport et de services de base avec la Banque mondiale en 2021, ainsi que le projet de toilettes publiques financé par l'UE. Selon MICS 2014-2015, 39,5 % des ménages résident dans des habitations non électrifiées, tandis que 28 % ont un sol en sable ou en terre et 90 % disposent d'un toit en matériaux finis (tôles, tuiles, béton). De plus, 19,6 % des ménages ont des murs extérieurs rudimentaires et 75,2 % des murs finis.

L'importance de la consommation et de la production durables et responsables est cruciale pour une ville, car ces pratiques, combinées à des politiques publiques efficaces, peuvent contribuer à la protection de l'environnement. Brazzaville participe à plusieurs programmes et projets gouvernementaux, notamment le projet PDAC sur l'agriculture commerciale en partenariat avec la Banque Mondiale, le plus grand projet agricole au Congo avec un budget dépassant les 100 milliards de FCFA. La ville expérimente également des projets comme les Zones Agricoles Planifiées (ZAP), les initiatives de lutte contre le changement climatique dans l'agriculture, ainsi que le projet d'agriculture urbaine avec la FAO depuis 2018. D'autres initiatives incluent le programme « Un enfant, un bac » dans les écoles, le soutien technique aux maraîchers, et le projet agricole sur l'île Mbamou.



Un des projets phares de la commune est le programme d'agriculture urbaine à domicile. Brazzaville possède tous les atouts nécessaires pour développer la production d'engrais chimiques.



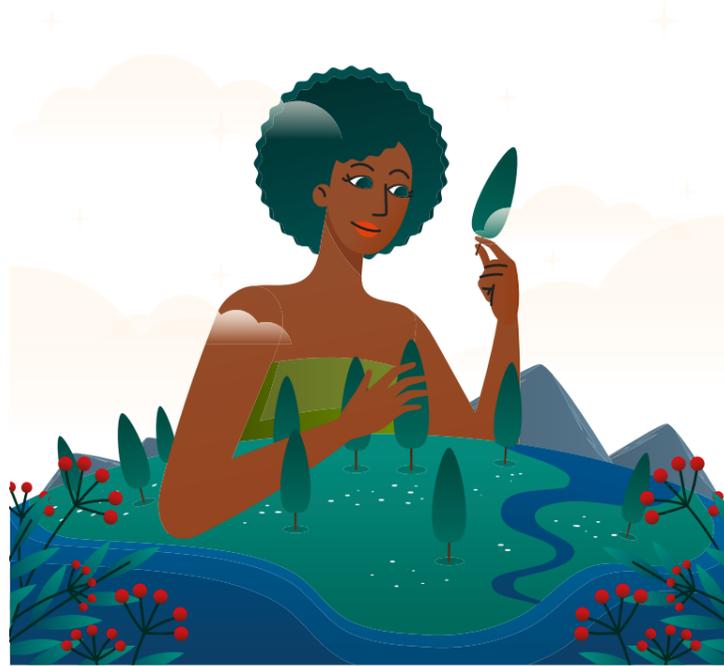
En 2016, la ville de Brazzaville a produit entre 420 000 et 600 000 tonnes de déchets solides annuellement, ainsi que 1 150 tonnes d'ordures ménagères. Ces déchets comprennent plus de 37 % de matières organiques, 11 % de matières plastiques et 9 % de papier/carton. De plus, environ 12,4 tonnes de déchets biomédicaux sont générés chaque année à Brazzaville. Un centre spécialisé à Kintélé, dans le département

du Pool, a été établi pour le traitement et la valorisation de ces déchets. Cependant, en raison de la faiblesse du tissu industriel, peu d'entreprises publient des rapports sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). Les méthodes de traitement de ces déchets restent rudimentaires en raison des capacités institutionnelles limitées et des responsabilités mal définies des acteurs impliqués.



Le changement climatique est devenu l'un des principaux défis auxquels fait face la ville de Brazzaville, avec le potentiel d'inverser les progrès réalisés en matière de développement durable. Les manifestations du changement climatique se traduisent par des chocs directs et indirects sur la société, l'économie et l'environnement, fragilisant les populations locales à travers plusieurs paramètres tels que le logement, les infrastructures, la santé, les finances et le transport. Des mesures urgentes sont nécessaires pour limiter et atténuer l'ampleur des dégâts.

Brazzaville, une ville sujette aux inondations, érosions et incendies, fait face à ces défis climatiques depuis plusieurs années. Certains quartiers précaires de la commune subissent une pression accrue due à une occupation anarchique pour répondre aux besoins en logement, combinée à une absence de mise en œuvre des politiques de planification. Entre 2010 et 2022, de nombreux ménages ont été touchés par ces catastrophes naturelles, notamment dans les quartiers périphériques où les inondations ont un impact disproportionné.



La ville de Brazzaville a perdu son image d'urbanisation exemplaire depuis les années 1970, en raison de l'insuffisance des réseaux d'assainissement et de voirie, de la construction anarchique dans des zones inappropriées (souvent sur des zones montagneuses ou proches de cours d'eau), du manque de service de cadastre et de volonté politique, ainsi que de la non-application des plans d'urbanisme et des schémas directeurs, exacerbant la gestion inadéquate des déchets. La fréquence accrue des récentes catastrophes naturelles a mis en péril la résilience de la ville et continuellement accru la vulnérabilité de Brazzaville.

Face à la croissance démographique pressante et à l'absence d'une volonté politique forte pour une mise en œuvre urgente du plan local d'urbanisme, la ville demeure vulnérable aux effets du changement climatique, une situation prévisible et persistante. L'avenir de Brazzaville et son véritable visage demeurent incertains si des politiques réalistes ne sont pas adoptées. Ces défis suscitent des doutes parmi les populations locales quant à l'avenir de leur ville. Les récentes pluies diluviennes ont exacerbé les problèmes d'érosion, particulièrement dans les arrondissements 6 (Talangaï), 7 (Mfilou) et 9 (Djiri) de la capitale.

Images illustrant les effets des inondations et des érosions causées par les pluies à Brazzaville.



Érosion derrière le PSP d'Itsali le long de l'avenue Jacques Bakouétela



Érosion de Ngambio près de l'école primaire Itsali

Pour éviter ces catastrophes naturelles futures, la commune n'a mis en place aucune initiative solide, aucune stratégie de résilience, ni cellule de gestion urgente des catastrophes pour la ville. Elle intervient après la catastrophe, notamment pour désensabler la zone (agissant comme le « médecin après la mort ») et apporter une assistance aux familles sinistrées.

Malgré la fragilité environnementale de la ville de Brazzaville, le Congo a enregistré d'importants progrès vers l'atteinte des différentes cibles de l'ODD 13. En effet, il a élaboré et mis en œuvre des stratégies et programmes publics nationaux et locaux de réduction des risques de catastrophes, notamment en lien avec le cadre de Sendai sur la réduction des catastrophes. De plus, les stratégies et politiques de développement durable adoptées et élaborées sont intégrées dans ses documents de gestion et de planification au niveau national et local (la Contribution Déterminée au niveau National (CDN), la stratégie nationale du développement durable 2016-2025, le plan de convergence de la COMIFAC 2015-2025, la stratégie nationale REDD+, le Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE)). Le Congo a développé, aussi bien au plan institutionnel qu'opérationnel, des stratégies et plans intégrés de mitigation et d'adaptation aux effets du changement climatique.

Le Congo se positionne comme un leader et un pionnier dans la lutte contre les changements climatiques³¹, ayant pris plusieurs initiatives en ce sens. Depuis les années 80, le Parlement a voté la loi (loi n°062/84 du 11 septembre 1984, modifiée par la loi du 15 avril 1996) instituant la "journée nationale de l'arbre", célébrée le 6 novembre de chaque année. Les statistiques montrent que l'ODD 13 est celui où le pays a enregistré les meilleurs progrès. Le pays est également à l'origine de la création du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo, qui vise à redéfinir les bases d'une économie collaborative associant l'exploitation raisonnée des forêts et la gestion durable des eaux des côtes maritimes, du fleuve Congo et de ses affluents. Avec la COP27 de Charm el-Cheikh en 2022 en Égypte, son opérationnalisation est validée. Malgré l'engagement du pays, la commune de Brazzaville peine à développer et à intégrer des activités liées au changement climatique dans la planification du développement local.

³¹Rapport national volontaire (VNR) 2018 et 2019.



ODD14 :

CONSERVER ET EXPLOITER DE MANIÈRE DURABLE LES OCÉANS, LES MERS ET LES RESSOURCES MARINES AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Brazzaville n'est pas une ville côtière. À Brazzaville, une faible proportion de la population vit le long du majestueux fleuve Congo. Ceux qui y résident développent de nombreuses activités économiques, notamment l'agriculture périurbaine (dans les sites d'AgriCongo et Talangaï), la pêche artisanale (sur le fleuve Congo, Djoué et Djiri), ainsi que le tourisme fluvial et les loisirs, qui occupent également une place importante. Cependant, les acteurs de ces secteurs sont confrontés à des problèmes techniques et financiers. De plus, la pollution des cours d'eau par les déchets plastiques est une préoccupation majeure. Quelques travaux ont été réalisés, notamment le curage de la rivière Kélékélé à Talangaï, le curage de la rivière Mfilou, ainsi que des travaux sur les rivières Madoukou Tsékélé et Mfoa.



Parmi les actions et interventions actuelles de la commune pour protéger les zones fluviales et les rivières, on peut citer : le démantèlement des digues sur le fleuve Congo, le dragage du fleuve Congo, la construction de structures de défense contre l'érosion fluviale à des

endroits vulnérables, la sensibilisation des populations à la pollution des cours d'eau dans la ville, l'interdiction de l'extraction de sable et de cailloux au bord du rivage, en valorisant l'économie bleue le long du fleuve.



© By Pexels



NATIONS UNIES
RÉPUBLIQUE DU CONGO
.....

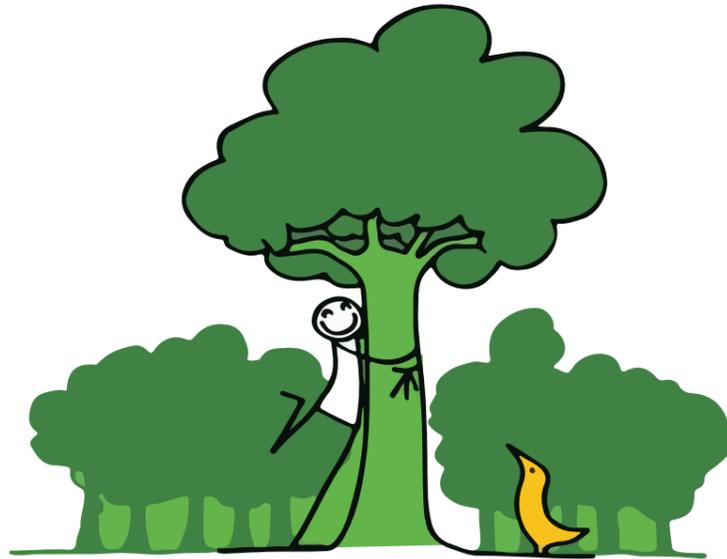


© By Pexels

ODD15 :

PRÉSERVER ET RESTAURER LES ÉCOSYSTÈMES TERRESTRES, EN VEILLANT À LES EXPLOITER DE FAÇON DURABLE, GÉRER DURABLEMENT LES FORÊTS, LUTTER CONTRE LA DÉSERTIFICATION, ENRAYER ET INVERSER LE PROCESSUS DE DÉGRADATION DES SOLS ET METTRE FIN À L'APPAUVRISSMENT DE LA BIODIVERSITÉ

Outre le fleuve Congo avec ses tourbières, Brazzaville ne possède pas de potentiel naturel important. Bien qu'une partie de la population congolaise travaille dans le secteur agricole, les Brazzavillois sont majoritairement orientés vers les services, l'administration et le commerce. Les populations pratiquant l'agriculture sont minoritaires dans la ville. Cependant, la commune a perdu d'importantes superficies de terres au profit de l'urbanisation galopante. Le rythme et le niveau de dégradation restent préoccupants à Brazzaville. En effet, la perte de terres due à l'urbanisation entraîne l'ensablement le long de ces zones, ainsi que la destruction et la dégradation de l'environnement. La mise en œuvre d'un projet de plantation d'arbres est louable et nécessaire.



La dégradation et la perte de terres sont principalement causées par divers facteurs, notamment l'urbanisation rapide et non durable, l'ensablement le long de ces zones, diverses formes d'érosion et le dépôt d'ordures illicites (plastiques dans les cours d'eau, les rivières et les caniveaux, etc.). Cette dégradation exacerbée par ces facteurs nécessite une stratégie de gouvernance municipale

coordonnée au niveau national. Bien que Brazzaville soit à vocation forestière, elle est exposée aux risques du changement climatique. Notons qu'à Brazzaville, les forêts ne couvrent pas des millions d'hectares. Elles représentent 0,04 km² sur les 326,4 km² de la superficie totale de la commune. La superficie des forêts plantées est faible. Brazzaville compte au total pas plus de 10 aires protégées.

© By Pexels

© By Pixabay

ODD16 :

PROMOUVOIR L'AVÈNEMENT DES SOCIÉTÉS PACIFIQUES ET OUVERTES AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ASSURER L'ACCÈS DE TOUS À LA JUSTICE ET METTRE EN PLACE, À TOUS LES NIVEAUX, DES INSTITUTIONS EFFICACES, RESPONSABLES ET OUVERTES.

La gouvernance reste l'un des défis les plus importants auxquels la République du Congo est confrontée et que le gouvernement doit résoudre. En matière de violence, une étude de l'UNICEF menée en 2018 sur les violences de genre et la violence en ligne en milieu scolaire au Congo indique qu'à Brazzaville, la violence psychologique ou verbale est le type de violence le plus courant subi par la population, et les femmes en sont plus souvent victimes que les hommes. La loi n° 19-2022 du 4 mai 2022, dite loi Mouébara, portant lutte contre les violences faites aux femmes en République du Congo, prévoit en son article 30 que l'État doit promouvoir la création d'espaces de conseil et de centres d'assistance clinique, psychologique, sociale et juridique. Cependant, d'autres lois fournissent un cadre complet pour la prévention et la protection contre la violence domestique, et criminalisent diverses formes de violence physique et sexuelle, de violence économique et psychologique, ainsi que d'intimidation. Le gouvernement et la commune continuent de renforcer leurs capacités internes pour mettre en œuvre les dispositions de la loi.



En revanche, il existe des faiblesses dans l'appareil pénal et institutionnel, dont la résolution complète nécessite l'implication des forces de l'ordre, notamment dans la lutte contre l'intimidation politique, la violence sexiste et la violence domestique dans la société. La délinquance juvénile reste actuellement la forme de violence la plus courante subie par la population à Brazzaville, et cette tendance ne montre pas de signes de régression. La proportion de la population carcérale en attente de jugement était de 75% en 2015, 84,1% en 2016 et 80% en 2017. Le rapport de l'OCDH de 2019 indique qu'en juillet 2018, treize jeunes ont été détenus au commissariat de Chaona à Brazzaville dans le cadre d'une opération visant à « traquer les bandits ».

Des données complètes sur la corruption ne sont pas disponibles pour la ville de

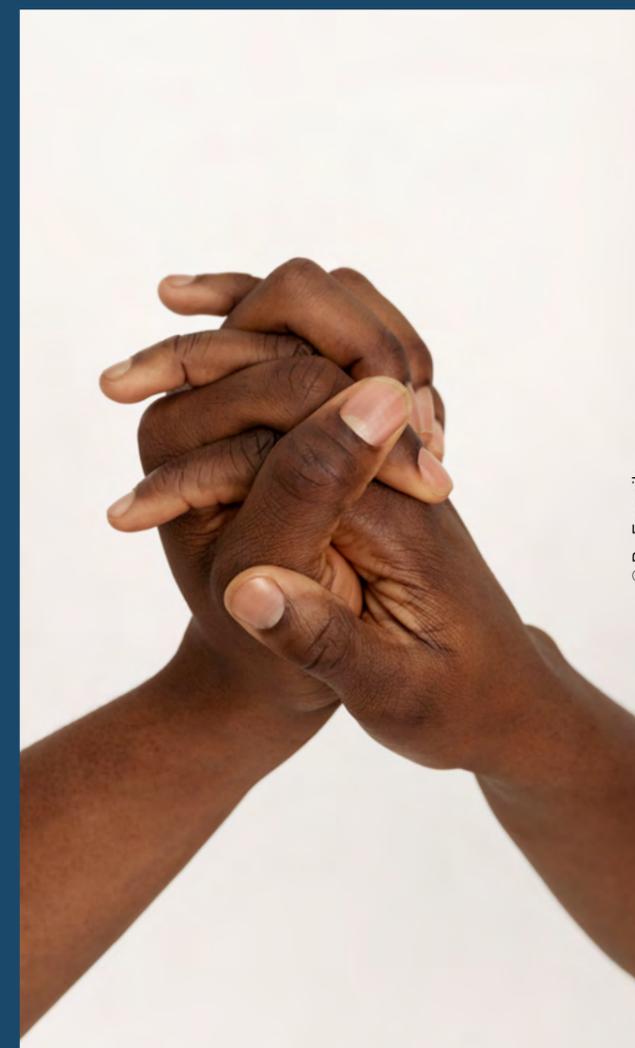
Brazzaville. Cependant, les rapports de l'indice de corruption de Transparency International placent le Congo en bas de l'échelle de la performance en matière de bonne gouvernance, avec un score de 58,0 sur 100. Avec des scores souvent bas dans l'Indice de Perception de la Corruption, le Congo affiche de piètres performances dans la lutte contre la corruption, malgré la volonté politique affirmée. La situation à Brazzaville est similaire à celle observée à l'échelle nationale. Les enquêtes sur la corruption et les fautes des élus locaux ne sont pas couramment menées ni publiées. En outre, dans la réalité municipale, la corruption sous toutes ses formes, comme l'abus de fonds publics et les pots-de-vin, reste la forme de malversation la plus courante, et il est probable que les responsables soient plus enclins à se laisser corrompre que les subalternes.

Les citoyens ordinaires hésitent souvent à dénoncer les personnes impliquées dans des affaires de corruption, par peur de représailles ou d'autres conséquences négatives. Une institution autonome de l'État, la Haute Autorité de Lutte contre la Corruption (HALC), a été créée pour lutter contre la corruption. Le gouvernement, par le biais du ministère de la Réforme de l'État et de la HALC, continue de déployer des efforts pour combattre ce fléau.

La situation des enfants impliqués dans le travail est préoccupante à Brazzaville. Selon l'UNICEF (2020), 23% des enfants congolais ont été impliqués dans le travail des enfants entre 2009 et 2015. Selon le rapport national sur le développement humain (2015), 10% des enfants en âge scolaire ne sont pas inscrits dans le système éducatif formel. De nombreux ménages congolais envoient leurs enfants à l'école malgré des privations alimentaires (PAM, 2019). Les résultats de l'enquête MICS montrent que, au Congo, le travail économique des enfants est plus répandu parmi les enfants scolarisés que parmi ceux qui ne sont pas scolarisés, avec respectivement 11,1% contre 9,8% (INS, 2016).

Le nombre d'homicides volontaires reste élevé dans la capitale. Brazzaville, avec un taux d'homicide de 12,5 pour 100 000

habitants, est la deuxième commune du Congo à enregistrer le taux d'homicide volontaire le plus élevé, après Pointe-Noire avec 23,0. Cependant, à l'échelle nationale, Brazzaville concentre le plus grand nombre d'homicides. Plusieurs facteurs affaiblissent l'état de la gouvernance à Brazzaville, notamment l'inefficacité des services publics et le déficit d'accès à une justice équitable pour tous. À Brazzaville, près de 33,0% des enfants de moins de 5 ans n'avaient pas d'acte de naissance en 2018, contre environ 35% en 2015. Cependant, plusieurs initiatives ont été lancées dans le pays pour inverser cette tendance et combler rapidement ce déficit. Début 2023, plus de 300 enfants ont reçu leur acte de naissance dans les délais lors d'une opération menée à la mairie de Bacongo.



© By Freepik



© By Freepik

Brazzaville, la capitale du Congo, n'a aucune allocation consacrée au renforcement des capacités statistiques et à la mise en œuvre des ODD au niveau des mairies d'arrondissement. Le manque d'appropriation de l'agenda 2030 par la mairie de Brazzaville constitue l'une des contraintes pour les partenariats visant à atteindre les objectifs. De plus, elle n'a pas développé de cadre de dialogue social dans le processus décisionnel ni d'équipe de suivi et de coordination pour la mise en œuvre des ODD. La commune ne dispose ni d'une entité ni d'un bureau local, ni des mécanismes ou synergies d'action nécessaires pour contribuer spécifiquement à la réalisation des objectifs de développement durable. Elle dépend principalement des allocations de l'État, ce qui limite son effort dans la mobilisation des ressources. L'investissement de la commune ne peut pas reposer entièrement sur l'État. En dehors des subventions, dons et legs, la ville ne dispose pas d'un instrument ou d'une stratégie de mobilisation des ressources pour financer ses plans d'action.



La commune de Brazzaville s'efforce actuellement de renforcer ses partenariats stratégiques avec d'autres municipalités, des partenaires bilatéraux et multilatéraux ainsi que le secteur privé local pour soutenir ses actions de développement. Cette situation devrait s'améliorer en 2023, en partie grâce à une loi votée par le parlement, qui a profondément influencé les vénérables et le chef de l'État lors de son discours devant le Congrès réuni. Il est donc nécessaire pour la mairie de s'orienter résolument vers le financement du développement par des ressources internes (amélioration des recettes municipales) et une meilleure régulation et encadrement des activités communales en 2023. Cependant, la faiblesse de l'espace fiscal de la commune, combinée à une allocation gouvernementale insuffisante, limite les

capacités de réponse des autorités municipales. Par exemple, Brazzaville n'a mobilisé que moins de 69% de ses recettes locales en 2022. Elle doit accélérer ses efforts de mobilisation des revenus. Ces mesures incluent : l'amélioration de l'économie et des finances municipales ; la digitalisation du recouvrement des taxes municipales ; le renforcement des capacités en matière de mobilisation des ressources financières ; la formation des cadres municipaux aux TIC ; la conclusion d'accords de partenariat technique et climatique ; la fourniture de logiciels intégrés pour la gestion des revenus ; le renforcement du groupe de travail sur les recettes et la capacitation des collecteurs de recettes ; et la rationalisation des procédures de collecte des recettes grâce à l'introduction de la technologie.

En ce qui concerne les données statistiques, la commune de Brazzaville a encore des progrès à faire. Elle ne dispose pas d'indicateurs de suivi-évaluation ni d'une plateforme existante pour le suivi et la coordination de la mise en œuvre des ODD. Certains indicateurs des ODD ne sont pas renseignés, ni au niveau de la commune, ni à l'INS. Les sources de données/informations utiles pour les rapports de suivi de la mise en œuvre des programmes de la commune et pour contribuer à la mise en œuvre des

ODD se trouvent dans les rapports du Conseil départemental et municipal, du Secrétariat général de la mairie, de l'observatoire urbain et des directions municipales. Le manque d'une administration locale dédiée à la mise en œuvre des ODD rend difficile le suivi des indicateurs. La commune s'efforce de bénéficier du soutien technique et financier des partenaires pour renforcer les capacités des cadres et des agents, ainsi que pour soutenir l'élaboration de son plan local de développement intégrant les ODD.



CHAPITRE IV.

PRINCIPE DE NE LAISSER PERSONNE DE CÔTÉ



© By Pexels

Les défis rencontrés par le gouvernement congolais dans la prise en charge des populations vulnérables dites « laissées de côté » pendant la période de Covid-19 montrent l'importance des interventions sociales inclusives et durables pour améliorer les conditions de vie des populations au Congo. Dans l'esprit de ne laisser personne de côté, la municipalité en tant que démembrement de l'État a l'obligation de répondre aux besoins de la population de la ville de Brazzaville. La commune reconnaît qu'il existe un lien évident entre l'agenda 2030 et les droits humains, parce que cet agenda prend en compte les droits universels de l'homme. L'un des principes directeurs de la principale politique de planification de la municipalité³² en lien avec le PND 2022-2026 rattachée aux ODD est de « Ne laisser personne pour compte ». Ce chapitre va permettre de voir l'intégration de ce principe dans les actions de la commune et quels groupes de personnes sont laissés de côté et sont plus défavorisés.

Les défis et obstacles demeurent encore importants. Les personnes qui sont davantage laissées de côté, vulnérables et plus défavorisées, étant détentrices de droits, n'ont pas souvent accès aux services de base et leurs perspectives d'avenir sont souvent incertaines, notamment à Brazzaville. Ces personnes doivent être davantage soutenues a priori par des actions claires, spécifiques et pérennes pour une inclusion durable (sur le plan social, économique et environnemental). La commune peut facilement intégrer et appliquer ce principe, puisqu'il existe au niveau national des politiques, actions et mécanismes de mise en œuvre et de réalisation des ODD prenant en compte ce principe.

IV.1. Défis rencontrés par les populations de Brazzaville

Plusieurs groupes de populations vulnérables sur le plan social, économique, environnemental, sécuritaire sont laissés de côté et défavorisés. Certes, les mesures nécessaires pour les rendre autonomes et les protéger existent au niveau national, mais sont faibles et non inclusives au plan local. À Brazzaville, le principe de « ne laisser personne de côté » constitue encore une réelle préoccupation sociale, en raison de l'insuffisance de fourniture de services de base publics (la santé, l'éducation, l'emploi, la protection et sécurité sociale, l'assainissement, les voiries, etc.) et de la persistance de certaines formes de privations socio-économiques ainsi qu'aux chocs et aléas climatiques.

Comme dans la plupart des villes africaines, certains groupes de populations sont généralement laissés de côté et défavorisés, notamment à Brazzaville. Les consultations locales ont permis d'identifier sept groupes de personnes qui sont davantage laissés de côté : les personnes pauvres, les personnes vivant avec handicap, les jeunes vulnérables, les enfants en situation de rue, les personnes vivant dans les quartiers précaires, les acteurs du secteur informel, les femmes et les retraités. En outre, l'absence d'un cadre de dialogue social dans la prise de décision, le manque de politiques sociales ciblées, la pauvreté (les difficultés de joindre les bouts, la cherté de la vie, le manque de logements abordables), les catastrophes naturelles liées au changement climatique (érosions, glissements de terrain, ensablement, inondations), la faiblesse de la gouvernance locale, la faible effectivité de la décentralisation et du développement local sont identifiés comme étant des causes de la discrimination et de l'inégalité de ces défis au niveau de la ville.



© By Pexels

³²Plan d'action 2017-2022 et 2022-2027 du Conseil Municipal et Départemental de la ville de Brazzaville

IV.1.1. Personnes pauvres dans la ville

Les performances économiques enregistrées par le Congo au cours des années 2006 à 2014 n'ont pas pu résorber le taux de pauvreté. Brazzaville abrite aujourd'hui 40% de la population. Les femmes et les jeunes représentent la couche la plus vulnérable. La ville possède le taux de pauvreté le plus élevé du pays, à environ 29,4% en 2011 (ECOM, 2011). La ville de Brazzaville, où le taux de pauvreté est de 31,5%, compte près de 427 000 personnes pauvres sur une population de plus de 1,2 million (PEDU, 2009)³³. De même, l'enquête CEREGE (2003) a permis de relever qu'environ 53% des ménages brazzavillois ont un revenu mensuel compris entre 0 et 100 000 FCFA et restent largement en dessous du seuil de pauvreté. Il existe une forte disparité dans les revenus des ménages. Malgré l'évolution des temps, les résultats ne sont pas probants en ce qui concerne la pauvreté à Brazzaville. Ces citoyens vivent dans des situations de cherté des prix, d'insécurité, de risques environnementaux, etc. Les prix des denrées alimentaires, du logement, du transport étant élevés, les familles peuvent à peine survivre.



Les statistiques indiquent que la ville de Brazzaville est la 7e ville la plus chère en Afrique et la 23e dans le monde³⁴. Une étude de la Banque mondiale (2017)³⁵ basée sur 64 villes de petite, moyenne et grande taille réparties sur l'ensemble du continent africain montre que les villes en croissance sont confrontées à une grande variété de contraintes (marchés fonciers peu rentables, régimes de droits de la propriété redondants, règlements de zonage sous-optimaux et inopérants) qui freinent la tendance vers une concentration dense des structures. À cela s'ajoute le problème des citoyens fantômes qui manquent de pièces d'état-civil. Au niveau national, certaines interventions ont été initiées et mises en œuvre pour réduire la pauvreté dans la ville. Brazzaville est l'une des localités bénéficiaires de ces assistances (par exemple, le projet Lisungi, Telema, etc.). Quant aux retraités, la situation est préoccupante en raison de la non-prise en compte efficace de leurs pensions (les mois d'arriérés, le traitement tardif des dossiers...).



IV.1.2. Personnes vivant avec handicap

La situation des personnes vivant avec handicap n'est pas favorable dans la ville de Brazzaville. L'absence de données à Brazzaville nous limite dans les analyses. En effet, les conditions socioéconomiques, psychosociales et de mobilité de ces groupes de personnes sont souvent négligées alors qu'une bonne proportion de la population vit avec un handicap au niveau local. Les enfants en situation de handicap représentent 1,4% de la population totale (RGPH, 2007). Selon l'enquête LNOB réalisée en 2021 par le PNUD auprès de 893 ménages dans les départements de la Cuvette, de la Lékoumou et de Brazzaville, la proportion des enfants âgés de 3 à 19 ans et des femmes vivant avec handicap est respectivement de 1,7% et de 5,5 % dans ces départements. L'accès aux

services de base demeure encore un défi pour ces groupes de populations. Il n'y a qu'une seule école de formation des sourds, qui comprend le primaire et le collège : l'institut national des jeunes sourds. En plus, les inégalités et la stigmatisation sociale restent permanentes. La situation des malades mentaux et psychiques est marginalisée et n'est souvent pas intégrée dans les interventions sociales faute d'un cadre juridique solide. En outre, les enfants en situation de handicap et les personnes âgées subissent des difficultés et ne sont pas souvent pris en charge. Tous les déterminants de l'exclusion sociale, qui laissent les personnes de côté, sont visibles et palpables pour ce groupe de population à Brazzaville.



IV.1.3. Jeunes vulnérables

Les jeunes vulnérables, sans diplôme, sans activité professionnelle, sans forcément vivre à la rue, font face à de multiples défis socioéconomiques sévères : déscolarisation, travail à bas âge, addiction, formation, grossesse, prostitution, rupture familiale, insertion professionnelle, etc. Leurs difficultés d'accès aux services éducatifs, sanitaires et psychosociaux sont palpables et leur insertion socio-économique reste aussi un défi. Ces jeunes adolescents, âgés de 10 à 19 ans, représentent 21,5 % de la population totale du Congo en 2018. Certains jeunes sont parfois instruits, mais font face aux mêmes défis, notamment ceux qui quittent leurs localités pour des raisons de formation à Brazzaville. Environ 57,55% de la

population âgée de 15 à 35 ans est en situation de chômage et 51,48% des jeunes âgés de 15 à 35 ans ne sont ni en emploi, ni en formation scolaire ou professionnelle selon la dernière enquête ETVA en 2022. Le taux de chômage varie aussi avec le niveau d'éducation. L'offre de formation est réduite et, pour celle qui existe, elle n'est souvent pas adaptée aux exigences et aux besoins des entreprises. Cette situation fait que chaque année le système éducatif congolais déverse sur le marché du travail des apprenants non qualifiés, inaptes à accéder aux offres d'emplois parfois disponibles (PPTD, 2018)³⁶. L'éducation et la formation ne semblent pas répondre aux attentes de la société et de l'économie (SSE, 2015-2025).

³⁶Programme pays pour le travail décent (2018-2022), République du Congo

³³ Etude des poches de pauvreté dans les villes de Brazzaville et Pointe-Noire (draft 2), 2009.

³⁴ World Development Indicators ; le classement du coût de la vie de la société de conseil Mercer

³⁵ Banque Mondiale (2017) World Development Report 2017. Governance and the Law, <http://www.worldbank.org/en/publication/wdr2017>

IV.1.4. Enfants en situation de rue

Le défi des enfants en situation de rue n'est pas nouveau. Il s'agit des garçons et des filles âgés de 5 à 25 ans et plus. Ces enfants et jeunes sont des centaines par année en moyenne à être en situation de rue à Brazzaville. Ils sont vulnérables et développent quotidiennement des stratégies de survie. Certains sont victimes de maltraitance, de sorcellerie, du décès des parents, de violence domestique, d'abus sexuels et d'exploitation. En outre, ces enfants sont privés de services sociaux de base (éducation, santé, eau, hygiène, nutrition). L'étude de l'INS/UNICEF (2017) estime à 1,3 million le nombre d'enfants subissant les trois privations au niveau national. Une enquête menée par UERPOD³⁷ montre que sur 778 enfants de la rue dans la ville de Brazzaville, 43,1 % étaient originaires de Brazzaville et 35,3 % de la ville voisine, Kinshasa. Les données sur leur situation familiale montraient que 50,4 % avaient leurs parents en vie, 20,4 % étaient orphelins de père et de mère, et 26,6 % étaient des orphelins partiels, dont 61,8 % avaient perdu leur père. En effet, cette couche de population vulnérable, dite « laissée de côté », étant détentrice de droits, n'a pas souvent accès aux services de base, notamment à Brazzaville. Leur (ré)insertion socio-économique (formation et orientations professionnelles adaptées) reste encore un défi majeur pour les autorités municipales. Les statistiques de l'étude de Samusocial³⁸ à Pointe-Noire estiment que 50,1 % des enfants de la rue développent des stratégies économiques de survie vis-à-vis de la mendicité, 46,01 % exercent des petits métiers de rue, 3,07 % pratiquent le vol et le trafic et 0,61 % la prostitution. La commune de Brazzaville, de concert avec l'État et d'autres partenaires, doit proposer une batterie d'activités cohérentes, pertinentes et durables face aux principaux défis actuels du phénomène des enfants en situation de rue et des enfants vulnérables.



© By Pixabay



© By Pixabay

IV.1.5. Personnes vivant dans les quartiers précaires

La majorité des populations vulnérables est concentrée dans les quartiers précaires à Brazzaville. La forte croissance démographique de ces dernières décennies dans la ville a favorisé l'émergence des quartiers périphériques (densément peuplés), dont l'accès aux services essentiels n'est pas toujours assuré. Avec un taux d'urbanisation élevé et largement influencé par l'exode rural et l'occupation anarchique des terrains, l'accès à l'électricité dans ces quartiers précaires est faible.

L'accès à l'eau potable constitue un problème sanitaire et social. Les habitants sont régulièrement malades en raison d'un accès non sécurisé à l'eau. Les points d'eau sont couverts de tôles rouillées, exposées aux intempéries. Quant aux contenants utilisés par les habitants de ces quartiers, il s'agit le plus souvent de bidons de récupération à la propreté douteuse. L'étude menée par Nkounkou et al. (2017) montre qu'à Brazzaville, les bidons et les seaux en plastique sont les plus utilisés dans le transport (43,00 % et 37,00 %) et pour le stockage (45,00 % et

39,00 %) de l'eau. L'insalubrité est l'un des facteurs caractérisant ces quartiers précaires de Brazzaville. Les eaux usées produites par les principaux établissements et les ménages sont souvent rejetées sans traitement dans le milieu naturel. L'accès aux installations de toilettes modernes dans les écoles et ménages de ces quartiers est difficile, et le service de gestion des déchets ménagers est quasi-inexistant. Ces habitants sont confrontés à plusieurs difficultés et obstacles en matière d'accès aux services sociaux de base, de logements décentes et de protection de leurs droits humains.



Rue Mbochi (Poto-poto), PRIPODE, 2007



Quartiers précaires / périphériques de Brazzaville

Brazzaville est une ville sableuse. Les populations vivant dans ces quartiers précaires sont en permanence victimes des inondations, érosions, glissements de terrain, ensablement, pluies diluviennes, immondices qui jonchent les ruelles ainsi que de la pollution. Les voiries et ouvrages d'assainissement, collecteurs d'eau, sont constamment ensablés et fréquemment détruits par les pluies. Les pluies diluviennes se sont accentuées ces derniers temps ; elles font progresser les différentes érosions dans la ville, particulièrement celles situées dans les arrondissements 6 Talangaï, 7 Mfilou et 9 Djiri. On compte aujourd'hui plus de huit (8) grandes

érosions. Plusieurs autres érosions avancent à petits pas dans la capitale. Ces catastrophes naturelles affectent en permanence plusieurs populations et les biens dans ces quartiers. Une intervention rapide est jugée nécessaire afin d'arrêter la progression desdites érosions qui risquent d'engloutir des quartiers entiers. La mise en place d'une commission de lutte contre les érosions (afin de restructurer les quartiers dont l'accessibilité est difficile et en proie à des érosions, de l'ensablement et des inondations) et les initiatives sur la revégétalisation comme solutions provisoires permettant d'éviter de stabiliser les talus.



Erosion de Ngamakosso (Arrondissement Talangaï)



Erosion de Ngambio vers l'avenue Ngamaba (zone station Afric)

Brazzaville, ville surpeuplée et manque de connectivité, le transport et le logement constituent aussi un véritable défi. Accéder au centre-ville pour ces habitants est synonyme d'un voyage nécessitant tous les moyens logistiques et financiers. L'enclavement rend la

locomotion difficile. L'accès au logement de qualité est limité. Le statut de locataire domine (39,0 %) contre 33,9 % de propriétaires dans la ville. L'occupation de logements à titre gracieux (squatter) représente 25,7 %, et le marché immobilier n'est pas régulé, ce qui renchérit les prix. Ce chiffre

reflète la forte proportion de ménages à faibles revenus ne pouvant prendre en charge l'acquisition ou la location de manière autonome. Le logement décent, les infrastructures et les autres investissements font défaut dans ces quartiers précaires.

IV.1.6. Acteurs du secteur informel

Dans un contexte d'absence d'opportunités d'emploi, le secteur informel devient pour les personnes pauvres la seule option pour subvenir à leurs besoins primaires. La plupart des Brazzavillois entreprennent dans le secteur informel dit de nécessité ou de débrouillardise, destiné à la survie. Selon l'enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel au Congo (EESIC, 2009), l'économie souterraine/informelle concentre près de 58 % de la population de Brazzaville en âge de travailler. Entre 2014 et 2015, selon MICS, en moyenne 85,7 % des hommes et 92,9 % des femmes âgées de 15 à 29

ans travaillaient dans le secteur informel. Le secteur informel agit dans tous les secteurs d'activités à Brazzaville. L'enquête du CERAPE (2018) sur le secteur informel à Brazzaville et Pointe-Noire montre que 34,66 % des entreprises sont implantées dans le secteur de l'industrie, notamment dans l'industrie de transformation alimentaire et non alimentaire, 32% dans les services et 25,7 % dans le commerce. En revanche, les acteurs de ce secteur informel font face à de multiples contraintes : le faible capital, l'accès au financement bancaire difficile ou limité, les problèmes

de gestion, de capital humain et de faillite sont récurrents. La plupart de ces acteurs du secteur informel évoluent dans le secteur tertiaire, particulièrement le commerce, la restauration, la coiffure, la couture, etc., qui ne bénéficient pas des économies d'échelle générées par la spécialisation sectorielle. La commune doit développer les stratégies nécessaires à la promotion du développement social et à la croissance inclusive et durable pour assurer la résilience des personnes du secteur informel vulnérables aux chocs.



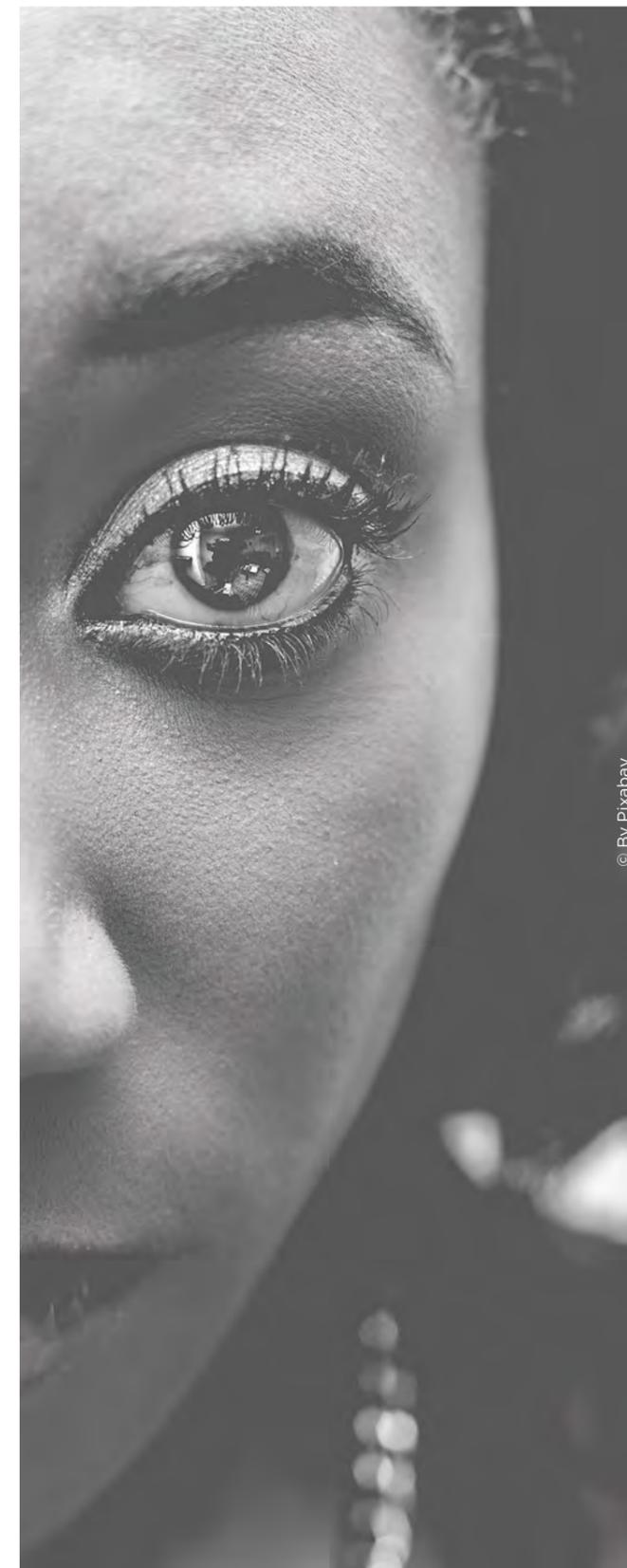
IV.1.7. Femmes et filles urbaines

Les inégalités fondées sur le sexe sont monnaie courante au détriment des femmes à Brazzaville. Les femmes subissent de multiples formes de privations socioéconomiques dans la commune. Elles sont davantage engagées dans les activités informelles ; elles sont plus affectées par le sous-emploi et ont moins d'accès à l'éducation que les hommes. Selon l'ECOM (2011), le sous-emploi des femmes à Brazzaville était de 63,9 % comparativement à celui des hommes (45,6 %). Pour l'ETVA (2022), le taux de chômage des jeunes femmes (15-35 ans) dans la ville de Brazzaville est légèrement plus élevé que celui des hommes (respectivement 57,81 % et 57,34 %), et la part des jeunes femmes ni en emploi, ni en formation scolaire ou professionnelle est de 53,91 % contre 48,64 % pour les hommes. Le travail dans le secteur informel rend les femmes plus vulnérables aux chocs. La discrimination des femmes est également une contrainte majeure. Les femmes sont moins représentées au Conseil municipal (25,74 % en 2022, occupant les postes de « conseillères municipales » contre 27,72 % en 2017).

Les normes et pesanteurs sociales ainsi que le code de la famille, bien qu'aménagé récemment, limitent leur épanouissement (manque d'autonomie économique, obligations de s'occuper des enfants et des travaux domestiques, non-accès à la terre et au crédit, harcèlement sexuel au travail). Les femmes n'ont pas le droit de faire des travaux considérés comme dangereux et ne peuvent pas exercer des emplois industriels de la même manière que les hommes (Banque mondiale, 2021). La dernière enquête démographique et de santé (EDS, 2012) a révélé que plus de la moitié des femmes âgées de 15 à 49 ans souffrent de violences basées sur le genre (VBG) récurrentes ; ces VBG sont commises dans trois cas sur quatre par leur mari, leur partenaire ou leur petit ami. Le taux d'alphabétisation des femmes au secondaire est inférieur à celui des hommes.

La commune devrait, par ses politiques, rendre les femmes plus autonomes et efficaces afin que la ville puisse exploiter pleinement ses potentialités. Elle devrait intégrer les femmes dans les politiques urbaines, car elles ne sont souvent pas suffisamment prises en compte dans l'élaboration des politiques et stratégies locales d'urbanisation et de planification. L'absence d'un cadre de dialogue social dans la prise de décision, le manque de politiques

sociales ciblées et la faiblesse de la gouvernance locale peuvent également être notés comme des causes de discrimination et d'inégalité, laissant ainsi certaines personnes de côté dans la commune.



IV.2. Réponse de l'autorité locale (réalisations/actions de la commune)

Depuis quelque temps, les autorités et autres décideurs, au-delà des défis et obstacles, ont compris la nécessité de réaliser des politiques sociales fondées sur les droits humains. Il est clair que les mesures prises par la commune pour déterminer les besoins des personnes vulnérables et des personnes les plus défavorisées (y compris les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les réfugiés) sont basées sur la mise en place d'un cadre institutionnel communal (dont la création de la direction des affaires sociales) ainsi que le plan local d'urbanisme.

Pour respecter le principe de « ne laisser personne pour compte », des mesures ont été prises par la municipalité et d'autres acteurs locaux et internationaux pour soutenir les groupes vulnérables, les rendre autonomes sur le plan social ou économique, et les protéger contre les risques environnementaux, climatiques et sécuritaires.

Certaines actions/projets avaient été priorisés dans les domaines dont les compétences sont transférées aux collectivités locales dans le plan d'action communal 2017-2022 pour rapprocher le développement des citoyens : (1) la Planification, l'aménagement, l'urbanisme et l'habitat ; (2) l'enseignement public ; (3) la santé, l'action sociale et la protection civile ; (4) l'environnement, l'assainissement et le tourisme ; (5) le sport et l'action culturelle ; (6) l'agriculture, l'élevage et la pêche ; (7) l'administration et les finances ; (8) le commerce et l'artisanat ; (9) les travaux publics et les transports ; (10) les mines, l'énergie et l'hydraulique ; (11) la coopération décentralisée ; (12) l'emploi et l'économie ; et (13) la communication. Dans ce plan d'action 2017-2022, la commune s'est donc engagée à promouvoir le développement local. L'État et d'autres partenaires techniques et financiers se sont également impliqués pour impulser cette approche et stratégie de l'autorité communale. D'ailleurs, au cours de la période de 2018-2022, des partenaires au développement sont intervenus sur des actions/projets visant la réalisation des ODD dans la municipalité. La Banque mondiale, l'Agence Française de Développement et le Réseau des villes francophones restent les partenaires ayant mené le plus d'actions avec la commune.

Les perspectives de la municipalité par rapport au partenariat public-privé et au partenariat avec les autres mairies sont exclusivement liées aux projets en cours et à venir. Ces initiatives communales, qui constituent une bonne pratique ou expérience positive, sont alignées sur les ODD et l'Agenda 2063. Les autres acteurs se sont également impliqués.



IV.2.1. Réalisations/actions sur le plan économique et socio-culturel

Les résultats des actions économiques et socioculturelles à Brazzaville sont mitigés. Les actions menées par la commune sont peu connues et les résultats sont peu probants. Le Conseil Départemental et Municipal a cependant réalisé un certain nombre d'activités économiques et socioculturelles³⁹ qui ont contribué à la réalisation des ODD dans la commune. Ces actions ont porté, entre autres, sur : l'agriculture, l'octroi d'espaces aux artisans pour exercer leurs activités, la valorisation de la culture, etc. **Sur le plan économique, les actions sont faiblement menées.** Dans le cadre des attributions contenues dans l'arrêté No 017/CB/M/SG du 25 janvier 2021, la Direction de la Promotion Économique et de la Prospective (DPEP) propose des actions à mener, notamment : la détention d'une carrière propre à la municipalité, le service de vidange de fosses septiques et de puisards, la remise en état de fonctionnement des activités de production, la formation des agents de la DPEP, le recensement des opérateurs économiques, ainsi que des études et la collecte de données économiques. Ces actions ne sont pas souvent réalisées en raison du manque de financement ou d'indisponibilité des allocations budgétaires



Projet du complexe agro-pastoral de l'île Mbamou : Il consiste à produire en masse des produits agricoles dans le but de réduire les importations, la cherté des prix agricoles et de lutter contre la malnutrition. Il s'agit de la dotation d'intrants agricoles aux maraîchers et de matériel aratoire. Les activités liées à la réalisation de ce projet sont inscrites au budget municipal de l'exercice 2023.

Projet sur l'agriculture urbaine avec la FAO en 2018 : Le but de ce projet était de vulgariser les pratiques agricoles hors-sol. Cette expérience a permis à la commune de créer une foire agricole en 2020, à laquelle les villes de Douala, Oyo et Pointe-Noire ont participé pour bénéficier de cette expérience. La même année, Brazzaville a développé le projet « Un enfant, un bac ». Pilotée dans 5 écoles à Moundali, cette initiative a permis aux enfants de pratiquer l'agriculture à l'école et à la maison en s'appuyant sur les spéculations saisonnières comme les légumes, l'oseille, les tomates, etc. En outre, la mairie a accompagné techniquement les maraîchers avec des jardins d'essai au niveau du site de la mairie derrière le rectorat de l'Université Marien Ngouabi. Cependant, toutes ces activités sont en suspens. La mise en œuvre du projet de l'île Mbamou, la relance et l'élargissement de toutes ces initiatives, l'appui financier et technique pour les cadres de la mairie, ainsi que l'amélioration du problème foncier augurent de bonnes perspectives pour l'agriculture dans le contexte de Brazzaville.

Projet à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO) : Il consiste à employer les jeunes dans la perspective de réduire le chômage en milieu urbain. Il s'agit de la mise en œuvre de projets à haute intensité de main-d'œuvre.

Sur le plan socioculturel, la ville de Brazzaville est encore en chantier. On ne peut pas catégoriser les groupes qui sont en avance, car tous les groupes socioculturels sont presque laissés pour compte. L'appréciation de la culture par un seul secteur, la Rumba congolaise, serait réductrice. La vision de la culture congolaise est souvent réduite à son seul aspect folklorique. La réalité sur la culture à Brazzaville est la même qu'au niveau national. Par ailleurs, la culture peut constituer un levier de développement, un modèle économique à valoriser. En revanche, la vision culturelle de la ville de Brazzaville est labellisée par l'UNESCO comme une ville créative. En effet, Brazzaville est l'unique ville en Afrique subsaharienne qui a une politique culturelle. Pour matérialiser cette politique culturelle élaborée en 2012, il y a eu la création d'une nouvelle direction de développement culturel et touristique (comprenant le service sur l'histoire de la ville de Brazzaville et le service de l'industrie culturelle, créative et touristique), la dotation d'une bibliothèque, la formation des ressources humaines, la mise en place d'un comité histoire de Brazzaville (un organe de proposition et de consultation), un fonds de soutien à la culture ainsi que la dotation en infrastructures culturelles.

Initiative de résidence des musiciens aveugles à Brazzaville : En 2015, l'orchestre Les 3 Leaders des personnes aveugles a résidé pendant plus d'un an, étant totalement pris en charge avec une salle de répétition. Un album de rumba a été produit. Les 3 Leaders ont même donné un concert en France, au siège de l'UNESCO. Cette initiative de la commune de Brazzaville montre que, même dans le domaine culturel, les personnes vivant avec un handicap ne sont pas laissées de côté.

Construction de deux plateformes de diffusion artistique dans deux arrondissements de Brazzaville : Il s'agit de doter Brazzaville de pôles d'attraction culturelle de proximité. La réalisation de ce projet viendra combler les

attentes de l'ensemble de la communauté brazzavilloise sur le plan culturel. Les travaux des deux plateformes ont été lancés par le Maire de la ville de Brazzaville pour les arrondissements pilotes 6 Talangaï et 7 Mfilou en 2021, avec une exécution prévue en 2023.



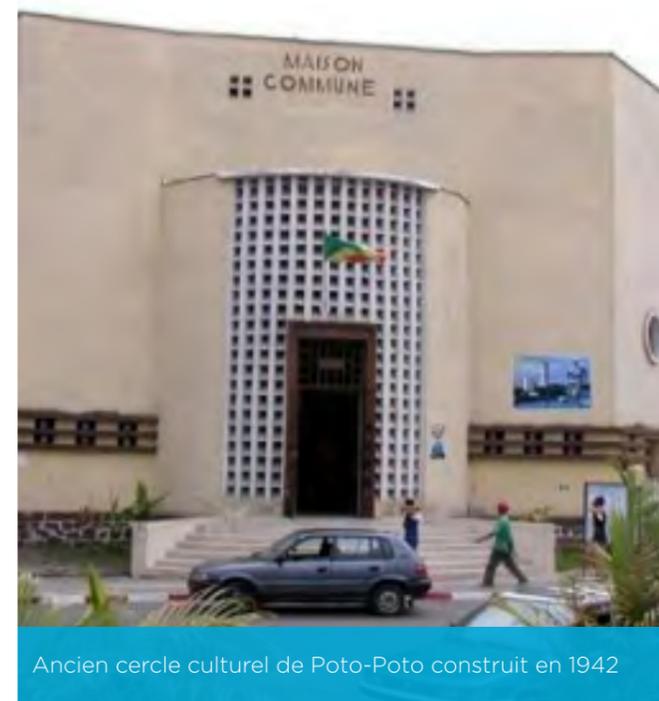
Projet de construction de la plateforme de diffusion artistique Talangaï et Mfilou



Réhabilitation du cercle culturel de Poto-Poto et sa transformation en pôle artistique, culturel et civique

Face à son état vétuste, ce centre, construit en 1942, est en cours de réhabilitation par la ville de Brazzaville avec l'appui de l'ONG « Culture et Développement France » et de l'Association Internationale des Maires Francophones, pour le transformer en pôle artistique (à l'instar du centre des arts de la scène de l'Afrique centrale), culturel et civique. La construction et la réhabilitation sont historiques, car plusieurs

personnalités ont visité ce centre de Poto-Poto, à l'instar de De Gaulle et Che Guevara. À ce jour, toutes les études sont faites, les financements déjà prêts, et les travaux en voie de réalisation ont été lancés. La durée des travaux est de trois ans. Ce centre vise à redynamiser l'attractivité du quartier central de Poto-Poto par la création d'un pôle d'apprentissage et de pratiques liées aux industries culturelles et créatives, aux pratiques et savoirs numériques, à l'incubation de projets et à l'appui du monde associatif local, en particulier de la jeunesse



Ancien cercle culturel de Poto-Poto construit en 1942



Maquette de la transformation de l'ancien cercle culturel de Poto-Poto en pôle artistique, culturel et civique en construction

Inscription de la Rumba Congolaise sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité

La Rumba Congolaise a atteint au niveau international une notoriété et une dimension historique et sociale qu'aucune autre musique africaine n'a jamais atteintes. La Rumba Congolaise est la valeur sûre de notre culture et du vivre ensemble : « La musique réunit les peuples et adoucit les mœurs ». L'élaboration

d'un dossier de candidature en 2019 par les deux capitales les plus rapprochées du monde en vue de l'inscription de la Rumba Congolaise a été validée. Depuis 2022, la Rumba Congolaise est inscrite sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité. Cette inscription a redonné à Brazzaville et Kinshasa un élan musical à travers le monde, mettant en valeur le patrimoine culturel existant.



Le Maire de Brazzaville reçoit en audience les membres du comité scientifique de l'inscription de la Rumba congolaise sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

Au-delà des défis, la commune de Brazzaville dispose de nombreuses potentialités économiques, touristiques, sociales et culturelles permettant de dynamiser le développement local. Le développement des infrastructures et

des initiatives positives entreprises depuis lors sont des efforts pour élargir les opportunités et renforcer les progrès réalisés dans l'atteinte des objectifs de développement durable au niveau de la ville capitale.



IV.2.3. Réalisations/actions sur le plan d'urbanisation/ environnement

Au cours de la période 2020-2022, la commune de Brazzaville a réalisé certains travaux et études en relation avec la réalisation des ODD, notamment : les travaux concernant l'assainissement (curage des principaux collecteurs de la ville et réparation des collecteurs dégradés) ; le pavage de 5200 m linéaires de certaines voiries urbaines ; le traitement de 1500 m linéaires de tronçons de rues et avenues par l'opération de pavage ; le traitement de 7380 m linéaires de rues et avenues par l'opération de bouchage de nids de poule ; la réhabilitation légère et lourde du réseau d'éclairage public ; la réhabilitation des principaux jets d'eau de la ville ; la réhabilitation des bâtiments de l'hôtel de ville ; la réalisation des études à la phase de l'appel d'offres des travaux ainsi que des travaux de modernisation des services financiers⁴⁰.

Ces travaux et études réalisés sont subdivisés de la manière suivante : (i) travaux en régie ; (ii) travaux concédés ; (iii) travaux DurquaP ; (iv) études réalisées à la phase d'appel d'offres des travaux et études.

IV.2.3.1. Travaux en régie

Ce sont les travaux réalisés par la Direction des Services Techniques Municipaux. Il s'agit de : la réparation des deux sections du collecteur enterré de Zanga Dia Ba Ngombé à la hauteur de la rue Mbiemo à Baongo ; le curage du collecteur entre la rue Mbochis et la rue Mbochis, et entre la rue Mbochis et le marché Poto-Poto 2 ; le curage de la rivière Kélékélé à Talangaï ; le curage de la rivière Mfilou ; la réparation du trou sur le pont Papa Esaïe, avenue de l'Indépendance ; la construction de la bordure et la pose de perrés maçonnés sur 60 m du talus ; le pavage de la voie d'accès du Sénat (rue Eugène Etienne), au centre-ville ; le pavage d'un tronçon de l'avenue Dominique Okemba à Talangaï ; le pavage de deux tronçons de l'avenue de la 2e Division Blindée au centre-ville ; le pavage de deux tronçons de l'avenue Maya-Maya à Mougali ; le pavage d'un tronçon de l'avenue Matsoua à Baongo ; le pavage d'un tronçon de l'avenue Auberge de Gascogne à Kinsoundi Makélékélé ; le pavage d'un tronçon de l'avenue de la Cité des 17 à Moukondo/Mougali.



Curage de la rivière Kélékélé à Talangaï (après)



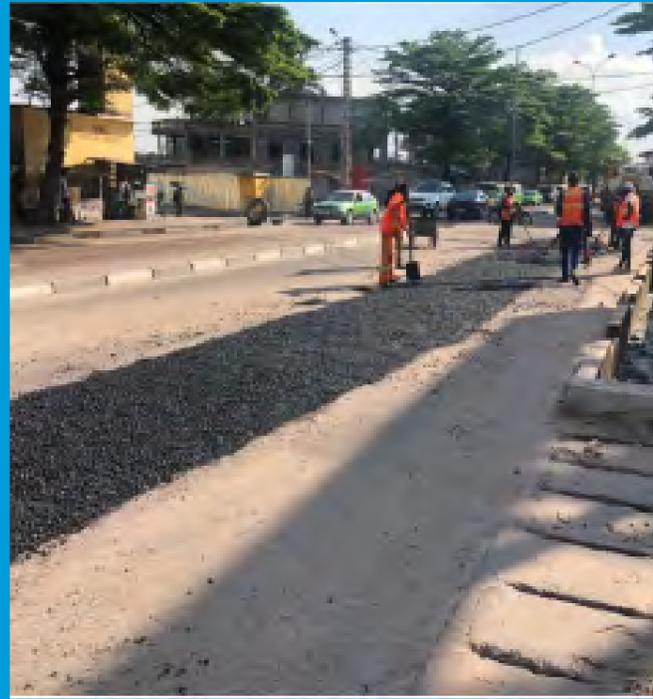
Curage de la rivière Kélékélé à Talangaï (avant)

IV.2.3.2. Travaux concédés

Ce sont les travaux réalisés par les entreprises. Il s'agit de : pavage (de plusieurs avenues et ruelles) ; bouchage des nids de poule ; réhabilitation du bâtiment R+4 Port Léon et de son mur de clôture, ainsi que de l'immeuble principal R+4 de l'hôtel de ville et du mur de clôture donnant sur la corniche ; réhabilitation du CEG de Lissanga (île Mbamou) ; réhabilitation des jets d'eau de la ville ; réhabilitation du réseau d'éclairage public, etc



Travaux d'aménagement en pavés autobloquants de l'avenue Ioutassi-A4



Réhabilitation avenue des Trois Martyrs Ouenzé



Réhabilitation de la salle de conférence (Mairie de Brazzaville)



Travaux de réhabilitation du CEG de Lissanga (Île Mbamou)

IV.2.3.3. Des travaux DURQuaP

Le projet de Développement Urbain des Quartiers Précaires (DURQuaP) est né de la volonté de l'État congolais de moderniser les villes, particulièrement Brazzaville et Pointe-Noire. Financé sous forme de prêt par la Banque Mondiale pour un montant de quatre-vingts millions (80 000 000) de dollars américains, ce projet vise à aménager les quartiers précaires. L'exécution des travaux s'est faite avec la participation communautaire afin d'améliorer le cadre de vie des populations dans les quartiers cibles du projet, notamment Moukoundzi-Ngouaka à Makélékélé et Soukissa à Ouenzé. Débuté en juin 2021, le projet a pris fin le 31

décembre 2022.

Il s'agit des travaux d'infrastructures suivants :

- Pour le quartier Moukoundzi-Ngouaka : pavage de 5 km 300 pour 11 voiries ; construction du complexe scolaire « La Sorbonne »,
- Pour le quartier Soukissa : pavage de 5 km 100 pour 7 voiries ; construction du marché Soukissa avec sept cent vingt (720) places, seize (16) boutiques, deux (02) dépôts, une (01) chambre froide, un (01) restaurant, une (01) garderie d'enfants, un (01) dispensaire, des toilettes modernes, un (01) forage et un mini château d'eau de 3 500 litres.



Marché Soukissa à Ouenzé



Ecole la Sorbonne à Moukondzi-Ngouaka (Makélékélé)

Par rapport à la demande croissante des populations, il faut noter que 2 km 221 ml au quartier Soukissa et 1 km 482 ml au quartier Moukoundzi-Ngouaka pour le pavage des voiries complémentaires sont en cours de réalisation, soit un total de 3 km 703 ml de voiries.



Image avant les travaux de pavage -PKO+380 (Makélékélé)



Image des travaux de pose des pavés-PKO+380 (Makélékélé)

Le projet DURQuaP a donné aux collectivités locales, notamment la ville de Brazzaville et Pointe-Noire, les outils pour la planification urbaine. Outre la réalisation d'infrastructures, le projet DURQuaP a permis l'élaboration du plan local d'urbanisme de la ville de Brazzaville, ainsi que la mise en place d'une cellule de la maîtrise d'œuvre sociale et de l'observatoire urbain de la Commune de Brazzaville, ainsi que le renforcement des capacités des agents municipaux et élus locaux.

IV.2.3.4. Des études réalisées

Trois (03) projets ont fait l'objet d'études réalisées à la phase de l'appel d'offres des travaux. Il s'agit de : i) Projet de construction d'une passerelle sur la Tsiémé au droit des rues Moussana et Saint-Paul à Talangaï, ii) Projet de transformation du cercle culturel de Poto-Poto en un pôle culturel, artistique et citoyen de Brazzaville., iii) Projet de construction de la plateforme de diffusion artistique à Mfilou.



Projet construction d'une passerelle sur la Tsiémé

IV.2.3.5. Autres réalisations dans la ville

Le Projet d'extension et de renouvellement du réseau de distribution d'eau potable des quartiers périphériques de Brazzaville (PEPS), financé par l'Agence Française de Développement (AFD) à hauteur de 100 millions d'euros, débuté en 2016 et renouvelé en 2019, est actuellement en cours. Il vise à améliorer les conditions de vie des Brazzavillois par l'extension et la réhabilitation d'un service d'eau potable performant et durable dans les quartiers périphériques. Les activités du projet sont organisées autour des trois composantes suivantes :

- La réalisation d'infrastructures importantes : extension des réseaux secondaire et tertiaire dans 12 quartiers (680 km), nouvelles connexions avec compteurs (30 000), réhabilitation de réseau (154 km) et reprise des branchements (14 900), amélioration des capacités de production des usines de Djiri et du Djoué, mise en place d'un nouveau logiciel de gestion de la clientèle.
- Le renforcement des capacités de gestion de la LCDE, avec l'appui du groupe VEOLIA/ SEURECA.
- L'accompagnement social local par un programme de marketing social et des activités de promotion de l'hygiène, mis en œuvre par l'ONG Eau et Assainissement pour l'Afrique.

Certes, on ne peut pas tirer pleinement les leçons de la mise en œuvre des ODD au niveau de la commune en raison de l'absence d'une administration locale spécifique à leur mise en œuvre, d'un plan local de développement et des mécanismes de suivi-évaluation des actions locales. Cependant, directement ou indirectement, la ville participe à des actions de développement dont on a mis en exergue les bonnes pratiques et les expériences positives dans la réalisation des objectifs de développement durable. Dans ce contexte, la

commune doit donner la priorité à l'humain (à la personne) dans la réalisation des ODD afin de créer des opportunités pour son épanouissement. Cela nécessite l'intervention de l'État et d'autres partenaires, car il existe de nombreux objectifs auxquels les collectivités locales, en tant que telles, ne peuvent pas apporter une contribution directe ou réaliser en raison de leurs capacités financières limitées. À titre d'illustration, l'État n'accorde pas à la commune des travaux au-delà d'un milliard de FCFA.



CHAPITRE V.

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS



Ce chapitre vise à mettre en évidence les défis et les moyens dont dispose la commune pour la réalisation des cibles et des objectifs des Agendas de développement, le benchmark pour illustrer l'expérience des autres villes ainsi que l'analyse SWOT pour dégager les facteurs internes et externes de l'étude.

V.1. Moyens de la commune de Brazzaville

La mise en œuvre des ODD et de l'Agenda 2063 ambitieux et réaliste de la commune nécessite des moyens (humains, financiers et technologiques) conséquents, prévisibles et durables pour une meilleure réalisation du développement. La réalité montre que le financement des Agendas de développement exige une stratégie technique de mobilisation des moyens. D'ailleurs, les difficultés de mobilisation des ressources sont souvent citées comme un obstacle majeur à la mise en œuvre du développement durable au niveau national⁴¹. Ce défi doit inspirer Brazzaville.

La ville de Brazzaville bénéficie, à travers le mécanisme de transfert de compétences, du soutien du gouvernement central pour mettre en place des actions locales nécessaires à la réalisation des ODD afin de contribuer au développement local. Pour la municipalité de Brazzaville, la mobilisation et l'allocation optimale, voire adéquate, des ressources aux priorités locales sont primordiales et indispensables à la mise en œuvre et la réalisation des ODD.

V.1.1. Principales sources de revenus de la commune

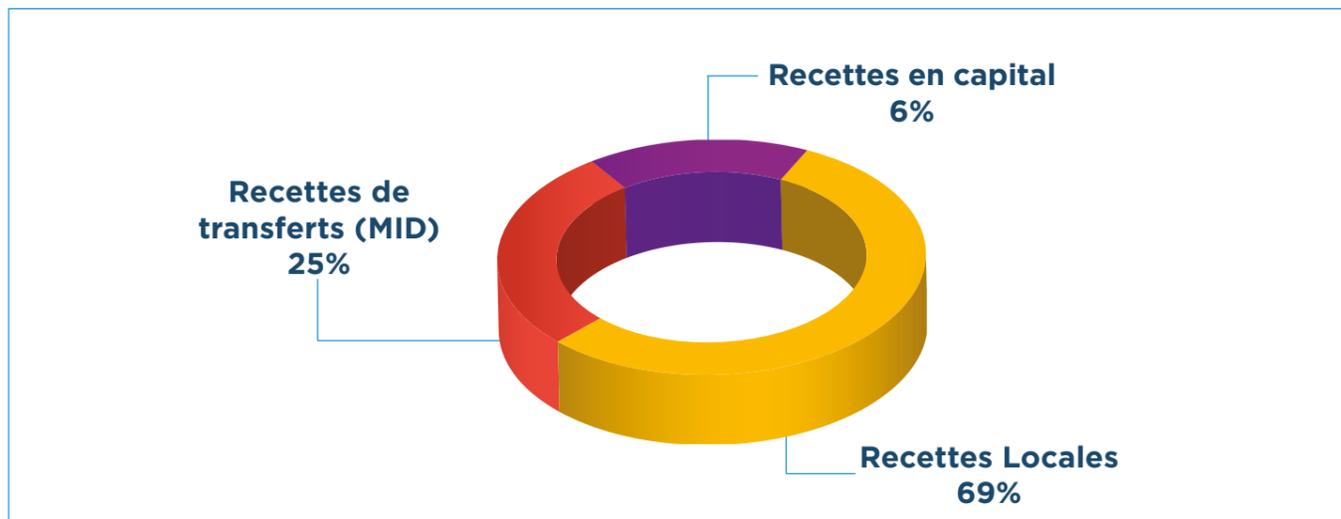
La Loi N°30-2003 du 20 octobre 2003 portant institution du régime financier des collectivités locales, dans son article 22, prévoit les ressources dont la perception est faite au profit des collectivités locales. D'ailleurs, toutes les collectivités locales ont les mêmes types de ressources : les impôts, les droits et taxes, ainsi que le produit des amendes et des pénalités prévus par le code général des impôts ; les subventions et les dotations de l'État ; les fonds de concours ; les dons et legs ; les droits d'enregistrement ; les rétrocessions de l'État ; les emprunts garantis par l'État ; le produit de l'exploitation du domaine et des services de la collectivité locale (taxes et redevances).

Cependant, ces ressources dépendent de la taille de la collectivité locale et de ses secteurs d'activités économiques. Les principales sources de financement disponibles pour le Conseil Municipal et Départemental de Brazzaville pour mettre en œuvre la stratégie et les programmes de développement communal sont :

- Les recettes propres ou locales (les recettes municipales et les recettes des services de l'État) ;
- Les subventions et transferts du Ministère de l'Intérieur (pour l'investissement, le fonctionnement et les dotations) ;
- Les emprunts à long terme ;
- Les dons et legs.

Ces sources de financement sont inscrites dans le budget annuel et le plan d'action communal 2017-2022 et 2022-2027. Les dons et legs sont enregistrés dans les recettes d'investissement. Les subventions sont souvent séparées en subventions d'investissement et de fonctionnement. À part ces transferts/subventions, l'État peut apporter un appui aux collectivités locales sous forme de dotations (pour les travaux de voirie, d'assainissement ou dotation spéciale). Ces recettes totales sont réparties en recettes d'investissement et de fonctionnement. Cependant, cette nomenclature budgétaire reste caduque compte tenu du caractère hybride de la ville de Brazzaville, qui reste à la fois département et commune. Par ailleurs, la source la plus prépondérante de la municipalité de Brazzaville reste les recettes locales. En effet, les recettes propres ont constitué en 2022 environ 69 % des recettes globales de la municipalité, suivies de 25 % des transferts et subventions de l'État (MID) et de 6 % des recettes en capital (recettes d'investissement) sur la même période. Elles figurent comme les principales recettes du budget de fonctionnement et d'investissement de la Commune de Brazzaville (Graphique 38). L'analyse des budgets de la commune montre qu'il n'y a pas un manque de recettes, mais la mobilisation et la gestion de ces recettes posent peut-être problème.

Graphique 39 : Sources de financement de la commune de Brazzaville en 2022



Source : Conseil Départemental et Municipal de Brazzaville, 2022

Sur la période 2017-2022, les recettes locales ont contribué à plus de 58 % en moyenne des recettes globales. Les recettes de transferts (31 %) sont restées en deçà de 40 % malgré le transfert de compétences. La participation des autres sources (comme les recettes d'investissement) reste importante, mais est faible/marginale pour permettre à la commune de financer les activités de développement. Depuis deux (02) ans, les

centimes additionnels versés à la commune ne sont jamais rétrocedés en raison d'un problème technique au niveau du GUOT. Ces fonds, estimés à plus de 16 milliards de FCFA, auraient permis à la commune de fonctionner ou d'investir. Le tableau ci-dessous montre l'évolution de la nature des recettes de 2017 à 2022 pour la commune de Brazzaville.

Tableau 3 : Evolution de différents types de recettes de la commune de 2017-2022

Natures des recettes	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes en capital	6%	12%	19%	31%	12%	6%
Recettes locales	57%	54%	49%	45%	65%	69%
Recettes de transferts (MID)	38%	34%	32%	37%	23%	25%

Source : Conseil Départemental et Municipal de Brazzaville, 2017-2022

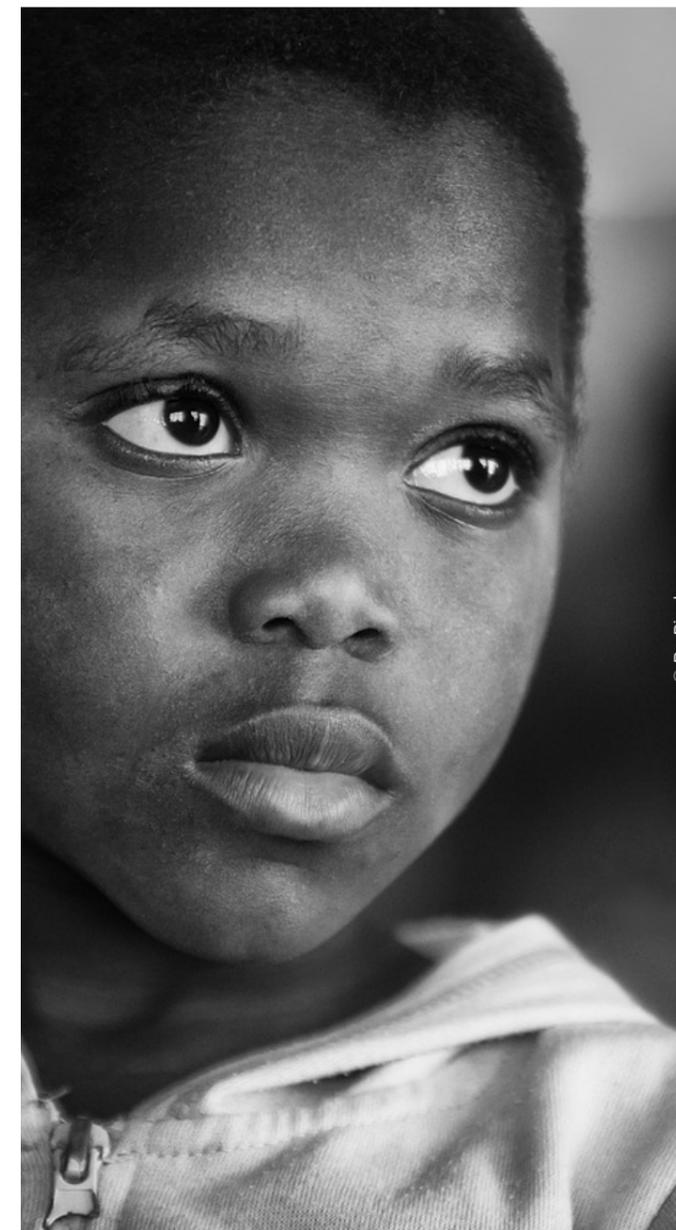
En revanche, le budget de l'État accordé/alloué aux collectivités locales (c'est-à-dire les recettes de subventions et transferts de l'État) est insatisfaisant et inefficace pour accélérer la mise en œuvre des ODD. À titre d'illustration, la part du budget de l'État accordée à la Commune de Brazzaville est de 19 % pour l'exercice 2023⁴², ce qui est marginal compte tenu des défis quotidiens de la Commune. Parmi les raisons qui empêchent la ville de Brazzaville de bénéficier des ressources financières nécessaires figurent, entre autres, l'absence d'un plan de développement local intégrant

les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063, la difficulté de décaissement de l'État, le manque de suivi de la politique de rétrocession et le manque de volonté politique. La mise en place d'un mécanisme de suivi d'initiatives locales liées aux ODD (VLR) et d'une politique de développement (le plan local de développement) permettra à l'État d'améliorer la part du budget alloué à la ville. De même, la faible mobilisation des recettes municipales ne contribue pas au renforcement des recettes globales, gage de la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

V.1.1.1. Contraintes limitant la mobilisation de recettes

Les principales contraintes qui limitent la mobilisation des recettes municipales de Brazzaville sont : les ressources humaines (personnel peu qualifié), l'absence d'outils d'analyse (géolocalisation, adressage, digitalisation et numérisation), les méthodes de travail inadéquates, le logiciel SIM-BA qui ne répond pas aux attentes de mobilisation, l'absence d'une politique de motivation pour la mobilisation, les antivaleurs (corruption, fraude, invasion), la non-maîtrise des contribuables ou le recensement non exhaustif des contribuables, la faible capacité à capter les revenus de domaines et services, et la non-maîtrise de l'assiette des services de l'impôt propres des collectivités locales par l'ordonnateur (de l'État).

Il est nécessaire de répondre urgemment aux besoins croissants de financement du développement de la ville. Brazzaville doit adopter des approches de solution innovantes et modernes pour mobiliser les ressources, afin de renforcer et d'accroître les recettes globales en vue de réaliser les activités qui contribuent à l'atteinte des objectifs de développement durable. Ces approches visent à accroître l'investissement, surtout dans un contexte de faible allocation des ressources de l'État, et à attirer des partenaires à travers les investissements directs étrangers et le partenariat public-privé.



V.1.1.2. Options de mobilisation des ressources

Compte tenu des défis socioéconomiques et environnementaux de Brazzaville, les recettes municipales, les recettes des services de l'État, les subventions, les transferts et les dons ne sont pas suffisants. Des insuffisances demeurent quant à leur mobilisation. Dans cette perspective, la ville de Brazzaville doit recourir à des approches modernes de mobilisation des recettes, notamment la numérisation des contribuables, l'informatisation des services municipaux, la maîtrise de l'assiette des services de l'impôt propres à la commune, l'interconnexion des services générateurs de recettes, la dématérialisation du recouvrement et le renforcement des capacités des agents pour améliorer la capacité de mobilisation des recettes internes. Cela permettrait de financer des activités à forte valeur ajoutée pour accélérer l'atteinte des ODD, notamment la création d'un service de recouvrement spécialisé (comme une police des mœurs). Les activités qui pourraient générer des ressources financières pour la commune, mais qui ne sont pas encore pleinement valorisées, incluent les services des sociétés de téléphonie mobile, de télécommunications avec box internet HD, les jeux de hasard, la publicité, etc. De plus, les stratégies autorisées par la loi permettant à la mairie centrale de mobiliser les fonds nécessaires au développement local, telles que les délibérations, le plaidoyer et la coopération décentralisée, ne sont pas suffisamment exploitées. Il est crucial de les optimiser et d'explorer d'autres options ou de renforcer celles existantes.

Les arrangements et partenariats peuvent offrir des options intéressantes pour la mobilisation des ressources. Cependant, la loi ne dispose pas d'un cadre juridique et réglementaire permettant aux collectivités locales, notamment la commune de Brazzaville, de recourir au marché financier (par exemple, la titrisation, les emprunts obligataires/obligations municipales) et au marché bancaire pour financer les projets de développement ou d'investissement. Bien que ce mécanisme de financement existe au niveau de la bourse sous-régionale, la BVMA, cette option n'est pas autorisée par l'État pour les collectivités locales. Celles-ci dépendent financièrement de l'État, qui craint que l'octroi de cette possibilité aux communes ne nuise à son autorité. Cette stratégie punitive limite les capacités des collectivités locales, alors que les analyses soulignent leur importance dans le développement. Les collectivités locales, étant proches des populations, devraient bénéficier

des financements nécessaires pour réaliser le développement local. L'État, en tant qu'acteur central, pourrait établir un cadre réglementaire, juridique, et institutionnel favorable pour encourager les collectivités à participer activement au développement local.



Dans le cadre des partenariats, la municipalité de Brazzaville espère réorienter et dynamiser sa stratégie pour mieux mobiliser les partenaires publics et privés. Un ministère de la coopération public-privé a été créé en 2021 pour renforcer les partenariats et financer le plan national de développement 2022-2026. Depuis lors, des accords et conventions ont été signés, et d'autres sont en cours d'approbation. La commune de Brazzaville a déjà mené des politiques de jumelage et de développement dans le cadre de partenariats depuis les années 50. Elle a actuellement des projets en cours avec divers partenaires de développement.

La ville de Brazzaville a entretenu plusieurs relations de partenariat avec des villes sœurs, notamment Reims (1961), Dresden (1975), et Dakar (1994), pour un développement socioculturel et économique mutuel. Actuellement, elle collabore avec plusieurs partenaires, tels que l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique (CGLU), l'Association des Maires Francophones (AMF), Culture et Développement France, et la ville de Genève. Les échanges d'expériences sont essentiels pour se mettre à niveau dans le cadre des ODD, et la commune a réellement besoin de développer ces partenariats. Ces collaborations sont des bonnes pratiques et des expériences positives pour la mise en œuvre des ODD. L'expérience de villes comme Kigali au Rwanda, Abidjan en Côte d'Ivoire, et Tunis en Tunisie est particulièrement inspirante en matière

d'assainissement et de voirie urbaine.

Toujours dans le cadre de la coopération inter-villes⁴³, les villes de Brazzaville et de Dresde (Allemagne) ont mis en place un cadre de coopération orienté vers la culture, l'éducation artistique et la préservation de l'environnement. Dans ce cadre, une pièce de théâtre intitulée « Au fleuve du temps », réalisée par le metteur en scène allemand Heiki Ikola, a été conçue à Brazzaville. De même, le Maestro de l'Orchestre symphonique des enfants de Brazzaville (OSEB) a bénéficié, grâce à l'appui des municipalités de Brazzaville et de Dresde, d'un stage de perfectionnement à Dresde pendant un mois. Par ailleurs, deux écoles de Brazzaville ont été réhabilitées par l'ONG allemande « Arche Nova », grâce à la coopération décentralisée entre les deux villes. En 2018, dans le cadre du jumelage entre la ville de Dakar et Brazzaville, l'orchestre Patrouille des Stars du Congo a donné un concert à Dakar. En 2015, l'orchestre des « 3 Leaders », composé de musiciens aveugles, a résidé pendant plus d'un an, bénéficiant d'une prise en charge totale avec une salle de répétition. Un album rumba a été produit, et les « 3 Leaders » ont donné un concert en France au siège de l'Unesco. Cette initiative de la commune de Brazzaville montre que même dans le domaine culturel, les personnes vivant avec un handicap ne sont pas laissées de côté. Le tableau ci-dessous illustre quelques projets réalisés dans le cadre de la coopération décentralisée entre la Mairie de Brazzaville et ses partenaires :

⁴³Rapport 2017-2021 : Musique, Développement Local et Cohésion Sociale dans la Commune de Brazzaville.

Tableau 4 : Projets réalisés dans le cadre de la coopération décentralisée entre Brazzaville et ses partenaires

Années de signature	Villes	Expériences
1986	Brazzaville est membre de l'Association Internationale des Maires Francophone (AIMF)	Informatisation de l'Etat-civil
		Informatisation des finances locales
		L'adressage de la ville de Brazzaville
		L'installation de l'internet haut débit
		Dotation de l'équipement du centre multimédia de l'hôtel de ville
		Dotation d'équipement en matériel de santé à la Clinique A. LEYONO
		Organisation d'un séminaire à Brazzaville sur le renforcement des capacités des collectivités locales du Cameroun et du Congo et de leurs associations nationales
		Formation des cadres et agents municipaux à Paris
		Réhabilitation de la médiathèque de Poto-poto
Financement de la réhabilitation du caniveau B2P à Poto-poto		
2019	Banque Mondiale	Restructuration des quartiers précaires de Brazzaville « Projet DURQauP)
29/10/2018	FAO (signé à Brazzaville)	Création de la Direction de l'Agriculture à la Mairie de Brazzaville (renforcement des capacités en matière de gouvernances alimentaire)
2022	Ambassade de Chine au Congo	Don de matériels informatiques à la Mairie de Brazzaville
		Dons des forages dans les quartiers de Brazzaville (Massengo, Mfilou, Madibou et Djiri)
Mars-avril 2022	Mé mor a n d u m d'entente entre la Mairie de Brazzaville et World Ressources Institute (signé à Brazzaville)	Elaboration de la stratégie sur la restauration des forêts urbaines et périurbaines de Brazzaville
2022-2023	Mairie de Brazzaville en partenariat avec le Projet d'Appui à la relance du Secteur Agricole (PASA)	Création d'une aire de valorisation des déchets ménagers sur le site du jardin d'essai de Brazzaville

V.1.2. Classification des dépenses communales

L'analyse du budget de la Commune révèle deux types principaux de dépenses budgétaires contribuant à l'investissement et au fonctionnement des activités de la ville de Brazzaville. En effet, les dépenses de fonctionnement comprennent les dépenses de matériel et les dépenses courantes (facultatives et obligatoires). En 2022, les dépenses de fonctionnement représentaient plus de 67 % des dépenses globales de la commune. Parmi celles-ci, les dépenses obligatoires (frais de personnel, rémunérations et allocations diverses) constituaient 51 % des dépenses de fonctionnement, tandis que les dépenses facultatives représentaient environ 12 % en 2022. Selon la Loi N°31-2003 du 24 octobre

2003 sur le patrimoine des collectivités locales, les dépenses de fonctionnement incluent l'amélioration des voiries, des pistes agricoles, l'eau et l'assainissement, les centres de santé, etc. Les dépenses d'investissement, qui se chiffrent à peine à 33 % des dépenses globales, présentent un potentiel de développement limité, contribuant peu aux activités d'investissement de la commune. La dépendance aux dépenses de fonctionnement impacte négativement la rentabilité de la commune, une situation qui se reflète également au niveau national, où la majorité du budget est dédiée au fonctionnement plutôt qu'à l'investissement.

Graphique 40 : Classification des dépenses communales en 2022



Source : Conseil Départemental et Municipal de Brazzaville, 2022

On observe également que l'absence d'un plan local de développement et la méconnaissance de la mise en œuvre des ODD alimentent l'idée d'un budget principalement destiné au fonctionnement. Les budgets-programmes ne sont pas encore explorés ni expérimentés. En dehors des dépenses de fonctionnement, les dépenses d'investissement restent très peu développées, représentant seulement 6 % en 2017.



Tableau 5 : Différents types de dépenses de la commune de 2017-2022

Natures des dépenses	2022	2021	2020	2019	2018	2017
Dépenses d'investissement	32,49%	31,36%	17,92%	18,74%	14,10%	6,03%
Dépenses de matériel	4,18%	3,69%	4,96%	4,12%	4,08%	2,88%
Dépenses obligatoires	51,17%	48,22%	66,08%	52,27%	78,58%	87,66%
Dépenses facultatives	12,14%	16,71%	11,02%	24,86%	17,32%	0,09%

Source : Calcul de l'auteur avec les données du Conseil Départemental et Municipal de Brazzaville, 2017-2022

Les transferts et subventions de l'Etat sont des ressources cruciales pour les collectivités locales. Cependant, la réalité du terrain montre que les délais, la part des subventions et leur exécution ne sont pas respectés. En effet, la municipalité de Brazzaville et les autres collectivités locales (d'arrondissement) ne reçoivent pas directement et en temps voulu les fonds de l'Etat nécessaires à leur fonctionnement. Les raisons incluent le manque de suivi, la lourdeur des procédures de décaissement et le déficit d'informations au niveau des collectivités locales. Leur budget passe d'abord par les comptes du ministère de l'Intérieur, de la Décentralisation et du Développement local (MIDD). On peut se demander où se situe l'autonomie financière de la Commune. Les principales recommandations sont : effectuer un suivi régulier, alléger la procédure de décaissement et rendre l'information disponible au niveau des collectivités locales. En dehors de la faible allocation, les taux d'exécution des budgets de la Mairie centrale sont également insatisfaisants en raison de transferts et subventions non entièrement débloqués, de la faible mobilisation des recettes, de la non-application des textes juridiques régissant les ressources, du manque de rapprochement des écritures comptables et du non-respect des imputations budgétaires. La non-exécution du budget empêche la réalisation des objectifs de développement durable et freine l'atteinte des ODD.

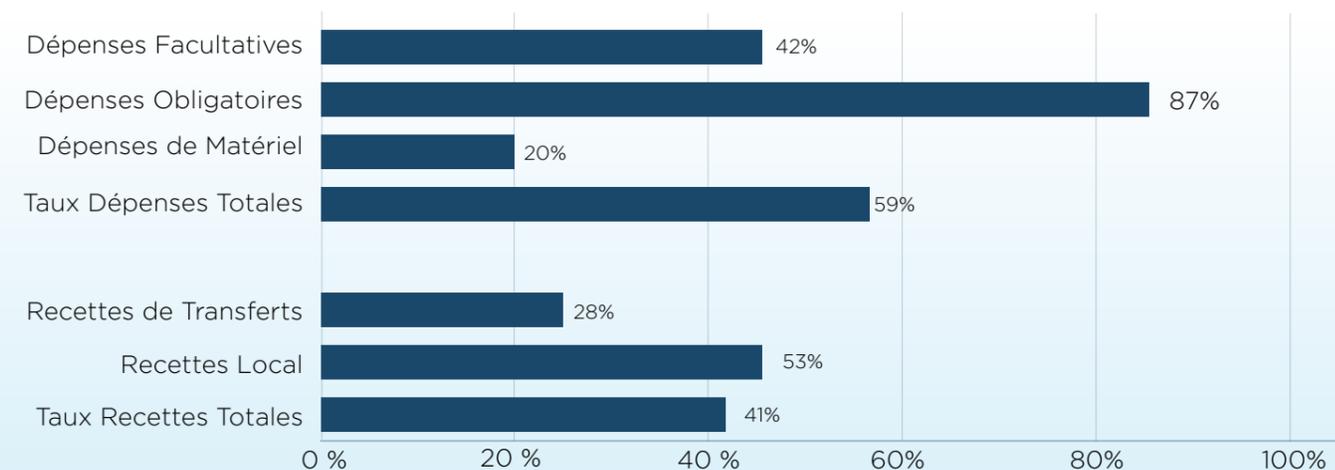
Tableau 6 : Variation de dépenses de la commune de 2017-2022

Natures des dépenses (Variation%)	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Dépenses d'investissement	136,52%	41,90%	-20,24%	72,80%	-6,80%
Dépenses de matériel	43,25%	14,01%	0,28%	25,95%	2,10%
Dépenses obligatoires	-9,35%	-5,78%	5,41%	32,42%	-4,56%
Dépenses facultatives	85,25%	11,36%	-63,03%	156,73%	-34,65%

Source : Conseil Départemental et Municipal de Brazzaville, 2017-2022

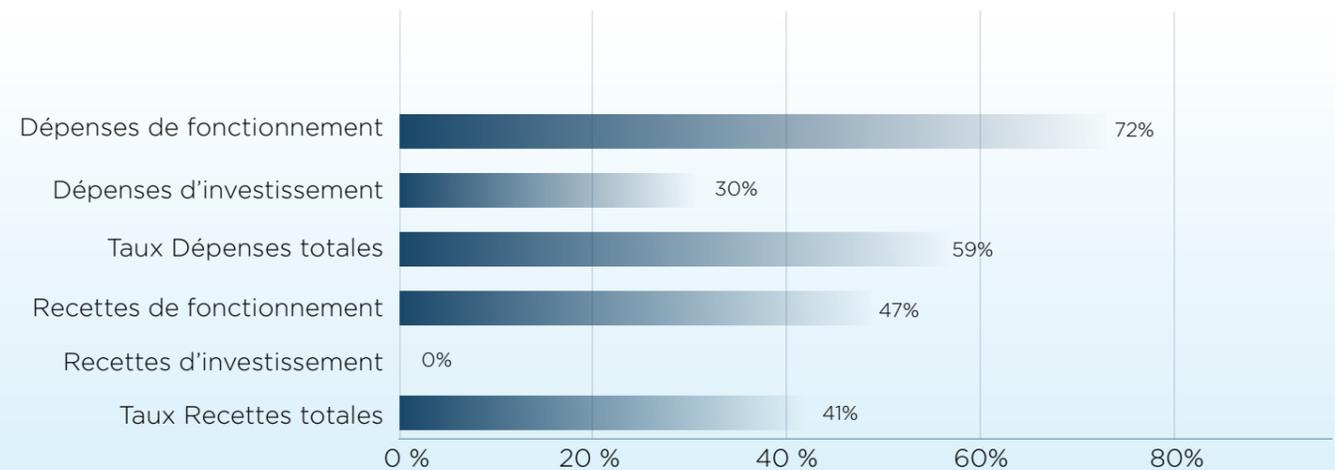
Les principales recommandations ou mesures à prendre pour améliorer le taux d'exécution des budgets de la Mairie de Brazzaville sont les suivantes : se doter d'un plan de développement local ; débloquer entièrement les transferts et les subventions ; mobiliser les recettes ; appliquer les textes juridiques justifiant les ressources ; rapprocher les écritures ; former les utilisateurs du logiciel SIM-BA ; mettre à jour le logiciel SIM-BA ; mettre à jour le fichier des contribuables (actualiser chaque année). Le point d'exécution du budget de la commune de Brazzaville du 1er janvier au 31 décembre 2021, selon les différents types de recettes et dépenses, se présente comme suit :

Graphique 41 : Point d'exécution du budget de la Commune, du 1er Janv au 31/12/2021



Source : Conseil Départemental et Municipal de Brazzaville, 2017-2022

Graphique 42 : Point d'exécution du budget de la Commune, du 1er Janv au 31/12/2021



Source : Conseil Départemental et Municipal de Brazzaville, 2017-2022



V.1.3. Existence des ressources dédiées aux ODD et à l'Agenda 2063

Le budget de la commune ne permet pas ou peu efficacement la mise en œuvre des ODD. Pire, il participe au fonctionnement de la commune tout en réduisant les chances d'investissement. Seules les actions orientées vers les ODD pourraient renforcer les recettes et permettre la réalisation du développement durable. On observe que le choix des postes budgétaires (dépenses) est en inadéquation avec la nécessité et la vision de mettre en œuvre les ODD. Les données des budgets révèlent également que la majeure partie du budget est consacrée à la rémunération du personnel. Il n'existe pas de financements municipaux dédiés à la mise en œuvre des ODD. Parce qu'il n'y a pas de plan local de développement intégrant les ODD, au niveau communal, il n'existe pas de cadre institué sur les objectifs de développement durable pour tirer parti des financements du secteur privé en vue de la mise en œuvre des ODD et de l'Agenda 2063. Ce manque de ressources dédiées aux ODD indique que la commune est davantage guidée par l'instinct de survie et de fonctionnement que par une idée d'investissement avec un plan local de développement bien élaboré et réaliste. On estime que les fonds dédiés aux ODD sont un moyen utile de mettre en œuvre et de réaliser les ODD identifiés comme prioritaires. L'implication de l'État, la priorisation des besoins, la sensibilisation et la vulgarisation pourraient accélérer les progrès vers la mise en œuvre et l'atteinte des ODD. Pour la période 2023, sur les ressources accordées à la Commune de Brazzaville (42 milliards de FCFA) nécessaires au fonctionnement et à l'investissement, une valeur a été réservée à la réalisation des travaux de voiries et à l'assainissement.

V.1.4. Défis de mise en œuvre

Les ateliers de consultations locales et les entretiens menés ont permis de relever les principaux défis auxquels la commune de Brazzaville fait face en particulier et les collectivités territoriales en général dans le cadre de la localisation des ODD. Ces défis freinent le développement de la commune de Brazzaville et réduisent ses capacités de mise en œuvre des Agendas 2030 et 2063. Pour localiser et mettre en œuvre les ODD, l'étude a identifié les défis prioritaires suivants :

Le manque d'appropriation de la décentralisation et du développement local par le gouvernement congolais. Le logiciel de la décentralisation et du développement local n'arrive pas à être implémenté dans tous les services du gouvernement. Il y a une incompatibilité entre la vision des collectivités et celle du gouvernement sur plusieurs volets (social, économique, environnemental). En 2008, les collectivités locales ont organisé un forum sur le caractère transversal de la mise en œuvre de la décentralisation, qui n'a pas suscité l'engouement des membres du gouvernement. Espérons que le forum sur la revitalisation et la dynamisation de la décentralisation et du développement local de mars 2023 apportera une lueur d'espoir aux attentes des collectivités locales.



© By Pixabay



Inexistence des mécanismes (types) et/ou des indicateurs de suivi-évaluation des ODD. L'accès aux données nécessaires pour rendre compte des ODD reste problématique. Dans la commune de Brazzaville, il n'existe pas d'équipe de suivi-évaluation et de coordination de la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD). Elle n'est pas membre d'une plateforme ou d'un organe existant de suivi et de coordination de la mise en œuvre des ODD pour adapter ses indicateurs locaux au système de suivi national. Les données et informations dont la municipalité dispose pour contribuer à la mise en œuvre des ODD sont souvent renseignées dans les rapports de suivi de la mise en œuvre des programmes de la structure. Les sources utiles de données/informations sont notamment : les rapports du Conseil départemental et municipal ; du Secrétariat général de la mairie ; de l'observatoire urbain et des directions municipales. La direction de l'observatoire urbain dispose de quelques données sur l'urbanisation,

mais celles-ci ne sont pas actualisées et certains indicateurs ne sont pas renseignés et alignés aux ODD. Bref, la ville n'a pas d'indicateur de suivi et d'évaluation des ODD. Certaines données dont la commune dispose ne sont pas SMART et ne font pas référence aux cibles. La plateforme de suivi mise en place par l'État, l'Institut National de la Statistique (INS), permet de localiser les bonnes pratiques, de collecter et de diffuser les indicateurs ODD, cependant, leurs données ne sont pas désagrégées. Certains ministères ou directions sectorielles élaborent périodiquement leurs rapports de politiques et de suivi à l'instar du ministère de la Santé, de l'Éducation, de l'Économie numérique, etc.

Défis de gouvernance locale. Ce défi de gouvernance locale concerne les moyens humains, techniques et financiers. En effet, Brazzaville ne bénéficie pas efficacement des transferts de ressources financières et humaines en nombre suffisant et de qualité pour appréhender les préoccupations de durabilité

urbaine, ce qui permettrait d'assurer efficacement la mise en œuvre et la réalisation des ODD. Cependant, les lois censées constituer l'axe légal de l'autonomie financière et humaine sont inapplicables. La loi sur la fonction publique territoriale est en attente. La problématique de rémunération des agents de la mairie, des pensions des retraités, du renforcement des capacités et des moyens techniques sont entre autres les facteurs qui freinent la performance des ressources humaines dans la mise en œuvre et la réalisation des ODD. Par exemple, il n'existe pas d'entité locale, de bureau local ou de commissions prioritaires au sein de la municipalité qui œuvre spécifiquement à la réalisation des ODD. Leur autonomie est impérative, car ces collectivités fournissent des services indispensables à la population. Or, sans ce transfert plus strict de la sphère financière et humaine, elles ne disposeront pas des capacités nécessaires au financement et à la réalisation des objectifs du développement durable.



© By Freepik



© By Freepik



© By Freepik



Depuis 2016, l'État n'a jamais versé de subventions rétrocédées aux collectivités locales. Chaque année, l'État récupère près de 6 milliards de taxes qui devaient aller aux mairies (ces fonds vont dans une caisse commune de l'État, GUOT). La mairie est orpheline de son parent État, qui est encore en vie. L'ancienne capitale de la France libre ne donne pas sa vraie image de Brazzaville la verte. Brazzaville est une ville à reconstruire. Si la mairie a du mal à payer les salaires de ses employés, il est encore plus difficile d'engager des travaux urbains et de développer la ville. En perspective, il faut rapprocher la décentralisation des populations, surtout que cette décentralisation aille jusqu'aux districts.

Accès limité à l'information des collectivités locales pour accélérer les progrès vers l'atteinte des ODD. Très peu de cadres et d'agents de la commune ont connaissance des ODD, et certains ont entendu parler des ODD, mais ignorent leur intérêt. Le manque d'engagement formel (déclaration du Maire, par exemple) au sujet des ODD et l'intégration des ODD de manière formelle dans le plan d'action, le programme d'investissement, le budget, ainsi que l'absence d'ateliers locaux de sensibilisation et de vulgarisation, peuvent justifier la faible localisation des ODD.

D'ailleurs, le tout premier atelier de sensibilisation et de renforcement des capacités des cadres et agents de la Mairie de Brazzaville sur l'Agenda 2030 des ODD et l'Agenda 2063 de l'Union Africaine a été organisé du 29 au 30 novembre 2022 à l'hôtel de Ville de Brazzaville, depuis l'adoption et la contextualisation des ODD en République du Congo en 2016. À cet effet, l'appropriation des ODD doit être renforcée à la mairie de Brazzaville.

Absence d'un plan local de développement (PLD). La commune n'a pas de stratégies claires de développement et sa vision n'est pas clairement déclarée. C'est le schéma manquant de sa vision de développement. Ce PLD définirait

la vision stratégique de la commune. L'un des problèmes est que les ODD contextualisés n'ont pas été déclinés au niveau local (mairie). Le manque d'appropriation de l'Agenda 2030 par la mairie de Brazzaville est dû au fait que l'Agenda 2030 n'a pas été utilisé pour éclairer, élaborer le plan local de développement, mettre à jour ou réviser les documents de planification existants. Les principales recommandations ou mesures à prendre pour permettre à la commune de mettre en œuvre les ODD sont : avoir une vision axée sur les ODD ; organiser des consultations locales (VLR) ; adopter une délibération sur le PLD et le Plan d'actions ainsi que leur vulgarisation.

V.2. Benchmark sur les expériences de quelques villes

Cette analyse s'appuie sur un large éventail d'informations et de réalisations existantes dans les villes afin de les imiter. Il s'agit des bonnes pratiques, des expériences positives en matière de politiques et d'environnement, du principe de ne laisser personne de côté et des moyens de mise en œuvre des ODD.

Tableau 7 : Expériences des villes africaines sur la mise en œuvre et la réalisation des ODD

L'expérience d'Accra à l'égard d'intégration des ODD et des moyens de mise en œuvre

La ville d'Accra prépare ses plans de développement à moyen terme à travers un processus participatif et inclusif impliquant un large éventail de parties prenantes, y compris les autorités traditionnelles, les organisations de la société civile, le secteur privé, les personnes vivant avec un handicap et les groupes de jeunes. Les processus sont guidés par les directives de planification émises par la Commission nationale de planification du développement et soumis à une évaluation environnementale stratégique. La vision de développement actuelle d'Accra est de «construire une ville moderne, intelligente, sûre, durable et résiliente». Le plan de développement à moyen terme de la ville 2018-2021 et la stratégie résiliente d'Accra 2019 sont soigneusement conçus pour garantir que les objectifs et piliers prioritaires sont effectivement alignés sur les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

Pour s'assurer que «personne n'est laissé pour compte», la ville a consacré 2,02 % en 2016 et 4,30% en 2017 de son budget aux programmes d'autonomisation des femmes ; a mis en œuvre des projets Millennium City Schools en 2016 pour éliminer le décalage scolaire système ; crée une plate-forme WhatsApp disponible pour les citoyens afin de signaler les infractions liées aux déchets, par exemple la décharge illégale, brûlage à ciel ouvert.

En 2019, le gouvernement central s'est engagé à promulguer une loi sur la gestion financière municipale qui permettra aux autorités locales de lever des fonds à long terme pour leurs projets de développement. Jusqu'à présent, le processus n'est pas terminé et la ville d'Accra continue de travailler avec d'autres autorités gouvernementales locales pour inciter le gouvernement à accélérer l'adoption de la loi.

Source : Examen local volontaire 2020 | Ville d'Accra-Ghana

Elaboration de plan de développement local de Ngora (Ouganda) intégrant les ODD

Le Plan de développement du gouvernement local du district de Ngora de 2015-2020 a été aligné sur les ODD Agenda 2063 ; il visait à accroître la sécurité alimentaire et à améliorer les moyens de subsistance des habitants de Ngora grâce à une production et une commercialisation agricoles accrues. Dans l'esprit de ne laisser personne de côté, le gouvernement local du district de Ngora a initié quelques actions. Par exemple, les programmes Youth Livelihood pour accéder à un prêt du gouvernement. Au cours des 4 dernières années, il y a eu à Ngora une certaine autonomisation du côté des jeunes hommes et femmes âgés de 19 à 24 ans. Le programme était très inclusif.

Source : Examen local volontaire 2020 | Administration Locale du District de Ngora-Ouganda

Expérience de Victoria Falls (Zimbabwe) sur les objectifs de développement durable

Pour de ne laisser personne de côté, un engagement communautaire solide a été mis en évidence par la municipalité de Victoria Falls. La municipalité de Victoria a conçu un cadre politique complet pour les 40 % les plus pauvres de la communauté afin de réduire les besoins en matière d'inégalité. La valorisation de l'industrie du tourisme et de l'hôtellerie crée un total de 1500 nouveaux emplois chaque année qui est accessible à tous les groupes au sein de la communauté et fournit des revenus suffisants. Chaque année, le Conseil consulte les résidents et d'autres parties prenantes pour discuter du budget annuel et des progrès réalisés dans la mise en œuvre des objectifs. Environ 25 % du budget est financé par des projets d'immobilisations. Pour soutenir la mise en œuvre des politiques et des engagements sur la prestation de services solides, la municipalité de Victoria Falls mobilise ses revenus à partir d'un flux de bases de revenus.

Source : Examen local volontaire de la ville de Victoria Falls 2020.

Tableau 8 : Expériences des villes européennes sur la mise en œuvre et la réalisation des ODD

Communauté climat de Bristol (Royaume-Uni)

Dans son ambition d'accélérer l'action locale en faveur du développement durable, la ville de Bristol a répondu de manière innovante à ces défis grâce à des initiatives telles que le modèle One City, Bristol City Funds et des efforts de collaboration pour améliorer le partage et l'intégration des données. En effet, One City Bristol, est une stratégie climatique, où un certain nombre de partenaires travaille pour placer les communautés au cœur de l'action climatique de Bristol. Le Bristol Green Capital Partnership, est un réseau, qui regroupe plus de 1 000 partenaires, vise à réduire les émissions de carbone dans le but de réformer la consommation. En 2019, Bristol a été la première ville du Royaume-Uni à produire un examen local volontaire des progrès vers les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Ces objectifs reflètent une vision holistique de la durabilité, reconnaissant l'importance de réduire l'impact collectif sur la planète tout en luttant contre la pauvreté et en s'attaquant aux inégalités enracinées au sein des nations et entre elles.

Source : Bristol et les ODD 2022, Examen des progrès, défis et opportunités.

Expérience de Born (Allemagne) dans la mise en œuvre des ODD

En 2020, Born a identifié quatre domaines stratégiques centraux pour le développement futur de la ville : « Bonn neutre pour le climat », « Transformation des transports et de la mobilité », « Bonn socialement juste » et « Transformation numérique ».

-Bonn et l'association Born im Wandel ont signé en 2020 un accord de coopération pour mettre en œuvre le processus participatif de deux ans Bonn4Future-We for the Climate d'ici 2035. Le processus se compose de différents formats et blocs de construction : (1) une plate-forme numérique de durabilité ; (2) des journées d'action climatique ; (3) des forums sur le climat et (4) un réseau de communication d'activation. Les résultats et les idées des forums seront reflétés dans l'administration et la politique municipale pour développer davantage le catalogue existant de mesures de protection du climat.

-Born a participé au programme national Lead City de 2018 à 2020 en tant que l'une des cinq villes modèles sélectionnées par le gouvernement allemand. Bonn a présenté dix projets prioritaires, parmi lesquels le gouvernement fédéral a sélectionné trois domaines d'action : « Offres tarifaires innovantes », « Amélioration des services de transport public » et « Gestion de la mobilité des entreprises ». Ces domaines ont reçu environ 37,6 millions d'euros de financement.

-Fin 2019, le projet « Municipal Climate Protection » a été approuvé à Born avec le domaine de financement spécifique « Centre-ville sans émissions ». L'objectif de ce concept urbain est de promouvoir une mobilité sans émissions dans la zone urbaine. L'installation de ces stations mobiles à des points stratégiquement pertinents se traduira par un réseau de points de transfert et de connexion qui promeut la mobilité durable et contribue de manière significative à la protection du climat à Bonn.

Source : Examen local volontaire 2022 | Ville de Born-Allemagne

Expérience de Düsseldorf (Allemagne) dans la sensibilisation sur les ODD

La ville Düsseldorf a développé des initiatives pour atteindre les objectifs mondiaux de durabilité. À titre d'exemple, la ville a créé un Bureau de la durabilité qui agit en tant que fournisseur d'informations, contact et soutien des activités de durabilité à la fois dans l'administration et la société civile, ainsi que la promotion de net travailler les uns avec les autres et avec la politique. Ainsi, la ville mène un travail de relations publiques vaste et très complet concernant les ODD (Par exemple via le site Web municipal avec des informations sur le sujet, les activités, les projets et les dates [www.duesseldorf.de/nachhaltigkeit] et des expositions régulières et événements de l'Agenda 2030). En outre, par exemple, la mise en place de la Commission spéciale pour le développement durable est une instance d'échange composée d'élus des corps communaux et des bureaux de l'administration municipale. La Création du « Plan Mobilité D » : il définit des lignes directrices et des objectifs mesurables pour le développement de la mobilité et des transports jusqu'en 2030, ainsi que des mesures concrètes. Fin 2019, une résolution politique a défini quatre dimensions cibles avec des objectifs d'action respectifs. Le plan de mobilité vise à adopter une vision holistique de tous les modes de transport et de toutes les autres questions relatives au trafic afin d'envisager une large participation du public.

- Centers Plus—Garantir un soutien Infrastructure pour les personnes âgées • «Congrès DiverseCity»

Source : Examen local volontaire 2022 | Ville de Dusseldorf

Tableau 9 : Expériences des villes latino-américaines sur la mise en œuvre et la réalisation des ODD

Expérience de Cordoba (Argentine) dans la sensibilisation sur les ODD

Pour promouvoir l'intégration des ODD et des revues locales volontaires, la Province de Cordoue a lancé une série d'activités de sensibilisation de la population en fonction des groupes d'intérêt identifiés pour les ODD. En fait, quatre grands axes d'action ont été prévus, ciblant différents publics par la mise en œuvre de stratégies et de formats variés en fonction des groupes d'âge (les jeunes) ; selon le type d'occupation ; selon les groupes d'intérêts et selon la participation du gouvernement aux dialogues multi-acteurs pour diffuser les expériences concrètes de localisation de l'Agenda 2030 et des ODD. Ainsi, le premier axe d'action de la stratégie de sensibilisation et d'implication a permis de toucher plus de 150 jeunes qui ont participé à ces premiers ateliers. Une conférence a eu lieu en 2021 où plus de 200 jeunes ont découvert le travail de la Province de Córdoba en matière d'ODD. Le deuxième axe a consisté en la conception d'un cours sur les ODD dans le but de sensibiliser les agents de l'Administration Publique Provinciale. Cette formation accessible aux agents exerçant dans les 427 communes et communes de la province est disponible sur la plateforme virtuelle du gouvernement de Cordoue. Le troisième axe d'action s'adresse aux groupes d'intérêts identifiés par le gouvernement de la province, tels que les organismes, les fournisseurs et les citoyens en général à travers le portail/plate-forme de gestion ouverte en ligne « Open Management » qui fournisse des informations sur la mise en œuvre des différents programmes, regroupés par axes de gestion et liés directement et indirectement aux ODD et à leurs cibles. Enfin, le quatrième axe d'action de diffusion et de sensibilisation sur les ODD est mené conjointement avec les acteurs de la société civile.

Pour ne laisser personne de côté, la province de Córdoba assume l'engagement dans sa gestion par exemple : « Programme Vie Digne » offre aux familles de Cordoue une contribution financière pour leur permettre de rénover leur logement et d'améliorer ainsi leur qualité de vie. Cette initiative est issue du Ministère de la Promotion de l'Emploi et de l'Economie Familiale et compte 14 000 bénéficiaires pour l'année 2021 ;

Propriétaire Programme Attribution de parcelles avec infrastructure (eau, énergie, éclairage et bordures) à des familles résidant dans la province avec des revenus démontrables et sans titre de propriété sur des parcelles ou des maisons. Ce programme est une initiative du Ministère des Travaux Publics en coordination avec le Ministère de la Promotion de l'Emploi et de l'Economie Familiale, qui impliquait la livraison de 1 400 lots d'ici 2021 ;

Billets de Bus pour les Personnes Âgées. Une prestation destinée aux personnes âgées, avec laquelle elles ont accès gratuitement aux services de transports publics urbains et interurbains. Il couvre les hommes de plus de 65 ans et les femmes de plus de 60 ans qui sont des résidentes inscrites dans la province. Cette initiative a compté 89 007 bénéficiaires au cours de l'année 2021 ;

Programme d'Assistance Intégrale de Córdoba (PAICOR en espagnol). Programme pour les enfants et les jeunes dans le besoin qui fréquentent les établissements d'enseignement avec un double objectif : contribuer à l'inclusion et à la permanence dans le système éducatif formel ; à la croissance et au développement adéquat de la population scolaire en situation de vulnérabilité. À cette fin, une aide alimentaire est fournie et l'objectif est de promouvoir de saines habitudes alimentaires. Il s'agit d'une action du Secrétariat Général du Gouvernement. En 2021, le programme a fourni une assistance complète à 312 885 bénéficiaires et 3 249 cantines.

Source : Examen Local Volontaire Córdoba 2022 | Province de Cordoue | Argentine.



V.3. Analyse SWOT de l'étude

Cette matrice résume les facteurs internes et externes dégagés dans le cadre de cette étude VLR.

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> Plan local d'urbanisme 2035 en cours d'élaboration. Plan d'action 2022-2027 intégrant les ODD en cours d'élaboration. Avantage d'un transfert de compétences, offrant une réelle opportunité pour la commune de se développer. Volonté politique forte en faveur du développement local et de la décentralisation des communes. Expérience de l'INS dans la collecte des données, opportunité pour la commune de s'aligner. Expérience de l'État dans l'alignement et la priorisation des objectifs de développement pouvant inspirer la commune. Avantage de Brazzaville d'être la capitale du Congo, facilitant la conduite des initiatives en faveur des ODD. Développement des réseaux de partenaires (jumelage avec d'autres mairies, organisations des Nations Unies, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> Absence d'un plan local de développement. Absence d'un plan de gestion des catastrophes naturelles. Absence d'une structure de suivi-évaluation communale des ODD. Non-disponibilité des statistiques sur les indicateurs ODD au niveau de la commune. Faible système de production de statistiques au sein de la commune. Faible subvention et dotations, ainsi que retard de paiement de l'État à la commune. Absence effective de transfert de certains moyens financiers et techniques aux collectivités locales. Politique de décentralisation insuffisante pour les mairies. Faible participation au processus d'élaboration des documents nationaux. Observatoire urbain inefficace en raison du manque de moyens. Faible stratégie de financement pour la mise en œuvre des plans d'action. Manque de sensibilisation des collectivités sur les ODD.;
Opportunités	Risques
<ul style="list-style-type: none"> Élaboration d'un plan local de développement de la ville. Mise en place d'un dispositif de suivi et d'évaluation du plan de développement local intégrant les ODD. Effectivité du transfert des allocations/subventions et dotations financières optimales et régulières à la commune. Création d'un cadre de dialogue avec les parties prenantes. 	<ul style="list-style-type: none"> Absence de stratégie/plan local de développement. Développement de la commune sans plan de développement formel. Problèmes liés aux érosions, inondations, et ressources financières limitées. Manque d'implication des autorités dans la DDL. Non-application des recommandations issues du VLR et multiplication des évaluations périodiques du VLR.

Source : Etude VLR Brazzaville

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'Examen Local Volontaire (VLR), pierre angulaire du cadre de suivi et de revue de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et de l'Agenda 2063 pour le développement durable, est la première évaluation conduite par la ville de Brazzaville. Ce premier rapport de la ville représente l'engagement de Brazzaville envers la nouvelle vision du développement local pour parvenir à la durabilité urbaine et pour relever les défis en ne laissant personne de côté. Le cadre de consultations locales a permis à la ville de Brazzaville, d'une part, d'impliquer différentes parties prenantes telles que les OSC, les partenaires de développement, le secteur privé, les groupes vulnérables et la population, afin de tirer des leçons sur la mise en œuvre et les progrès des ODD dans la commune de Brazzaville, et d'autre part, d'identifier certaines actions pour soutenir l'appropriation locale et faire avancer les priorités locales nécessaires à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 dans la ville capitale.

En effet, le VLR a permis d'identifier plusieurs défis : l'absence d'un cadre de planification, de politiques et d'environnement favorable à la mise en œuvre des ODD au niveau de la ville capitale ; le manque d'appropriation de l'agenda 2030 par la mairie de Brazzaville ; l'ineffectivité de la décentralisation et du développement local, caractérisée par un manque de volonté politique pour soutenir la commune de Brazzaville dans la mise en œuvre et la réalisation des ODD (manque d'appui technique et financier) ; les progrès insuffisants vers l'atteinte de certains ODD d'ici 2030 ; la persistance des défis socio-économiques et environnementaux, notamment la vulnérabilité persistante de plusieurs groupes de population ; l'absence de mécanismes de suivi-évaluation et d'indicateurs des ODD au niveau local ; et enfin, la nécessité de localiser les actions et bonnes pratiques de la commune et de ses partenaires dans la mise en œuvre des ODD.



© By Pexels

© By Pexels

© By Pexels

L'étude VLR formule les recommandations suivantes :

■ La commune et les maires d'arrondissement doivent bénéficier d'ateliers annuels de sensibilisation et de renforcement des capacités sur l'Agenda 2030 et l'Agenda 2063 (cibles et indicateurs). Ces ateliers devraient aborder les sujets suivants : planification, localisation, alignement, priorisation, intégration, création d'un environnement propice à la réalisation des ODD, mobilisation des financements, approche participative et communication. À cet effet, la mairie doit renforcer son partenariat avec les organismes du système des Nations Unies pour la sensibilisation et la localisation des ODD.

■ L'INS doit produire des données désagrégées par commune et par domaine. Sa capacité et sa stratégie de production doivent être renforcées pour mieux suivre les progrès de la mise en œuvre des ODD.

■ Renforcer un cadre de coordination pour le suivi des ODD au niveau de la commune, en collaboration avec l'INS et les autres partenaires techniques et financiers.

■ La commune doit créer une direction statistique et mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation du plan de développement local intégrant les ODD. Chaque direction au sein de la commune devrait produire des rapports périodiques de suivi-évaluation pour enrichir leur base de données.

■ La commune doit créer une direction statistique et mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation du plan de développement local intégrant les ODD. Chaque direction au sein de la commune devrait produire des rapports périodiques de suivi-évaluation pour enrichir leur base de données.

■ Planifier une deuxième étude VLR tous les deux ans, prenant en compte les indicateurs et données produites par la commune et l'INS, afin d'évaluer le dynamisme de la commune dans la mise en œuvre des actions et des progrès liés aux ODD.

■ Mener une étude sur l'évaluation des besoins en capacités de la commune de Brazzaville, afin d'analyser la performance organisationnelle de la ville dans certains domaines fonctionnels de base nécessaires pour la mise en œuvre des ODD (gouvernance, gestion des ressources humaines, communication, infrastructure, planification stratégique et innovation, gestion financière, mobilisation des ressources et partenariats, gestion des programmes et des résultats, assurance qualité), et partager les expériences avec les autres mairies d'arrondissement.

■ Renforcer l'effectivité de la politique de décentralisation et de développement local par l'optimisation des subventions, des dotations et des appuis techniques à la commune, notamment par le transfert effectif des ressources financières, le renforcement des capacités du personnel, la vulgarisation de l'agenda 2030 et son appropriation.

■ Investir dans le renforcement des capacités et la sensibilisation des collectivités locales et des ONG sur les ODD.

■ S'assurer que les syndicats participent activement aux activités gouvernementales et aux autres activités de la société civile relatives aux ODD.

■ Encourager les partenaires techniques et financiers à soutenir la production de rapports locaux volontaires par les mairies d'arrondissement, pour disposer de données factuelles sur les progrès, les défis et les réponses à apporter en fonction des besoins et des spécificités locales

■ Encourager les partenaires techniques et financiers à soutenir l'élaboration d'un plan local de développement intégrant les ODD pour Brazzaville, ainsi qu'une stratégie de financement pour sa mise en œuvre.

■ Apporter un soutien aux associations de la commune pour une meilleure coordination de la localisation des ODD, tout en renforçant ses partenariats et en développant des stratégies innovantes de mobilisation des ressources

■ Mener une évaluation visant à identifier les lacunes de la commune en termes de capacités, et proposer les solutions les plus adaptées pour renforcer la capacité de la municipalité à mener des interventions significatives pour la mise en œuvre et la réalisation des objectifs de développement durable.

■ Fédérer les actions des ONG, des organisations de la société civile et du secteur privé, en collaboration avec la préfecture, pour la mise en œuvre des ODD.

■ Mettre en place un cadre inclusif de dialogue social et renforcer les politiques sociales ciblées ainsi que la gouvernance.



Références Bibliographiques

- Becker G. (1964), Human Capital: A Theoretical and Empirical Analysis, University of Chicago Press.
- BIT (2016), Transition vers le marché du travail des jeunes et hommes en République du Congo, Juillet 2016.
- Centre national de la Statistique et des études économiques (CNSEE) et ICF International. Enquête démographique et de santé du Congo (EDSC-III) 2011-2012, Brazzaville, 2013.
- CERAPE (2018), Etude du Secteur Informel en République du Congo, BIT/Unicongo.
- CERAPE (2021), Etude sociologique de l'accès et des barrières d'accès aux soins de santé au Congo, 2021.
- Congo (2018), Revue Stratégique Nationale « ODD 2, FAIM ZERO d'ici à 2030 » au Congo, FAO.
- Congo-OIT (2018), Programme Pays pour le Travail Décent 2018-2022 ; République du Congo, Novembre 2018, Mémoire d'accord de PPTD.
- Direction Générale de l'Economie, Rapport de la conjoncture, juillet 2020, République du Congo.
- Enquête SMART (2021), Enquête nutritionnelle Nationale utilisant la méthodologie SMART, octobre 2022, Ministère de la santé et de la population, République du Congo-UNICEF-PAM, Octobre 2022.
- ETVA (2015), Rapport de l'Enquête sur la transition vers la vie active en République du Congo, Brazzaville.
- ETVA (2022), Rapport de l'Enquête sur la transition vers la vie active au Congo, Brazzaville, Août 2022.
- Fondation Mo IBRHIM, Index de gouvernance en Afrique 2020.
- Georges Claver Boundzanga (2014), Enquête Ménage sur la Consommation du Bois-Energie, République du Congo, Rapport d'étude ; ministère de l'économie Forestière et du Développement Durable.
- Inclusion Economique des Femmes et des Jeunes au Congo-Brazzaville, Perspectives sur le Programme d'appui aux Activités Génératrices de Revenus, rapport final, juin 2022.
- Institut national de la statistique (2005), Enquête congolaise auprès des ménages (ECOM 1).
- Institut national de la statistique (2011), Enquête congolaise auprès des ménages (ECOM 2).
- Institut national de la statistique (2016), Annuaire Statistique, édition 2016.
- Institut National de la Statistique (INS), Annuaire statistique du Congo 2018, édition 2020.
- Institut National de la Statistique (INS), Enquête congolaise auprès des ménages (ECOM), 2005 et 2011.
- Institut National de la Statistique et UNICEF, Enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS5 2014-2015), République du Congo, Rapport final, Brazzaville, 2015.
- Koua Oba J. (2019), « Extension urbaine et protection de la nature : L'expérience mitigée de Brazzaville ».
- Ministère de l'Economie, du Plan, de la Statistique, de l'Intégration régionale, Institut National de la Statistique : Recensement Général des Entreprises du Congo (REGEC), rapport général, 2021.
- Ministère de la Promotion de la Femme et de l'Intégration de la Femme au Développement (2018), Plan d'action national de mise en œuvre de la résolution 1325 du conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité (2018-2022) ; République du Congo.
- Ministère de la Santé et de la Population, Riposte à l'épidémie de Covid-19 au Congo, Sitrep N° 210 du 07 Janvier 2022, République Du Congo.
- Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de l'Artisanat, Annuaire statistique 2021, Edition 2023, Brazzaville.
- Ministère des Petites et moyennes entreprises, de l'Artisanat et du Secteur informel et Institut national de la statistique (2017), Rapport du recensement des très petites, petites, moyennes entreprises et artisans au Congo.
- Ministère du Plan, de la Statistique et de l'Intégration régionale, Plan national de Développement 2018-2022.
- Moutsara André (1987), « Caractéristiques du tissu urbain de Brazzaville » direction de la construction.
- MPMEASI (2017), Recensement des très petites, petites, moyennes entreprises et de l'artisanat, Ministère des Petites et Moyen Entreprises, de l'Artisanat et du Secteur Informel, Brazzaville, République du Congo.
- Ministère de la Santé et de la Population (MSP) – Observatoire national des Décès maternels, néonataux et Infantiles – Rapport de surveillance des décès maternels 2013. Brazzaville, Mars 2014.
- Ministère de la Santé et de la Population (MSP), Le rapport de la surveillance des décès maternels, néonataux et infantile en République du Congo en 2021, Direction des études et de planification.

Références Bibliographiques

- Rapport de la Revue de la Stratégie Intégrée de la Santé de la Reproduction Maternelle, Néonatale, Infantile, des Adolescents et la Nutrition du Congo 2018-2022, Novembre 2021, CRS-OMS-Ministère de la Santé et de la Population.
- MSP-Annuaire statistique de la santé 2017-2018, République du Congo.
- Nations Unies (2020), Revue annuelle 2020 du Plan-Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement, République du Congo.
- Nations Unies République du Congo, Evaluation des impacts économiques et sociaux de la pandémie Covid-19, Août 2020.
- Nkounkou et al, (2017), Approvisionnement en Eau dans la Ville de Brazzaville, Congo ; European Scientific Journal July 2017, Edition Vol.13, No.21 ISSN : 1857-7881 (Print) e-ISSN 1857-7431, URL: <http://dx.doi.org/10.19044/esj.2017.v13n21p474>.
- OMS (2021), Le Travail de l'organisation Mondiale de la Santé en République du Congo, Rapport annuel 2021.
- PAM (2020), Les effets du Covid-19 sur la sécurité alimentaire à Brazzaville, République du Congo, juillet 2020.
- PAM, Enquête Post-distribution Monitoring des bénéficiaires du programme d'assistance « impact socio-économique Covid-19 », mai 2021.
- PAM, Enquête sur les impacts du Covid-19 sur la sécurité alimentaire à Brazzaville, juillet 2020.
- PASEC 2019, Qualité des systèmes éducatifs en Afrique Subsaharienne francophone, Confemen 2020.
- PNUD et Oxford Poverty and Human Development Initiative, Global Multidimensional Poverty Index 2019.
- Politique Nationale de Santé 2018-2030, Ministère de la Santé et de la Population, République du Congo, Août 2018.
- Programme des Nations Unies pour le Développement, Rapport national sur le développement humain : valorisation du capital humain 2020 (qualités et inégalités), République du Congo, Novembre 2021.
- Programme des Nations Unies pour le Développement, Rapport national volontaire de suivi de la mise en œuvre des ODD, 2019, République du Congo, Brazzaville.
- Rapport ONDMNI 2020, Observatoire National des Décès Maternels Néonataux et Infantiles (ONDMNI).
- République du Congo, Recensement général des entreprises du Congo, REGEC 2021.
- République du Congo, Profil de la Pauvreté : Enquête Nationale Auprès des Ménages 2018, Ministère de l'Economie, de la Promotion de l'Entrepreneuriat Féminin et de l'Intégration de la Femme au Développement, Brazzaville, 2019.
- République du Congo, Recensement Général des Entreprises du Congo (REGEC), 2021, Ministère de l'Économie, de la Promotion de l'Entrepreneuriat Féminin et de l'Intégration de la Femme au Développement, Octobre 2021.
- République du Congo, Recensement des établissements scolaires publics et privés, annexe 2021.
- République du Congo, Recensement des établissements publics et privés du Congo, 2021.
- République du Congo, Recensement des établissements publics et privés du Congo, 2021.
- République du Congo, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, reliefweb, 2021.
- Stratégie d'intégration du genre au Système National des Statistiques, 2021-2023, Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale, Direction de la Démographie et des statistiques sociales, République du Congo.
- Unicef (2020), Suivi des impacts de la pandémie COVID-19 sur les enfants du Congo, août 2020.
- UNICEF, Le secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène au Congo, 2017.
- United Nations Economic and Social Council, Congo Poverty Reduction Strategy, August 2021.
- United Nations, United Nations in Congo Brazzaville, August 2021.
- World Bank (2020), Le Travail de la Banque Mondiale en République du Congo, Rapport annuel 2020.

Annexe 1 : Listes des participants aux consultations locales de la commune de Brazzaville

N°	Fonction	Institution
1	Economiste	RCO
2	Secrétaire permanent	A.M.C Brazzaville
3	DEPV Brazzaville	Mairie de Brazzaville
4	DAGC	Mairie de Brazzaville
5	DPEP Brazzaville	Mairie de Brazzaville
6	DAAD Brazzaville	Mairie de Brazzaville
7	Agent de la Mairie	Mairie de Brazzaville
8	DSTM Brazzaville	Mairie de Brazzaville
9	DSSM Brazzaville	Mairie de Brazzaville
10	DIRCOOP Brazzaville	Mairie de Brazzaville
11	Responsable Observatoire urbain	Mairie de Brazzaville
12	Administrateur Maire	Mairie de Madibou
13	Adjoint au programme	FAO Brazzaville
14	DEP/MEH	Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique
15	CSE/ZES DE	Ministère des zones économiques spéciales
16	DEP/MIDDL	Ministère de l'Intérieur, de la décentralisation et du Développement Local
17	DEP/MCUH	Ministère de la construction, de l'urbanisme et de l'habitat
18	Assistant	Conseil consultatif de la société civile
19	DEP/MASSAH	Ministère des affaires sociales, de la solidarité et de l'action humanitaire
20	DEP/MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
21	Technicien	ONG priorité-vert
22	Chef de service	ONG Service étude construction
23	Cadre de la mairie	Mairie de Poto-poto
24	Chef de service étude	Ministère de la justice
25	Responsable ONG	ONG droits de l'homme (ACPDH)
26	Chefs de services études	Mairie de Brazzaville

N°	Fonction	Institution
27	Chef de service coopération	Mairie de Brazzaville
28	Chef de service adjoint coopération	Mairie de Brazzaville
29	Chef de service environnement	Mairie de Brazzaville
30	Conseiller technique	Mairie de Mfilou
31	Conseiller sociopolitique	Mairie de Mougali
32	Attaché du Mairie de Makélékélé	Mairie de Makélékélé
33	Attaché à l'entrepreneuriat	Conseil consultatif de la jeunesse
34	Chef de service MTACMM	Ministère de transport, de l'aviation civile et de la marine marchande
35	Assistant-DEP MCIPPP	Ministère de la coopération internationale, du partenariat public-privé
36	Chargé du budget	Chambre de commerce de Brazzaville
37	Chef de services études MICTAL	MICTAL
38	Chef de service DGPD	MPSIR/DGPD/DSPD
39	Chef de service personnel	Mairie de Bacongo
40	Assistante DEP santé MSP	Ministère de la santé et de la population
41	Cadre mairie centrale INSP	Mairie de Brazzaville
42	Chef de service	Mairie de Brazzaville
43	Chef de service	Mairie de Brazzaville
44	Chef de service étude	Université Marien Ngouabi
45	Chef de service	Mairie de Brazzaville
46	Chef de service	Mairie de Brazzaville
47	Chef de service MAFDPRP	Ministère des affaires foncières
48	Adjoint au DEP ministère du plan	Ministère du Plan, de la statistique et de l'Intégration Régionale
49	Cadre de la direction générale du plan	Ministère du Plan, de la statistique et de l'Intégration Régionale
50	Directeur de coopération	Mairie de Brazzaville
51	Directrice économique	Mairie de Brazzaville
52	Economiste	PNUD
53	Chargé de programme	FAO
54	Représentant	Conseil consultatif des personnes vivant avec handicap

Annexe 2 : Liste des participants aux entretiens

N°	Fonction	Institution
1	Directrice de la Prospection économique	Commune de Brazzaville
2	Attaché socioculturel	Commune de Brazzaville
3	Responsable de l'Observateur Urbain	Municipalité de Brazzaville
4	Préfet, Directeur Général des Collectivités Locales	Préfecture de Brazzaville
5	Directeur des Etudes et Planification MIDDLE	Ministère de l'Intérieur, de la décentralisation et du DL
6	Conseil à l'Urbanisation	Municipalité de Brazzaville
7	Conseiller, Secrétariat générale	Municipalité de Brazzaville
8	Directeur de l'alimentation et de l'agriculture urbaine	Municipalité de Brazzaville
9	Directeur de la fiscalité	Municipalité de Brazzaville
10	Conseiller socioculturel	Municipalité de Brazzaville

Annexe 3 : Les Arrondissements

Numéros d'Arrondissements	Noms des Arrondissements
A1	Makélékélé
A2	Bacongo
A3	Poto-Poto
A4	Moungali
A5	Ouenzé
A6	Talangaï
A7	Mfilou
A8	Madibou
A9	Djiri



NATIONS UNIES
RÉPUBLIQUE DU CONGO



© By Freepik

Crédits photos :

© Nations Unies Congo : pages 78. 79. 87. 101. 107. 108. 109. 110. 111. 112

© Freepik : pages 1. 5. 8. 11. 13. 14. 16. 18. 20. 23. 25. 26. 28. 30. 33. 34. 35. 37. 38. 39. 40. 41. 42. 43. 47. 49. 51. 53. 55. 57. 60. 61. 65. 67. 68. 69. 70. 73. 75. 77. 83. 84. 85. 91. 93. 95. 97. 98. 99. 106. 108. 113. 114. 118. 119. 125. 141

© Pexel : pages 16. 27. 31. 32. 36. 44. 45. 80. 81. 88. 89. 90. 95. 96. 97. 98. 99. 104. 109. 121. 127. 132. 133. 135

© Pixabay : page 12. 24. 84. 91. 97. 98. 100. 102. 103. 117. 123. 124. 130

Nations Unies en République du Congo

Bureau du Coordonnateur Résident des Nations Unies en République du Congo
Avenue du Maréchal Foch, 99324 Brazzaville
République du Congo



+242 06 661 20 68



@UN_Congo



UNRepduCongo



Nations Unies en République du Congo

